



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 16

24 avril 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	16
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	60
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	67
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	74
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	195
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Michel l'Italien et 9151-5270 Québec Inc. et Les Investissements Noble & Finance Inc. et Berchmans L'Italien et Lisette L'Italien et Services Financiers Michel L'Italien inc. et Pauline L'Italien et Sylvie Barreau et Fleurette Rousseau et Michelle Béliveau et Water Bank of America inc. et Water Bank of America (USA) inc. (intimés)</i>	2007-010	Alain Gélinas	28 avril 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250 (2 ^e al.)]	À la suite de l'avis d'audience du 8 avril 2009
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Jacques Gagné et Martine Gravel (M^e Donald Duperré) et 9112-2192 Québec Inc. et 9151-2632 Québec Inc. et Daniel Bélanger (intimés)</i>	2006-022	Gerald La Haye	30 avril 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVMQ-250, (2 ^e al.)]	Avis d'audience du 7 avril 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	et Banque Nationale du Canada et Banque CIBC (mises en cause)					
3°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Raymond James Ltée (intimée)	2009-004	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 mai 2009, 14 h 00	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 3 mars 2009 Audience <i>pro forma</i>
4°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Marchés mondiaux State Street Canada Inc. (intimée)	2009-005	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 mai 2009, 14 h 00	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-152, 158, 262.1 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 3 mars 2009 Audience <i>pro forma</i>
5°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Bernard Dionne et Jean-Marc Leblond et Mathieu Truchon et Michel Beaulieu (Heenan Blaikie, avocats) et BMO Nesbitt Burns Ltée (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 mai 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008, de l'audience du 13 février 2009 et du 7 avril 2009

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Future Growth Group inc.</i> et <i>Future Growth Fund Limited</i> et <i>Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited</i> et <i>Future Growth World Fund</i> et <i>Adrian Samuel Leemhuis</i> (intimés)	2008-013	Alain Gélinas	17 juin 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin, 28 août, 3 décembre 2008 et de l'audience du 10 mars 2009 <i>Audience pro forma</i>
7°	<i>Conseillers Interinvest Corporation du Canada Ltée</i> (demandeur) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimée) (Girard et al.)	2009-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 juin 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité [LVM-322]	À la suite de l'audience du 6 avril 2009
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	23 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 12 février 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	24 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 23 novembre 2008
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	25 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 24 novembre 2008
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	26 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 25 novembre 2008
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	27 novembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 26 novembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	14 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 27 novembre 2008
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	15 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 14 décembre 2008
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	16 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 15 décembre 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	17 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 16 décembre 2008
17°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Kenneth Battah</i> (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	18 décembre 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 17 décembre 2008

Le 24 avril 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Bédard	Josée	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-03-31
Bourget	Micheline	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-04-09
Cho	Joon-Gi	BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	2009-04-09
Consiglio	Michael-Magnus	Edward Jones	2009-04-13
Giarrusso	Gian Carlo	UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	2009-04-09
Gudka	Amarkumar Harilal	Valeurs Mobilières TD inc.	2009-04-13
Hartley	Barry Lee	La Corporation Canaccord Capital	2009-04-14
Lackie	Timothy Joseph	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-04-02
Larouche	Cathy	Financière Banque Nationale inc.	2009-04-10
Ouellet	Patrick	Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	2009-04-17
Pilibossian	Hovig	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-04-15
Trudel	Sébastien	Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	2009-04-14

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Howard-Johnson	Mark	Gestion d'actifs Goldman Sachs LP	2009-04-20
Lin-Reeve	Angela	Investissements Russell Canada limitée	2009-04-15
Sullivan	Christopher	Gestion d'actifs Goldman Sachs LP	2009-04-20

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
151351	Al-Shami	Mahmoud	7	2009-04-15
100268	Altidor	Anquelis-Kelly	1A	2009-04-15
100268	Altidor	Anquelis-Kelly	7	2009-04-20
161705	Arnokouros	Kosta	7	2009-04-09
160718	Arsenault	Mélanie	4B	2009-04-20
175497	Beaulieu	Thommy	5A	2009-04-16
178025	Bertrand	Valérie	1B	2009-04-21
180194	Blais	Steve	7, F	2009-04-13
103379	Blais	Dominic	7	2009-04-17
156703	Blanchet	Lise	4A	2009-04-20
180594	Bleau	Christine	1A	2009-04-15
161145	Bodet	Vincent	5A	2009-04-17
178213	Boucher	Jean	7	2009-04-09
140913	Boucher	Mario	1A	2009-03-09
180908	Boudaya	Mohamed Ali	1A	2009-04-15
156188	Boulianne	Steeve	7	2009-04-16
162586	Bowness	Robert	7	2009-04-15
180192	Breton	Samuel	1A	2009-04-15
169677	Brochet	Alex	1A	2009-04-21
174593	Caron	Stéphanie	4B	2009-04-21
142961	Carrier	Sylvie	7	2009-04-13
180656	Castagnino Pastor	Luis Manuel	1B	2009-04-17
155874	Caumartin	France	7	2009-04-13
139812	Charron	Nathalie	7, F	2009-04-14
139812	Charron	Nathalie	6	2009-04-20
106871	Charron-Bérubé	Lucienne	7, F	2009-04-17
179741	Chourou	Walid	7	2009-04-15
144525	Constantin	Daphné	6	2009-04-21
144525	Constantin	Daphné	7, F	2009-04-17
175409	Cook	Andres	7	2009-04-15
108496	Crilis	Catherine	7	2009-04-08
181383	Crisalli	Carlo	7	2009-04-09
108048	Côté	Nathalie	6	2009-04-15

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
108048	Côté	Nathalie	7	2009-04-09
180110	D'Amour	Philippe	1A	2009-04-20
180110	D'Amour	Philippe	7	2009-04-15
154676	D'Amours	Eliane	7	2009-04-09
109641	Deschênes	Jocelyn	7	2009-04-09
160856	Dorion	Charles	7	2009-04-14
156790	Dubé	Danielle	1A	2009-04-15
177373	Dubé-Fournier	Frédéric	7	2009-04-16
181318	Dugas-Sauvageau	Mariève	7	2009-04-09
181529	East	Marilyne	1B	2009-04-21
161324	Fati	Azzedine	7, F	2009-04-15
112322	Fleurent	Yvon	7	2009-04-14
177012	Gagné	Audrey	5E	2009-04-16
113648	Galluccio	Pietro	1A, 3B	2009-04-20
164927	Garneau	Mathieu	4A	2009-04-15
114019	Gauthier	Jean	2A	2009-04-20
114572	Giles	Cynthia	1A	2009-04-15
114670	Girard	France	7, F	2009-04-17
177700	Godin	Gilbert	7	2009-04-17
151159	Gorospe	Alita	7	2009-04-08
115069	Gosselin	Raynald	1A	2009-04-20
181142	Gratton	Alexandre	4B	2009-04-17
174736	Gravel	Martin	4A	2009-04-15
181931	Grenier	Danielle	7	2009-04-17
180822	Guy	Guillaume	1B	2009-04-17
158294	Guy	Marielle	4A	2009-04-21
177077	Hamann	David	1A	2009-04-21
175563	Haque	Treena	7	2009-04-09
116424	Hickok	Normand	7	2009-04-14
169827	Ismail	Yasir	7	2009-04-20
117068	Jeffrey	Carl	7	2009-04-09
180934	Kouassi	Jean-Michel	7	2009-04-08
179316	Kuriya	Suresh	4B	2009-04-17
166330	Labadie	Bernard	3C	2009-04-15
156455	Labattaglia	Pierre	9	2009-04-15
175454	Laberge	Annick	7	2009-04-17
161335	Labrecque	Sylvain	5E	2009-04-15
180586	Lach	Catherine	1A	2009-04-15

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
179954	Lajoie	Vicky	3B	2009-04-17
140889	Lambert	Jacques	5D	2009-04-21
179340	Larfi	Yacine	7, F	2009-04-09
177684	Laurendeau	Louise	1A	2009-04-15
120232	Le Cavalier	Sylvie	4A	2009-04-17
149508	Leblanc	Natacha	4A	2009-04-18
162375	Lessard	Mélanie	7	2009-04-14
146375	Lessard	Yannick	1A	2009-04-03
139983	Lizzi	Anthony	6	2009-04-17
147849	Louis	Judith	9	2009-04-09
166484	Lévesque	Karine	3B, E	2009-04-21
162071	Mailhot	Nathalie	3B	2009-04-15
181919	Mailloux	Julie	1A	2009-04-17
178033	Maillé	Benoit	1A	2009-04-15
122681	Marchesseault	Hugues	7	2009-04-09
122681	Marchesseault	Hugues	6	2009-04-17
175660	Marin	Marielle	5E	2009-04-15
165710	Martel	Jessica	1A	2009-04-15
170765	Martel	Melissa	7	2009-04-08
123281	Mathieu	Nicole	4A	2009-04-15
180746	Meliani	Nacera	4B	2009-04-15
176770	Merid	Natnael	7	2009-04-09
162275	Morel	Caroline	3B	2009-04-15
171911	Morissette	Daniel	7	2009-04-09
175127	Nadon	Isabelle	1A	
181405	Noa Deniz	Irina	7	2009-04-14
125177	Normandin	France	4A	2009-04-21
170266	Paquin	Simon	7	2009-04-13
113082	Parsons	Carol	7	2009-04-20
136742	Paré	Jean-Denis	5D	2009-04-21
126305	Pelland	Pierre	3A	2009-04-21
156701	Perron	Pascal	4A	2009-04-20
181146	Pilon	Simon	1B	2009-04-21
127547	Portmann	Ursula	4A	2009-04-21
128161	Quirion	Jacques	7, F	2009-04-20
128452	Raymond	Pierre	7	2009-04-16
176054	Rocheleau	Karine	5E	2009-04-21
177493	Sandhu	Kirandeep	7	2009-04-16

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
180684	Sarrazin	Marc	1A	2009-04-21
176594	Simard	Marc-André	5B	2009-04-15
178260	Soleymani	Maryam	1A	2009-04-15
178260	Soleymani	Maryam	7	2009-04-09
171481	St-Denis	Jason	7	2009-04-15
156994	St-Georges	Geneviève	4A	2009-04-15
171354	Tachjian	Abraham	7	2009-04-13
171159	Tessier	Nancy	1A	2009-04-15
179476	Thiam	Ibrahima Bocar	3B	2009-04-15
132461	Thibeault	Sylvie	7	2009-04-15
162936	Torok	Patricia	4B	2009-04-20
175114	Tremblay	David	1A	2009-04-17
171510	Ulysse	Peggy	1A	2009-04-17
172885	Vaval	Sébastien	4B	2009-04-20
180416	Villalta	David	7	2009-04-09
182369	Villeneuve	Nicolas	3B	2009-04-17

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
163405	Duquette	Lina	4A	2009-04-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Corporation OptionsXpress Canada	Morof	Benjamin Mark	2009-04-07
La Corporation Canaccord Capital	Young	Mary Katherine	2009-04-15
Marchés financiers Macquarie Canada ltée	Bernstein	Michael Jonathan	2009-04-14
Thomas Weisel Partenaires Canada inc.	Wylie	James Alexander Clark	2009-04-15
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	Ernest	Mark Andrew	2009-04-13
UBS Valeurs Mobilières Canada inc.	Giarrusso	Gian Carlo	2009-04-09
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	Schuetz	Carolyn Margaret	2009-04-09

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Gestion d'actifs Goldman Sachs LP	Howard- Johnson	Mark	2009-04-20
Gestion de placements TD inc.	Wu	Yanan	2009-04-15
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Boulianne	Martin-Pierre	2009-04-17
Gluskin Sheff + associés inc.	Segal	Hugh David	2009-03-03
Les conseillers en placements Sceptre ltée	Cape	David Nicholas	2009-04-16
Optimum gestion de placements inc.	Joli-Cœur	Luc	2009-01-30

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
507941	Placements Scotia inc.	Kallos	Maria	2009-04-20

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
-------------	--	-------------	-------------------

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500687	Michel Helan	Assurance de personnes	2009-04-21
500797	Michel Dinardo	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-04-15
501264	Anthony Di-Fruscia	Assurance de personnes	2009-04-21
501701	Réjean Poulin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-04-16
502538	Ted Demos	Assurance de personnes	2009-04-21
502916	Adèle Carr	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2009-04-20
504885	Henry Barnabé	Assurance de personnes	2009-04-21
506037	Alain Charbonneau	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-04-20
506251	Yannik Hay	Assurance de personnes	2009-04-16
508655	9098-8205 Québec inc.	Assurance de personnes	2009-04-21
510602	Safwat Youssef	Assurance de personnes	2009-04-21
511943	Coface North America Inc.	Assurance de dommages	2009-04-15
513173	Keys-Schatia Spencer	Assurance de personnes	2009-04-17
513177	Anne Rodrigue	Assurance de personnes	2009-04-15
513207	Maxim Brassard	Assurance de personnes Planification financière	2009-04-21
513225	Valérie Boucher	Assurance de personnes	2009-04-20
513276	Lino Alfonso Silva Silva	Assurance de personnes	2009-04-21
513376	Cary Miller	Assurance de personnes	2009-04-20
513519	Nancy Morin & Associés inc.	Assurance de personnes	2009-04-21
513548	Eric Vallée	Assurance de personnes	2009-04-15
513562	Audrey Bellefeuille	Assurance de personnes	2009-04-21
513617	Marc-Antoine Chaput	Assurance de personnes	2009-04-17

Suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
506527	Gino Desjardins	2009-PDIS-0059	Suspension	2009-03-26
513277	Isabelle Nadon	2009-PDIS-0062	Suspension	2009-03-26
513485	Investissement Yannick Lessard inc.	2009-PDIS-0073	Suspension	2009-04-03

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Blackmont Capital inc.	Bruun	Fredrik Christian	2009-04-15
BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	Dejeu	Michael Serge	2009-04-14
BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	Lafazanis	Mary	2009-04-08
BMO Nesbitt Burns Itée/Ltd.	Saeed	Sophia	2009-04-08
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	Epstein	Mandi Paula	2009-04-07
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	McIntyre	Richard	2009-04-15
Corporation OptionsXpress Canada	Gory	Katherine Anne	2009-04-15
IPC Valeurs Mobilières	Blanchard	Andrew Joseph	2009-04-15
La Corporation Canaccord Capital	Berge	Alan Walter Martin	2009-04-20
La Corporation Canaccord Capital	Villeneuve	Paul Graham	2009-04-09
Marchés financiers Macquarie Canada Itée	Hartt	Stanley Herbert	2009-04-08
Marchés mondiaux CIBC inc.	Ernst	Mark Andrew	2009-04-15
Merrill Lynch Canada inc.	Therault	Stephen Gordon	2009-04-15
MF Global Canada Cie	Tzembelicos	Constantine	2009-04-15
Scotia Capitaux inc.	Barsalou	Elaine Marie Henriette	2009-04-15
TD Waterhouse Canada inc.	Daly	Donald James	2009-04-15
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	Hazell	Evan James	2009-04-16

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée	Creighton	Geoffrey	2009-03-17
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée	Lord	Robert	2009-03-12
Conseillers en placement Howson Tattersall limitée	Sims	Charles	2009-03-09
Elliott & Page limitée	Jen	Carson	2009-03-31
Gestion d'actifs sectoriels inc.	Duhamel	Vincent	2009-03-19
Gestion de placements TD inc.	Flick	David	2009-03-19
Hexavest inc.	Imbeault	Frédéric	2009-03-30
Northwater Gestion inc.	Perri	Carlo	2009-03-17
Northwater Gestion inc.	Redmond	Stephen	2009-03-20
Northwater Gestion inc.	Siew	Ivan	2009-03-24
Société de placements Franklin Templeton	De Rango	Sergio	2009-03-19

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
507941	Placements Scotia inc.	Donegan	William	2009-04-20

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514118	Quantum Portfolios inc.	Yannik Hay	Assurance de personnes	2009-04-16
514148	Planification Maxim Brassard inc.	Maxim Brassard	Assurance de personnes Planification financière	2009-04-21
514149	Les Assurances Gino Daunais Inc.	Gino Daunais	Assurance de dommages	2009-04-15
514151	Services financiers Eric Vallée inc.	Eric Vallée	Assurance de personnes	2009-04-15
514171	Gestion Robert Montanaro inc.	Robert Montanaro	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-04-16

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Luc Vallée 133796	(CD00-0725)	Janine Kean, président Benoit Bergeron, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	1 ^{er} mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	audition sur culpabilité
			4 mai 2009 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
Robert Carrier 106166	(CD00-0723)	François Folot, président André Noreau Pierre Masson, A.V.A.	5 mai 2009 à 9h30	Édifice Lomer Gouin Tribunal Administratif du Québec, 575, St-Amable, 3 ^e étage, salle 3.30 Québec	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			6 mai 2009 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			7 mai 2009 à 9h30			
Pascal Baril 101136	(CD00-0681)	Janine Kean, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Pierre Beaugrand, A.V.A.	5 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité. Défaut de subordonner son intérêt	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>personnel à celui de son client.</p> <p>Conflits d'intérêts.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.</p> <p>Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	
Brian Ruse 130043	(CD00-0753)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Tan Pham Huu	11 mai 2009 à 9h30 12 mai 2009 à 9h30 13 mai 2009 à 9h30 14 mai 2009 à 9h30 15 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Armando Odorico	(CD00-0726)	François Folot, président	12 mai 2009 à 9h30	Commission des lésions	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou / non-paiement à	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
125222		Marie Guédo Louise Bordeleau	13 mai 2009 à 9h30	professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	l'assureur des sommes perçues.	
Réjeanne Pelletier 126463	(CD00-0749)	François Folot, président Mario Brassard Simon Roy	14 mai 2009 à 9h30 15 mai 2009 à 9h30	À venir Québec	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Yvan Prévost 127859	(CD00-0589)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	19 mai 2009 à 9h30 20 mai 2009 à 9h30 21 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Transaction non dans l'intérêt de	Audition sur requête

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>l'investisseur.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Avoir fait signer un document en blanc.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	
Luigi De Luca 109123	(CD00-0756)	Janine Kean, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	20 mai 2009 à 9h30 21 mai 2009 à 9h30	Hôtel Holiday Inn 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B4	<p>Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.</p> <p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Avoir causé un découvert ou risque de découvert.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins</p>	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					financiers.	
Guy Marois 154091	(CD00-0748)	Janine Kean, président Pierre Décarie Gisèle Balthazard, A.V.A.	22 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	audition sur sanction
Christina Provost 128024	(CD00-0709)	Janine Kean, président Antonio Tiberio Jacques Denis, A.V.A.	25 mai 2009 à 9h30 26 mai 2009 à 9h30 27 mai 2009 à 9h30 28 mai 2009 à 9h30	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Marc-André Froment 113045	(CD00-0733)	François Folot, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C. Patrick Haussmann, A.V.C.	26 mai 2009 à 9h30 27 mai 2009 à 9h30 28 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Mauricio Bourque Labelle, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur) Certificat n° 170734	2008-12-01(E)	Me Patrick de Niverville, président Gilles Beaulieu, expert en sinistre, membre Gilles Marin, expert en sinistre, membre	7 mai 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de répondre aux demandes de renseignements contenues dans une correspondance du syndic (<i>article 56 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	Audition de la plainte
Mauricio Bourque Labelle, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur) Certificat n° 170734	2009-03-01(E)	Me Patrick de Niverville, président Gilles Beaulieu, expert en sinistre, membre Gilles Marin, expert en sinistre, membre	7 mai 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour s'être approprié, pour ses fins personnelles, de l'argent qui lui a été confié dans l'exercice de son mandat (<i>article 59(15) du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	Audition de la plainte
Roger Gingras, C.d'A.As., courtier en assurance de	2008-11-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président Ian Cytrynbaum,	7 mai 2009 (14h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 7(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition des représentations sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
dommages Certificat n° 14635		C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre			1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour s'être placé, directement ou indirectement, en situation de conflit d'intérêts (<i>article 10 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Guertin, expert en sinistre Certificat n° 115733	2008-04-01(E)	M ^e Patrick de Niverville, président Élaine Savard, expert en sinistre Michel Barcelo, expert en sinistre	20 et 21 mai 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir manqué de modération, d'objectivité et de dignité (<i>article 6 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>)	Audition de la plainte

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2009-PDIS-0073

INVESTISSEMENT YANNICK LESSARD INC.
3300, boul. Le Carrefour, bureau 623
Laval (Québec) H7T 0A1
Inscription n° 513 485

Décision

(article 83 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Le cabinet Investissement Yannick Lessard inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 513 485, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 9 février 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 31 décembre 2008.
3. Investissement Yannick Lessard inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 31 décembre 2008.
4. Le 5 mars, un agent du Service de la conformité a envoyé à Investissement Yannick Lessard inc., par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 20 mars 2009.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Investissement Yannick Lessard inc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend, ou en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un cabinet qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée ou dont un représentant qui n'est pas un de ses employés n'est pas couvert par une assurance pour couvrir sa responsabilité ou n'a pas acquitté la prime fixée par l'Autorité à cette fin. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chapitre A 33.2), qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Investissement Yannick Lessard inc. dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Investissement Yannick Lessard inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait à Québec le 3 avril 2009.

M^o Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance, à l'attention de Jennifer Sévigny, par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à jennifer.sevigny@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0059

GINO DESJARDINS
[...]
Inscription n° 506 527

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Gino Desjardins détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 506 527, dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 9 février 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle, celle-ci étant effective à partir du 22 février 2009.
3. Gino Desjardins n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 22 février 2009.
4. Le 5 mars 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Gino Desjardins, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 20 mars.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Gino Desjardins.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chapitre A 33.2)

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Gino Desjardins dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de planification financière jusqu'à ce que le représentant autonome se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Gino Desjardins :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 26 mars 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez remplir l'annexe ci-jointe pour le retrait de votre inscription dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Jennifer Sévigny par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à jennifer.sevigny@lautorite.qc.ca.

Décision n° 2009-PDIS-0062

ISABELLE NADON
[...]
Inscription n° 513 277

Décision

(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Isabelle Nadon détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le numéro 513 277, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, elle est assujettie à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Le 13 janvier 2009, l'Autorité a reçu une annulation pour la police d'assurance de responsabilité professionnelle de Isabelle Nadon, celle-ci étant effective à partir du 7 janvier 2009.
3. Isabelle Nadon n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 7 janvier 2009.
4. Le 5 janvier 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Isabelle Nadon, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} février 2009 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.
5. Le 5 mars 2009, un agent du Service de la conformité a envoyé à Isabelle Nadon, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 20 mars 2009.
6. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Isabelle Nadon.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chapitre A 33.2)

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Isabelle Nadon dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce que la représentante autonome se soit conformée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Isabelle Nadon :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 26 mars 2009.

M^e Yan Paquette
Directeur des pratiques de distribution

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez remplir l'annexe ci-jointe pour le retrait de votre inscription dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance à Jennifer Sévigny par télécopie au 418-528-7031 ou par courriel à jennifer.sevigny@lautorite.qc.ca.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2008-09-01 (C)

DATE : 3 avril 2009

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville	Président
M. Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre
Mme Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages des particuliers	Membre

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

DANIEL DUCHAMPS, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

[1] Le 24 mars 2009, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages s'est réuni afin de procéder à l'audition sur sanction dans le dossier portant le no 2008-09-01 (C);

[2] Le 19 janvier 2009, l'intimé fut reconnu coupable des infractions suivantes :

1. Le ou vers le 6 septembre 2002, a fait défaut de respecter la confidentialité des renseignements personnels de l'assurée, Mme Richère Fournelle, **en transmettant à la compagnie AXA Assurances ses coordonnées bancaires**, pour le paiement de la prime de sa police d'assurance habitation n° 01-762-613 2, par débits préautorisés, **alors qu'elle n'avait pas consenti à payer selon cette méthode de paiement**, utilisant ainsi ou permettant que

2008-09-01 (C)

PAGE : 2

soient utilisées les coordonnées bancaires de cette assurée à d'autres fins que celles pour lesquelles il les avait obtenues, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment l'article 16 de ladite loi (...).

2. Entre le 5 septembre 2002 et le 1^{er} août 2006, a fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat reçu de son assurée, Mme Richère Fournelle, **et a agi avec négligence, en conservant dans son dossier, sans l'en informer, les chèques qu'elle lui avait fait parvenir pour le paiement des primes** de renouvellement de sa police d'assurance habitation AXA n° 01-762-613 2 à savoir :

a) une série de 3 chèques libellés à l'ordre d'AXA Assurances, datés du 5 septembre 2002 d'un montant de 76,69 \$, du 4 octobre 2002 d'un montant de 76,65 \$ et du 1^{er} novembre 2002 d'un montant de 76,65 \$;

b) une série de 3 chèques libellés à l'ordre d'Assurances J.C. Duchamps, datés du 2 août 2004 d'un montant de 77,39 \$, du 1^{er} septembre 2004 d'un montant de 77,39 \$ et du 1^{er} octobre 2004 d'un montant de 77,39 \$;

c) une série de 3 chèques libellés à l'ordre d'Assurances J.C. Duchamps, datés du 1^{er} août 2005 d'un montant de 78,15 \$, du 1^{er} septembre 2005 d'un montant de 78,10 \$ et du 3 octobre 2005 d'un montant de 78,10 \$;

d) un chèque libellé à l'ordre d'Assurances J.C. Duchamps, daté du 31 juillet 2006 d'un montant de 76,96 \$

sans l'aviser que les primes étaient payées par débits préautorisés, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment (...) l'article 37 par.1 dudit code;

3. Entre le ou vers le 5 décembre 2006 et le ou vers le 22 mai 2007, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux et a agi avec négligence **en ne faisant pas de démarches auprès d'AXA Assurances afin que la police d'assurance habitation n° 01-762-613 2, au nom de Mme Richère Fournelle, ne soit pas résiliée le 21 décembre 2006 ou, après cette date, qu'elle soit remise en vigueur**, compte tenu de « l'imbroglia » relatif aux refus de paiements de l'assurée après que celle-ci eût constaté des débits non autorisés de son compte bancaire, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment (...) l'article 37 par.1 dudit code;

[3] Lors de l'audition sur sanction, la syndic était représentée par Me Nathalie Lelièvre, alors que l'intimé était représenté par Me Lise Gagnon;

2008-09-01 (C)

PAGE : 3

I. Preuve sur sanction

[4] La syndic déposa, de consentement, un antécédent disciplinaire (S-1) remontant à 1995, dans lequel l'intimé avait été condamné à une réprimande¹.

[5] Pour sa part, l'intimé témoigna et déclara :

- Qu'il est courtier depuis 1991;
- Que le dossier de 1995 concerne une infraction mineure ayant entraîné une simple réprimande;
- Qu'il a modifié ses méthodes de travail depuis la décision du 19 janvier 2009 et instauré un cahier de procédures (I-1)
- Qu'il obtient maintenant la signature de l'assuré pour les annulations et les prélèvements bancaires;
- Qu'il comprend dorénavant que l'assuré doit être informé de toutes ses démarches afin d'éviter toute forme de malentendus ou d'imbroglis;

II. Argumentation des parties

A) Pour la syndic

[6] Me Lelièvre, au nom de la syndic, réclame l'imposition des amendes suivantes :

Chef no 1 : 1 500 \$

Chef no 2 : 1 000 \$

Chef no 3 : 1 000 \$

[7] La syndic insiste également pour que l'intimé soit condamné au paiement de tous les déboursés;

[8] Au soutien de ses prétentions, la syndic plaide :

- La gravité objective des infractions, plus particulièrement pour le chef no 1;

¹ Plainte no 1995-06-03, décision du 18 septembre 1995.

2008-09-01 (C)

PAGE : 4

- La protection du public et la sécurité des transactions bancaires;
- La durée des infractions, soit de 2002 à 2006 pour le chef no 2 et sur quelques mois pour le chef no 3;
- Que la négligence de l'intimé va au cœur même de la profession;
- Le bris de confiance et le préjudice causés à l'assurée;
- L'absence de volonté de l'intimé de réellement rétablir la police d'assurance (chef no 3);
- L'antécédent disciplinaire de 1995, résultant lui aussi du manque d'information et l'imbroglie qui s'en suivit.

[9] Quant au cahier de procédures (I-1) instauré depuis la décision sur culpabilité, la syndic souligne qu'il fallait, tout de même, une signature de l'assurée à l'époque des infractions reprochées;

[10] Enfin, elle dépose deux décisions disciplinaires à l'appui de ses demandes, soit :

- *Chauvin c. Duval* [2007] CanLII 33233 (QC C.D CHAD)
- *Chauvin c. Lucien* [2007] CanLII 53738 (QC C.D CHAD)

B) Pour l'intimé

[11] La défense suggère d'imposer une réprimande sur chacun des chefs et de partager les frais entre les parties;

[12] À l'appui de ses suggestions, Me Gagnon plaide :

- L'absence d'intention malhonnête;
- L'absence de danger pour le public;
- La collaboration de l'intimé à l'enquête du syndic;
- Le délai de 14 ans écoulé depuis l'antécédent judiciaire de 1995;

2008-09-01 (C)

PAGE : 5

- Le remboursement des frais de 73 \$ exigés par AXA (P-10, p.46)

[13] Me Gagnon ajoute que l'assurée a été l'artisane de ses propres malheurs en reversant les paiements, déclenchant ainsi l'annulation de la police d'assurance;

[14] La défense plaide également le principe de globalité des sanctions et conclut au caractère exagéré des sanctions suggérées par la syndic;

[15] De plus, Me Gagnon établit certaines distinctions avec les affaires Duval et Lucien en précisant que, dans le présent dossier, l'assurée avait donné, à tout le moins, un consentement verbal;

[16] Enfin, la défense plaide que la sentence doit coller aux faits du dossier tel que le rappelait la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*²;

III. Analyse et décision

[17] Tel que mentionné à plusieurs reprises par la jurisprudence, le Comité devra, pour se prononcer sur la sanction, examiner les circonstances aggravantes et atténuantes propres au présent dossier;

[18] De façon plus précise, rappelons le cheminement suggéré par la Cour d'appel dans l'affaire *Pigeon c. Daigneault*³, soit :

[37] *La sanction imposée par le Comité de discipline doit coller aux faits du dossier. Chaque cas est un cas d'espèce.*

[38] *La sanction disciplinaire doit permettre d'atteindre les objectifs suivants: au premier chef la protection du public, puis la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et enfin, le droit par le professionnel visé d'exercer sa profession (Latulippe c. Léveillé (Ordre professionnel des médecins), [1998] D.D.O.P. 311; Dr J. C. Paquette c. Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et al, [1995] R.D.J. 301 (C.A.); et R. c. Burns, 1994 CanLII 127 (C.S.C.), [1994] 1 R.C.S. 656).*

[39] *Le Comité de discipline impose la sanction après avoir pris en compte tous les facteurs, objectifs et subjectifs, propres au dossier. Parmi les facteurs objectifs, il faut voir si le public est affecté par les gestes posés par le professionnel, si l'infraction retenue contre le professionnel a un lien avec l'exercice de la profession, si le geste posé constitue un acte isolé ou un geste répétitif, ... Parmi les facteurs subjectifs, il faut tenir compte de*

² *Pigeon c. Daigneault*, 2003, CanLii 32934 (Qc C.A.).

³ *Ibid.*

2008-09-01 (C)

PAGE : 6

l'expérience, du passé disciplinaire et de l'âge du professionnel, de même que sa volonté de corriger son comportement. La délicate tâche du Comité de discipline consiste donc à décider d'une sanction qui tienne compte à la fois des principes applicables en matière de droit disciplinaire et de toutes les circonstances, aggravantes et atténuantes, de l'affaire.
(Nos soulignements)

[19] Ainsi, parmi les circonstances aggravantes dont le Comité tiendra compte, soulignons les suivantes :

- La gravité objective des infractions, surtout dans le cas du premier chef d'accusation;
- Le chef no 1 étant une infraction particulièrement grave qui met en péril non seulement la protection du public, mais également la sécurité des transactions bancaires;
- Le chef no 2 est également grave en ce qu'il démontre une négligence et un manque de suivi du dossier de l'assurée échelonné sur plusieurs années;
- Le chef no 3 est également grave car il touche à l'essence même de la profession, laquelle consiste à obtenir et à maintenir en vigueur une police d'assurance pour son client;

[20] À cette première série de circonstances aggravantes, il y a lieu d'ajouter les suivantes :

- La présence d'un antécédent disciplinaire même si celui-ci remonte à 1995 puisqu'il résulte également d'un imbroglio causé par l'intimé vu son défaut d'informer adéquatement sa cliente de l'époque;
- L'absence de repentir de l'intimé;
- Sa tentative de rejeter le blâme sur sa cliente, démontrant ainsi une méconnaissance de ses obligations déontologiques;
- La durée des infractions;
- Le lien direct des infractions avec l'exercice de la profession;

[21] Le Comité estime qu'il doit également tenir compte des facteurs suivants :

2008-09-01 (C)

PAGE : 7

- La dissuasion du professionnel à récidiver;
- L'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables⁴;
- La mise en péril de la protection du public;

[22] L'ensemble de ces circonstances aggravantes amènera le Comité à s'écarter des suggestions formulées par l'une ou l'autre des parties et entraînera l'imposition de sanctions beaucoup plus sévères;

[23] À prime abord, le Comité aurait été porté à imposer une période de radiation n'eut été de la présence de certaines circonstances atténuantes en faveur de l'intimé;

[24] Parmi les circonstances atténuantes dont tiendra compte le Comité, soulignons les suivantes :

- La mise en place de nouvelles méthodes de travail (I-1);
- Le remboursement des frais imposés par AXA;
- L'absence d'intention malhonnête de l'intimé;
- La collaboration de l'intimé à l'enquête du syndic;

[25] Sur la question de savoir s'il y a eu consentement verbal ou non de l'assurée, le Comité tient à rappeler que la preuve était contradictoire à ce sujet⁵ d'où l'acquittement de l'intimé sur les articles 23 et 24 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[26] En conséquence, l'intimé ne peut pas plaider, avec certitude, que l'assuré avait consenti verbalement aux prélèvements bancaires;

[27] Enfin, le comité s'écartera des décisions *Duval* et *Lucien*, lesquelles sont le résultat d'un plaidoyer de culpabilité;

[28] Il est bien connu que le fait d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité est un signe de repentir qui entraîne habituellement la clémence du Comité au moment de l'imposition de la sanction;

[29] À l'inverse, l'absence de plaidoyer de culpabilité ne doit pas être surévalué et il n'entraîne pas automatiquement une sentence plus sévère;

⁴ *Cartaway Resources corp.* [2004] 1 R.C.S. 672.

⁵ Voir les paragraphes 25 et 26 de la décision sur culpabilité du 19 janvier 2009.

2008-09-01 (C)

PAGE : 8

[30] Par contre, dans le présent dossier, le Comité, après avoir entendu l'intimé à deux reprises, soit lors de l'audition de la plainte et au moment des représentations sur sanction demeure encore aujourd'hui dans l'impossibilité de se convaincre du repentir de l'accusé;

[31] Au contraire, le Comité est plutôt d'avis que l'intimé fait preuve d'un manque total de remords ou de compassion envers l'assurée et les inconvénients endurés par cette dernière;

[32] De plus, le Comité estime que la durée des infractions démontre un laisser-faire et un manque de suivi de ses dossiers par l'intimé au détriment des intérêts de ses clients;

[33] Pour l'ensemble de ces motifs, le Comité imposera de fortes amendes à l'intimé afin de le dissuader de récidiver et lui rappeler ses devoirs déontologiques envers ses clients, lesquels sont d'ordre public⁶;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes :

Sur le chef no 1 : une amende de 2 000 \$;

Sur le chef no 2 : une amende de 2 000 \$;

Sur le chef no 3 : une amende de 1 000 \$;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés;

⁶ *Chauvin c. Beaucage* [2008] Q.C.C.A. 922

2008-09-01 (C)

PAGE : 9

ACCORDE à l'intimé un délai de 90 jours pour acquitter le montant des amendes et des déboursés, calculé à compter de la signification de la présente décision;

RÉITÈRE l'ordonnance de non diffusion et de non accessibilité à tout renseignement nominatif et, plus particulièrement, de tout document ou renseignement de nature financière concernant l'assurée, Mme Richère Fournelle, le tout suivant l'article 142 du *Code des professions*.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président du comité de discipline

Mme Lyne Leseize, courtier en assurance
de dommages des particuliers
Membre du comité de discipline

M. Benoît Ménard, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages
Membre du comité de discipline

Me Nathalie Lelièvre
Procureur de la partie plaignante

Me Lise Gagnon
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 24 mars 2009

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

- Sterling, Howard
Gestion de Capital Assante Itée

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'*Instruction générale n° Q-9* afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes:

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)**Jennings Capital Inc.**

Approbation d'un emprunt de 1 900 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Western Financial Group en faveur de Jennings Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Western Financial Group renonce à concourir est de 3 939 622 \$.

Credential Securities Inc.

Approbation d'un emprunt de 1 200 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Credential Financial Inc. en faveur de Credential Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Credential Financial Inc. renonce à concourir est de 3 200 000 \$.

Perimeter Markets Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 3 900 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Perimeter Financial Corp. en faveur de Perimeter Markets Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Perimeter Financial Corp. renonce à concourir est de 400 000 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

DÉCISION N° 2009-PDG-0023

Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus*, conformément aux paragraphes 11° et 15° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers (le « Bulletin ») du 9 janvier 2009 [(2009) vol. 6, n° 1, B.A.M.F., section 6.2.1], du projet de règlement accompagné de l'avis réglementaire;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la Loi au ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la Loi;

Vu la recommandation de la Direction générale, Contrôle des marchés et affaires juridiques;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission à la ministre des Finances pour approbation.

Fait le 25 février 2009.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie le règlement suivant :

- *Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus.*

Avis de publication

Le *Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus* a été pris par l'Autorité le 25 février 2009, a reçu l'approbation ministérielle requise et est entré en vigueur le 22 avril 2009.

L'arrêté ministériel approuvant le règlement a été publié dans la Gazette officielle du Québec, en date du 22 avril 2009, et est reproduit ci-dessous.

Le 24 avril 2009

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

A.M., 2009-02

Arrêté numéro V-1.1-2009-02 de la ministre des Finances en date du 7 avril 2009

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1)

CONCERNANT le Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus

VU que les paragraphes 11° et 15° de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus a été adopté par la décision n° 2003-C-0077 du 3 mars 2003;

VU qu'il y a lieu d'abroger ce règlement;

VU que le projet de Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 6, n° 1 du 9 janvier 2009;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté le 25 février 2009, par la décision n° 2009-PDG-0023, le Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, la ministre des Finances approuve sans modification le Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 7 avril 2009

La ministre des Finances,
MONIQUE JÉRÔME-FORGET

Règlement abrogeant le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 11° et 15°)

1. Le Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus est abrogé.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

51596

* Les seules modifications au Règlement Q-26 sur les opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus, adopté le 3 mars 2003 par la décision n° 2003-C-0077 et publié au Supplément au Bulletin de la Commission des valeurs mobilières du Québec volume 34, n° 19 du 16 mai 2003, ont été apportées par le Règlement modifiant l'Instruction générale Q-26, Opérations interdites pendant la durée d'un placement par prospectus approuvé par l'arrêté ministériel n° 2005-19 du 10 août 2005 (2005, *G.O.* 2, 4688).

Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting Restrictions on Trading during a Distribution by Prospectus¹

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing the following Regulation:

- *Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting Restrictions on Trading during a Distribution by Prospectus.*

Notice of Publication

The *Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting Restrictions on Trading during a Distribution by Prospectus*, which was made by the Authority on February 25, 2009, has received ministerial approval as required and came into force on April 22, 2009.

The Ministerial Order approving the Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated April 22, 2009, and is also published hereunder.

April 24, 2009

¹ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

or knitted hats, and establishments primarily engaged in manufacturing articles of clothing not classified above, such as belts, ties or beach wear, except knitted articles.”.

(3) by striking out paragraph 14.

2. This Regulation comes into force on 1 January 2010.

9210

M.O., 2009-02

Order number V-1.1-2009-02 of the Minister of Finance dated 7 April 2009

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1)

CONCERNING Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting restrictions on trading during a distribution by prospectus

WHEREAS subparagraphs 11 and 15 of section 331.1 of the Securities Act (R.S.Q., c. V-1.1) stipulate that the Autorité des marchés financiers may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act stipulate that a draft regulation shall be published in the Bulletin of the Authority, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation Q-26 respecting restrictions on trading during a distribution by prospectus has been made on March 3, 2003 pursuant to decision no. 2003-C-0077;

WHEREAS there is cause to repeal this regulation;

WHEREAS the draft Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting restrictions on trading during a distribution by prospectus was published in the Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 6, no. 1 of January 9, 2009;

WHEREAS the Authority made, on February 25, 2009, by the decision no. 2009-PDG-0023, Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting restrictions on trading during a distribution by prospectus;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting restrictions on trading during a distribution by prospectus appended hereto.

April 7, 2009

MONIQUE JÉRÔME-FORGET,
Minister of Finance

Regulation to repeal Regulation Q-26 respecting restrictions on trading during a distribution by prospectus*

Securities Act
(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331.1, pars. (11) and (15))

1. Regulation Q-26 respecting Restrictions on Trading During a Distribution by Prospectus is repealed.

2. This Regulation comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

9201

* Policy Statement Q-26, Restrictions on Trading During a Distribution by Prospectus, adopted on March 3, 2003 pursuant to decision No. 2003-C-0077 and published in the Supplement to the Bulletin of the Commission des valeurs mobilières du Québec, volume 34, No. 19, dated May 16, 2003, was amended solely by the Regulation to amend Policy Statement Q-26, Restrictions on Trading During a Distribution by Prospectus, approved by Ministerial Order No. 2005-19 dated August 10, 2005 (2005, *G.O.* 2, 3516).

DÉCISION N° 2008-PDG-0210***Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières***

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, conformément aux paragraphes 8° et 9° de l'article 331 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, telle que modifiée par L.Q. 2007, c. 15, L.Q. 2008, c. 7 et L.Q. 2008, c. 24 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement visé à l'article 331 de la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, telle que modifiée par L.Q. 2007, c. 15 et L.Q. 2008 c. 7;

Vu la nécessité d'apporter au *Règlement sur les valeurs mobilières* des modifications de concordance à la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2008, du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*;

Vu la nécessité d'apporter au *Règlement sur les valeurs mobilières* des modifications de concordance à la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2008, de certaines dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q., 2006, c. 50, par l'effet du Décret 25-2008 en date du 31 janvier 2008;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331 de la Loi au gouvernement du Québec, qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au deuxième alinéa de l'article 331 de la Loi;

Vu l'article 335 de la Loi prévoyant notamment l'obligation de publier au Bulletin de l'Autorité un règlement pris en vertu de l'article 331 de la Loi;

Vu la recommandation de la Direction générale, Contrôle des marchés et affaires juridiques;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa transmission au gouvernement pour l'accomplissement des formalités requises par la loi pour sa publication.

Fait le 18 juillet 2008.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Décret 429-2009 – Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en version française et anglaise, le décret suivant :

- Décret 429-2009 – *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières.*

Avis de publication

Le décret a été publié dans la Gazette officielle du Québec, en date du 22 avril 2009 et est reproduit ci-dessous. Ce règlement entrera en vigueur le 7 mai 2009.

Le 24 avril 2009

¹ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

Règlements et autres actes

Gouvernement du Québec

Décret 429-2009, 8 avril 2009

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V1.1)

Valeurs mobilières — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières

ATTENDU QUE le paragraphe 8° du premier alinéa de l'article 331 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V1.1) prévoit que l'Autorité des marchés financiers peut, par règlement, établir les règles de déontologie particulières auxquelles sont soumis les membres de son personnel, ainsi que les sanctions applicables;

ATTENDU QUE le paragraphe 9° du premier alinéa de l'article 331 de cette loi prévoit que l'Autorité des marchés financiers peut, par règlement, prescrire les droits exigibles pour toute formalité prévue par cette loi ou les règlements et pour les services qu'elle fournit, ainsi que les modalités de paiement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 331 de cette loi prévoit qu'un règlement pris en vertu de cet article est soumis à l'approbation du gouvernement, qui peut l'approuver avec ou sans modification;

ATTENDU QUE le gouvernement, par le décret numéro 660-83 du 30 mars 1983, a édicté le Règlement sur les valeurs mobilières;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE l'Autorité des marchés financiers a pris, le 18 juillet 2008, le Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières a été publié à la *Gazette officielle du Québec* du 24 septembre 2008, avec avis qu'il pourrait être soumis pour approbation du gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QUE le délai de 45 jours est expiré;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver ce règlement avec modifications;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Finances :

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières, annexé au présent décret, soit approuvé.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331, par. 8° et 9°)

1. L'article 253 du Règlement sur les valeurs mobilières est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 9°, des mots « parts d'un fonds commun de placement ou d'actions d'une société d'investissement à capital variable » par les mots « titres d'un organisme de placement collectif ».

2. L'article 267 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le texte anglais des sous-paragraphes *a* et *b* du paragraphe 8°, du mot « issue » par les mots « additional securities ».

3. L'article 271 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **271.** Dans le cas d'un organisme de placement collectif qui investit tous ses avoirs dans un ou plusieurs autres organismes de placement collectif du même groupe, les droits ne sont perçus que sur la valeur globale de l'émission du premier organisme de placement collectif.

* Les dernières modifications au Règlement sur les valeurs mobilières, édicté par le décret n° 660-83 du 30 mars 1983 (1983, *G.O.* 2, 1511), ont été apportées par le règlement approuvé par le décret n° 1183-2005 du 7 décembre 2005 (2005, *G.O.* 2, 6939), par le règlement approuvé par l'arrêté ministériel n° 2008-06 du 4 mars 2008 (2008, *G.O.* 2, 1185) et par l'article 172 de la Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives (2008, c. 7). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2008, à jour au 1^{er} septembre 2008.

Dans le cas d'une société en commandite d'exploration minière dont le prospectus prévoit la cession des actions acquises des sociétés participantes à un organisme de placement collectif, les droits ne sont perçus que sur la valeur globale de l'émission des parts de la société en commandite, selon les prescriptions du paragraphe 3° de l'article 267. ».

4. L'article 271.2 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 4°, des mots « une société d'investissement à capital variable ou par un fonds commun de placement » par les mots « un organisme de placement collectif ».

5. L'article 271.4 de ce règlement est modifié :

1° dans le premier alinéa :

a) dans la phrase introductive :

i. par le remplacement des mots « d'une dispense d'application de la réglementation des offres publiques » par les mots « de la dispense relative à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités prévue par règlement »;

ii. par le remplacement, dans le texte anglais, des mots « in the case of » par « as the case may be, »;

b) par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° lors du dépôt de l'offre et de la note d'information prévues par règlement, 1 000 \$, et un versement correspondant à l'excédent sur 1 000 \$ des sommes suivantes :

a) dans le cas d'une offre faite uniquement au Québec, 0,02 % de la contrepartie offerte pour les titres visés par l'offre;

b) dans les autres cas, 0,02 % du quart de la contrepartie offerte au Canada pour les titres visés par l'offre; »;

c) par l'addition, après le paragraphe 1°, du suivant :

« 1.1° lors du dépôt du communiqué de presse exigé de l'auteur d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, 1 000 \$, et un versement correspondant à l'excédent sur 1 000 \$ des sommes suivantes, calculées en fonction du cours de clôture le jour précédant le dépôt du communiqué de presse et du nombre maximal de titres indiqué dans ce communiqué :

a) dans le cas d'une offre faite uniquement au Québec, 0,02 % de la contrepartie offerte pour les titres visés par l'offre;

b) dans les autres cas, 0,02 % du quart de la contrepartie offerte au Canada pour les titres visés par l'offre; »;

d) par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « du document prévu à l'article 130 ou 132 de la Loi concernant une modification des conditions initiales de l'offre ou un changement appréciable dans les faits sur lesquels est fondée la note d'information » par les mots « d'un avis de changement ou de modification »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « La société visée » par les mots « L'émetteur visé ».

6. L'article 271.4.1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « prévus au paragraphe 3° de l'article 121 de la loi » par les mots « ou de l'annonce prévue sous le régime d'une dispense relative à une offre publique à l'étranger ou d'une dispense *de minimis* prévue par règlement ».

7. L'article 271.5 de ce règlement est modifié, dans le paragraphe 6° du premier alinéa :

1° par l'insertion, dans le sous-paragraphe *a* et après les mots « du dirigeant », des mots « ou de l'administrateur », et après les mots « des dirigeants », des mots « et des administrateurs »;

2° par l'insertion, dans les sous-paragraphe *b* et *c* et après le mot « dirigeant », des mots « ou de l'administrateur ».

8. L'article 271.6 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « de l'application de l'article 145 de la Loi donnant lieu à une audience » par les mots « relative à une offre publique d'achat ou de rachat ».

9. L'article 271.11 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « fonds commun de placement » par les mots « organisme de placement collectif »;

2° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, des mots « du fonds » par les mots « de l'organisme de placement collectif ».

10. L'article 271.14 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Tout initié ou dirigeant » par les mots « Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur ».

11. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

51600

Regulations and other acts

Gouvernement du Québec

O.C. 429-2009, 8 April 2009

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1)

Securities — Amendments

Regulation to amend the Securities Regulation

WHEREAS subparagraph 8 of the first paragraph of section 331 of the Securities Act (R.S.Q., c. V-1.1) provides that the Autorité des marchés financiers may, by regulation, establish the special rules of ethics to which the members of the personnel of the Authority are subject, and the applicable penalties;

WHEREAS subparagraph 9 of the first paragraph of section 331 of the Act provides that the Autorité des marchés financiers may, by regulation, prescribe the fees payable for any formality provided for in the Act or the regulations and for services rendered by the Authority, and the terms and conditions of payment;

WHEREAS the second paragraph of section 331 of the Act provides that a regulation made under that section is to be submitted to the Government for approval, with or without amendment;

WHEREAS the Government made the Securities Regulation by Order in Council 660-83 dated 30 March 1983;

WHEREAS it is expedient to amend the Regulation;

WHEREAS the Autorité des marchés financiers made the Regulation to amend the Securities Regulation on 18 July 2008;

WHEREAS, in accordance with sections 10 and 11 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1), a draft of the Regulation to amend the Securities Regulation was published in the *Gazette officielle du Québec* of 24 September 2008 with a notice that it could be submitted to the Government for approval on the expiry of 45 days following that publication;

WHEREAS the 45-day period has expired;

WHEREAS it is expedient to approve the Regulation with amendments;

IT IS ORDERED, therefore, on the recommendation of the Minister of Finance:

THAT the Regulation to amend the Securities Regulation, attached to this Order in Council, be approved.

GÉRARD BIBEAU,
Clerk of the Conseil exécutif

Regulation to amend the Securities Regulation*

Securities Act
(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331, subpars. (8) and (9))

1. Section 253 of the Securities Regulation is amended by replacing the words “units of an incorporated mutual fund or an unincorporated mutual fund” in subparagraph (9) with the words “securities of a mutual fund”.

2. Section 267 of the Regulation is amended by replacing the word “issue” in subparagraphs (a) and (b) of subparagraph (8) in the English text with the words “additional securities”.

3. Section 271 of the Regulation is replaced by the following:

“**271.** In the case of a mutual fund which invests all its assets in one or more other mutual funds of the same group, the fees are payable only on the gross value of the securities distributed by the first mutual fund.

In the case of a mining exploration limited partnership where the prospectus provides for the transfer of the shares acquired from the participating companies to a

* The Securities Regulation, enacted pursuant to Order-in-Council No. 660-83 dated March 30, 1983 (1983, *G.O.* 2, 1269), was last amended by the regulation approved under Order-in-Council No. 1183-2005 dated December 7, 2005 (2005, *G.O.* 2, 5159), by the regulation approved by Ministerial Order No. 2008-06 dated March 4, 2008 (2008, *G.O.* 2, 726) and by section 172 of the Act to amend the Act respecting the Autorité des marchés financiers and other legislative provisions (2008, c. 7). For previous amendments, refer to the *Tableau des modifications et Index sommaire*, Éditeur officiel du Québec, 2008, updated to September 1, 2008.

mutual fund, the fees are payable only on the gross value of the securities distributed by the limited partnership in accordance with the provisions of subparagraph 3 of section 267.”

4. Section 271.2 of the Regulation is amended by replacing the words “an incorporated and an unincorporated mutual fund” in paragraph (4) with the words “a mutual fund”.

5. Section 271.4 of the Regulation is amended:

(1) in the first paragraph:

(a) in the introductory phrase:

i. by replacing the words “an exemption from take-over bid and issuer bid rules” with the words “a normal course issuer bid exemption prescribed by regulation”;

ii. by replacing the words “in the case of” in the English text with “as the case may be,”;

(b) by replacing subparagraph 1 with the following:

“(1) at the time of filing the bid and the take-over or issuer bid circular prescribed by regulation, \$1,000, and a payment equal to the surplus over \$1,000 of the following amounts:

(a) where the bid is made only in Québec, 0.02% of the consideration offered for the securities that are the subject of the bid;

(b) in the other cases, 0.02% of 25% of the consideration offered in Canada for the securities that are the subject of the bid;”;

(c) by adding the following after paragraph 1:

“(1.1) at the time of filing the press release required of the person who makes a normal course issuer bid, \$1,000, and a payment equal to the surplus over \$1,000 of the following amounts, established on the basis of the closing price on the day preceding the filing of the press release and of the maximum number of securities indicated in the press release:

(a) where the bid is made only in Québec, 0.02% of the consideration offered for the securities that are the subject of the bid;

(b) in the other cases, 0.02% of 25% of the consideration offered in Canada for the securities that are the subject of the bid;”;

(d) by replacing “notice prescribed by section 130 or 132 of the Act respecting a change in the initial terms of the bid or a significant change in the facts on which the circular is based” in subparagraph (2) with the words “notice of change or notice of variation”;

(2) by replacing the words “The offeree company” in the second paragraph with the words “The offeree issuer”.

6. Section 271.4.1 of the Regulation is amended by replacing “prescribed in subparagraph 3 of the first paragraph of section 121 of the Act” with the words “or the advertisement provided for under a foreign take-over or issuer bid exemption or a *de minimis* exemption prescribed by regulation”.

7. Section 271.5 of the Regulation is amended, in paragraph (6):

(1) by adding, in subparagraph (a) in the French text, the words “ou de l’administrateur” after the word “dirigeant” and the words “et des administrateurs” after the words “des dirigeants”;

(2) by adding, in subparagraphs (b) and (c) in the French text, the words “ou de l’administrateur” after the word “dirigeant”.

8. Section 271.6 of the Regulation is amended by replacing the words “from the requirement prescribed by section 145 of the Act, giving rise to a hearing” in paragraph (1) with the words “related to a take-over or issuer bid”.

9. Section 271.11 of the Regulation is amended:

(1) by replacing the words “An unincorporated mutual fund” in the first paragraph with the words “A mutual fund”;

(2) by replacing the words “du fonds” in the second paragraph of the French text with the words “de l’organisme de placement collectif”.

10. Section 271.14 of the Regulation is amended by replacing the words “Any insider or senior executive” with “Any insider, officer or director”.

11. This Regulation comes into force 15 days after the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

9203

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ASHRAF, FEROZ	GROUPE SNC-LAVALIN INC.	20090008473-1	2009-04-16	300,00 \$
BRERETON, JOHN MARK	TECSYS INC.	20090008472-1	2009-04-16	5 000,00 \$
DUFOUR, RENE	MINES CANCOR INC.	20090008470-1	2009-04-16	100,00 \$
GIROUX, MAURICE	RESSOURCES GOLDENFRANK INC.	20090008477-1	2009-04-16	3 400,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
HEMPSTEAD, JEFFREY ALLEN	BANQUE ROYALE DU CANADA	20090008471-1	2009-04-16	100,00 \$
LIKES, GARTH	LAB RECHERCHE INC.	20090008469-1	2009-04-16	3 600,00 \$
MATTIOLI, ROBERT	CRYOCATH TECHNOLOGIES INC.	20090008475-1	2009-04-16	10 000,00 \$
NORTHROP, JAMES	IMMUNOTEC INC.	20090008474-1	2009-04-16	5 000,00 \$
RYAN, JOHN	RESSOURCES GOLDENFRANK INC.	20090008476-1	2009-04-16	3 300,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Éclairage Divcom inc.

Interdit à Éclairage Divcom inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 30 novembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 20 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0090

Les Mines de Nickel Nearctic Inc.

Interdit à Les Mines de Nickel Nearctic Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 30 novembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 20 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0094

Victhom Bionique Humaine inc.

Interdit à Stéphane Bédard, Lana Fiset, Jeffrey Hill, Daniel Johnson, Nader Kameli, Nitin Kaushal, Martin LeBlanc, Hans J. Mäder et Normand Rivard d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Victhom Bionique Humaine inc., parce que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers et de son rapport de gestion annuel prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur et peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 20 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0093

6.5.2 Révocations d'interdiction

FRV Média Inc.

Révoque la décision 2009-FIIC-0056, prononcée le 20 mars 2009, adressée à FRV Média Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 20 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0095

Paddington Properties Partnership

Vu la demande présentée par Amalgamated Income Limited Partnership (l'« initiateur ») à l'égard de Paddington Properties Partnership (« Paddington ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 mars 2009 (la « demande »);

vu la décision 1998-MC-3307 prononcée par l'Autorité le 7 janvier 1999 interdisant à toute personne d'effectuer une opération sur les valeurs de Paddington (l'« ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs »);

vu les articles 265 et 267 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu l'*Instruction générale 12-202 relative à la levée des interdictions d'opérations prononcées en cas de non-conformité*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu les termes définis suivants :

« commandité » : Paddington General Partner Ltd., le commandité de Paddington;

« documents d'information continue » : les documents que Paddington doit déposer en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et pour lesquels il n'a pas obtenu de dispense de dépôt;

« offre » : l'offre publique d'achat non sollicitée sur la totalité des parts de Paddington que compte lancer l'initiateur par l'entremise de Quick Draw en avril 2009;

« opérations reliées à l'offre » : l'ensemble des gestes et des procédures à effectuer dans le cadre de l'offre conformément au *Règlement 62-104*, notamment :

1. la conclusion de conventions de dépôt entre les porteurs de parts et l'initiateur;
2. le dépôt de parts en réponse à l'offre;
3. la prise de livraison et le règlement des parts déposées en réponse à l'offre par l'initiateur;
4. le regroupement d'entreprises de deuxième étape ou le regroupement d'entreprises en lien avec l'offre;

« porteurs de parts » : les porteurs de parts de Paddington;

« Quick Draw » : Quick Draw Mortgages Ltd., la filiale à part entière de l'initiateur;

« Règlement 62-104 » : le *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*;

vu la demande de l'initiateur visant à obtenir une levée partielle de l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs afin de permettre à l'initiateur de lancer son offre et que soient effectuées les opérations reliées à l'offre (la « levée partielle demandée »);

vu les considérations et les déclarations de l'initiateur suivantes :

1. les parts de Paddington ne se transigent sur aucun marché public;
2. à moins d'une levée partielle, les porteurs de parts ne pourront participer à l'offre;
3. le commandité dépose les documents d'information continue de Paddington sur SEDAR depuis le 30 mars 2007 et fait parvenir ces documents aux porteurs de parts depuis la même date;
4. les porteurs de parts disposeront de toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée à l'égard de l'offre;
5. l'initiateur est un émetteur assujetti (ou a le statut équivalent) dans toutes les provinces et territoires du Canada et n'est pas un émetteur en défaut;
6. l'octroi de la levée partielle demandée ne serait pas contraire à l'ordre public;

vu les autres déclarations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la levée partielle demandée.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer les opérations permises et permet à l'agent de transférer ou au secrétaire de Paddington d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter les opérations.

La révocation partielle est prononcée le 9 avril 2009.

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2009-FS-0072

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AAER Inc.	22 avril 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta
Fiducie de titres de capital bancaire canadien	21 avril 2009	Québec
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	16 avril 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	17 avril 2009	Nouvelle-Écosse
Claymore Gold Bullion Trust	21 avril 2009	Ontario
Fiducie de titres de capital bancaire canadien	16 avril 2009	Ontario
Iteration Energy Ltd.	21 avril 2009	Alberta
Marret High Yield Strategies Fund	21 avril 2009	Ontario
Pengrowth Energy Trust	15 avril 2009	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque de Montréal	20 avril 2009	Ontario
Empire Company Limited	17 avril 2009	Nouvelle-Écosse
Fonds iShares	20 avril 2009	Ontario

iShares CDN S&P®/TSX® 60 Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Capped Composite Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Completion Index Fund
iShares CDN S&P/TSX SmallCap Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Capped Energy Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Capped Financials Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Capped Information Technology Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Capped REIT Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Capped Materials Index Fund
iShares CDN S&P/TSX Income Trust Index Fund
iShares CDN Dow Jones Canada Select Dividend Index Fund
iShares CDN Dow Jones Canada Select Growth Index Fund
iShares CDN Dow Jones Canada Select Value Index Fund

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
iShares CDN Jantzi Social Index Fund iShares CDN DEX Short Term Bond Index Fund iShares CDN DEX All Corporate Bond Index Fund iShares CDN DEX All Government Bond Index Fund iShares CDN DEX Long Term Bond Index Fund iShares CDN DEX Universe Bond Index Fund iShares CDN DEX Real Return Bond Index Fund iShares CDN S&P/TSX Global Gold Index Fund iShares CDN S&P 500 Hedged to Canadian Dollars Index Fund iShares CDN MSCI EAFE® 100 % Hedged to CAD Dollars Index Fund iShares CDN Russell 2000® Index – Canadian Dollar Hedged Index Fund		
Mines Aurizon Ltée	22 avril 2009	Colombie-Britannique
Portefeuilles Apogée (Les) Portefeuille de revenu équilibré Apogée Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée Portefeuille de croissance équilibré Apogée Portefeuille de croissance moyenne Apogée Portefeuille de croissance Apogée	21 avril 2009	Ontario
Portefeuilles Émissaires ^{MC} et Diplomate ^{MC} Émissaire, actions canadiennes Émissaire, revenu fixe canadien Émissaire, actions américaines de croissance Émissaire, actions américaines de valeur	21 avril 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Émissaire, sociétés américaines à faible ou moyenne capitalisation		
Émissaire, actions internationales (EAEO)		
Portefeuille de croissance maximale		
Diplomate		
Portefeuille de croissance Diplomate		
Portefeuille équilibré Diplomate		
Qwest Energy 2009 Flow-Through Limited Partnership	16 avril 2009	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds équilibré des professionnels	20 avril 2009	Québec
Fonds équilibré-croissance des professionnels		
Fonds d'obligations des professionnels		
Fonds à court terme des professionnels		
Fonds d'actions canadiennes des professionnels		
Fonds de dividendes des professionnels		
Fonds global d'actions des professionnels		
Fonds indiciel américain des professionnels		
Fonds d'actions Europe des professionnels		
Fonds d'actions Asie des professionnels		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions de pays émergents des professionnels (part)		
Cardiome Pharma Corp.	22 avril 2009	Colombie-Britannique
Fonds canadien d'actions Bissett Keystone Fonds petites sociétés Saxon Keystone Catégorie Templeton Keystone International d'actions	22 avril 2009	Ontario
Fonds communs de placement Mackenzie Fonds canadien de valeur Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Universal Canadien de valeur Fonds de valeur Mackenzie Cundill Catégorie Mackenzie Cundill Valeur Fonds Focus Mackenzie Catégorie Mackenzie Focus Catégorie Mackenzie Universal Technologies émergentes Fonds d'actions mondiales Mackenzie Putnam Fonds mondial de revenu immobilier Mackenzie Universal Catégorie Mackenzie Universal Mondial science et technologie	22 avril 2009	Ontario
Fonds d'actions canadiennes à grande capitalisation Keystone Sceptre Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Keystone Sceptre	22 avril 2009	Ontario
Fonds Ethical Funds® Ethical Funds Revenu Ethical Funds Revenu mensuel Ethical Funds Équilibré Ethical Funds Dividendes canadiens	17 avril 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Ethical Funds Indice canadien Ethical Funds Actions canadiennes Ethical Growth Fund® Ethical Funds Actions spéciales Ethical Funds Fonds multistratégique américain Ethical Funds Dividendes internationaux Ethical Funds Actions internationales Ethical Fonds d'actions internationales Ethical Funds Avantage 2010 Ethical Funds Avantage 2015 Ethical Funds Avantage 2020 Ethical Funds Avantage 2030 Ethical Funds Avantage 2040		
Fonds iShares	21 avril 2009	Ontario
iShares Conservative Core Portfolio Builder Fund iShares Growth Core Portfolio Builder Fund iShares Global Completion Portfolio Builder Fund iShares Alternatives Completion Portfolio Builder Fund		
Groupe de Fonds Dynamique Fonds de revenu de dividendes Dynamique Fonds équilibré Focus+ Dynamique Fonds Valeur mondiale équilibrée Dynamique Fonds équilibré Power Dynamique Fonds Valeur équilibré Dynamique	20 avril 2009	Ontario
Groupe de Fonds NordOuest	17 avril 2009	Ontario
Fonds du marché monétaire NordOuest		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions canadiennes NordOuest Fonds d'obligations canadiennes NordOuest Fonds de dividendes canadiens NordOuest Fonds croissance et revenu NordOuest Fonds d'actions mondiales NordOuest Fonds d'actions américaines NordOuest Fonds EAEO NordOuest Fonds mondial croissance et revenu NordOuest Fonds Spécialisé d'obligations à rendement élevé NordOuest Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest Fonds Spécialisé d'actions NordOuest Fonds Spécialisé d'innovations NordOuest Fonds Spécialisé croissance NordOuest inc. Portefeuille Quadrant conservateur NordOuest Portefeuille Quadrant revenu NordOuest Portefeuille Quadrant équilibré NordOuest Portefeuille Quadrant équilibré croissance NordOuest Portefeuille Quadrant croissance NordOuest Portefeuille Quadrant croissance mondiale NordOuest Portefeuille Quadrant actions mondiales NordOuest Portefeuille Quadrant actions NordOuest	17 avril 2009	Ontario
Groupe de Fonds NorOuest Catégorie de société court terme NordOuest Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest Catégorie de société de dividendes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
canadiens NordOuest Catégorie de société croissance et revenu NordOuest Catégorie de société d'actions américaines NordOuest Catégorie de société EAEO NordOuest Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest Catégorie de société mondiale croissance et revenu NordOuest Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest Catégorie de société Spécialisé d'innovations NordOuest Portefeuille Quadrant de catégorie de société équilibré croissance NordOuest Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance NordOuest Portefeuille Quadrant de catégorie de société croissance mondiale NordOuest Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions mondiales NordOuest Portefeuille Quadrant de catégorie de société actions NordOuest		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Power Corporation du Canada	2009-04-15	2008-11-18

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
ATW Gold Corp.	2009-03-31 et 2009-04-03	7 951 290 unités	4 929 800\$	1	23	2.3
BioMatera Inc.	2009-04-06	2 696 unités	225 170 \$	3	0	2.3
BioVex Group, Inc.	2009-03-30	1 321 902 actions privilégiées de série F	402 049 \$	1	0	2.3
Camera Mining Inc. (La)	2009-04-03	3 163 750 actions ordinaires et 3 163 750 bons de souscription	1 265 500 \$	1	20	2.3
Camera Mining Inc. (La)	2009-04-07 et 2009-04-15	3 425 000 actions ordinaires et 3 425 000 bons de souscription	1 370 000 \$	1	14	2.3
Eloda Corporation	2009-03-31 et 2009-04-02	14 980 000 unités	749 000 \$	2	4	2.3 / 2.10
Exploration First Gold inc.	2009-04-01 et 2009-04-08	5 000 000 d'actions ordinaires	300 000 \$	15	9	2.3
Exploration Lounor Inc.	2009-04-03	1 012 500 actions ordinaires accréditives, 112 500 actions ordinaires et 1 125 000 bons de souscription	135 000 \$	11	0	2.3
General Motors Acceptance Corporation du	2009-04-06 et	billets	937 511 \$	1	4	2.10

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Canada Limitée	2009-04-09					
Immeuble 5854 Place Decelles Inc.	2009-04-09	710 actions ordinaires	121 500 \$	2	0	2.10
Mines McWatters Inc. (Les)	2009-04-09	318 552 382 actions ordinaires catégorie A	197 664 000 \$	0	1	2.3
Q-Gold Resources Ltd.	2009-04-09	18 480 000 actions ordinaires	184 800 \$	3	9	2.3
Quetzal Energy Inc.	2009-04-16	9 065 668 reçus de souscription et 2 214 332 unités	1 410 000 \$	1	15	2.3
Ressources Cadiscor Inc.	2009-03-31	déventures convertibles et des déventures non convertibles	7 500 000 \$	0	1	2.10
Walton GA Arcade Meadows 1 Investment Corporation	2009-03-31	48 836 actions ordinaires	488 360 \$	1	15	2.3 / 2.10

Information corrigée**Bulletin 2007-12-21, vol. 4, no° 51**

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Stellar Pacific Ventures Inc.	2007-11-29 et 2007-12-05	298 unités	447 000 \$	22	0	2.3 / 2.5

Information corrigée

Bulletin 2008-04-04, vol. 5, no° 13

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC / Hors QC		
Strategic Oil & Gas Ltd.	2008-03-10	2 430 000 unités	972 000 \$	13	24	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC / Hors QC		
Ashmore SICAV Emerging Markets Debt Fund	2008-03-03	277,488 actions	38 841,42 \$	1	0	2.3
Ashmore SICAV Emerging Markets Debt Fund	2008-05-27	231,716 actions	38 312,44 \$	1	0	2.3
Ashmore SICAV Emerging Markets Debt Fund	2008-08-27	243,126 actions	41 924,05 \$	1	0	2.3
Ashmore SICAV Emerging Markets Debt Fund	2008-11-28	282,038 actions	44 884,12 \$	1	0	2.3
BGINA EAFE Equity Index Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	248 058,990 parts	11 421 915,85 \$	3	0	2.3
BGINA EAFE Small Cap Index Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	222 540,250 parts	1 406 999,12 \$	1	0	2.3
BGINA Equitized Global Market Neutral Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	17 282,830 parts	277 916,10 \$	1	0	2.3
BGINA Extended Equity Market Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	33 174,390 parts	3 855 782,22 \$	1	0	2.3
BGINA GSCI	2008-01-01	942 940,800	9 639 230,16 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Energy Sector Fund B	au 2008-12-31	parts				
BGINA GSCI Non Energy Sector Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	992 258,640 parts	13 147 076,58 \$	1	0	2.3
BGINA International Alpha Tilts Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	562 060,560 parts	11 116 537,08 \$	7	0	2.3
BGINA International Alpha Tilts Hedged CAD Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	325 259,020 parts	3 014 603,81 \$	2	0	2.3
BGINA MSCI Emerging Markets Free B	2008-01-01 au 2008-12-31	85 069,660 parts	1 758 748,90 \$	1	0	2.3
BGINA MSCI Europe Index Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	11 722,820 parts	203 186,10 \$	1	0	2.3
BGINA MSCI Japan Equity Index Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	7 253,720 parts	149 962,51 \$	1	0	2.3
BGINA Russell 2000 Index Fund B	2008-01-01 au 2008-12-31	75 355,760 parts	1 406 999,12 \$	1	0	2.3
Caisse privée «A» actions américaines TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	16 570 989,61 parts	109 486 573,97 \$	1	0	2.3
Caisse privée «A» actions canadiennes TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	11 968 541,19 parts	212 408 504,88 \$	1	0	2.3
Caisse privée «A» actions internationales TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	19 761 712,37 parts	179 640 304,06 \$	1	0	2.3
Caisse privée «B» actions américaines TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	15 319 155,28 parts	140 424 908,95 \$	1	0	2.3
Caisse privée «B»	2008-01-01	10 876 135,64	142 531 432,89 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
actions canadiennes TBN	au 2008-12-31	parts				
Caisse privée «B» actions internationales TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	10 045 691,06 parts	96 141 792,31 \$	1	0	2.3
Caisse privée actifs réels TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	12 236 220,48 parts	118 486 573,97 \$	1	0	2.3
Caisse privée actions de croissance TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	701 416,74 parts	3 817 686,90 \$	1	0	2.3
Caisse privée actions privilégiées TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	8 982 748,21 parts	94 182 098,93 \$	1	0	2.3
Caisse privée américaine diversifiée TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	672 888,127 parts	7 472 843,54 \$	1	0	2.3
Caisse privée déviations tactiques TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	1 602 275,98 parts	36 945 159,41 \$	1	0	2.3
Caisse privée fiducies et successions TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	2 802 663,034 parts	40 012 770,99 \$	1	0	2.3
Caisse privée Fonds de couverture TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	6 523 501,93 parts	74 705 438,02 \$	1	0	2.3
Caisse privée marché monétaire TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	71 603 229,34 parts	722 039 615,43 \$	1	0	2.3
Caisse privée marchés émergents TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	8 405 006,165 parts	97 319 896,13 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations à haut rendement TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	18 169 446,46 parts	173 836 473,49 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations	2008-01-01 au	1 158 549,60 parts	12 193 051,49 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
canadiennes court terme TBN	2008-12-31					
Caisse privée obligations canadiennes TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	9 717 168,245 parts	141 820 931,54 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations corporatives TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	1 390 051,22 parts	13 911 793,61 \$	1	0	2.3
Caisse privée obligations gouvernementales TBN	2008-01-01 au 2008-12-31	7 076 240,64 parts	91 634 433,86 \$	1	0	2.3
DFC Active Fixed Income Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	4 210,89 parts	45 356,45 \$	1	0	2.3
DFC Core Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 623,10 parts	19 120 027,83 \$	1	49	2.3
DFC International Special Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	596,43 parts	168 202,78 \$	1	16	2.3
DFC Short Term Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	414,67 parts	3 748,23 \$	1	0	2.3
DFC Special Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	869,86 parts	118 116,53 \$	1	26	2.3
Fonds d'actions canadiennes Newport	2009-01-29	102,72 parts	17 000 \$	1	0	2.3
Fonds de rendement fixe Newport	2009-01-22 2009-01-23 2009-01-26 2009-01-27 2009-01-29 2009-01-30	56 092,801 parts	5 622 033,65 \$	2	81	2.3
Fonds de rendement Newport	2009-01-23 2009-01-27 2009-01-28	6 597, 298 parts	647 001,38 \$	3	22	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
	2009-01-29 2009-01-30					
Goodwood Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	600 124,23 parts	6 477 985,56 \$	2	139	2.3, 2.10
Hughes Little Value Fund	2008-01-15 au 2008-12-31	361 131,3624	3 924 500 \$	1	26	2.3, 2.10
MBK Partners Fund II, L.P.	2008-10-31	Parts de société en commandite	395 362 500 \$	1	3	2.3
Moore Global Fixed Income Fund	2008-02-17	16 actions ordinaires catégorie A	718 780,96 \$	2	0	2.3
Newport Strategic Yield Fund LP	2009-01-30	57 664 parts	639 032,44 \$	1	12	2.3
RBC \$CA ARC Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	72 816,122 parts	9 230 055 \$	6	90	2.3
RBC \$U.S. ARC Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	81 947,418 parts	15 467 908,48 \$	4	21	2.3
Rhone 2008 Oil & Gas Strategic Limited Partnership	2008-07-29 au 2008-12-28	304 100 parts	7 602 500 \$	1	66	2.3
ROI High Yield Private Placement Fund	2008-01-03 au 2008-12-31	421 980,039 parts	46 013 478 \$	9	659	2.3, 2.9, 2.10, 2.19
ROI Private Placement Fund	2008-03-11 au 2008-12-31	846 864,98 parts	86 080,914 \$	13	1 121	2.3, 2.9, 2.10, 2.19
SoundVest Portfolio Fund	2008-01-01 2008-12-01	389 867,131 parts	5 455 327,07 \$	1	37	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Iteration Energy Ltd.

Vu la demande présentée par Iteration Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 15 avril 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(1), 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (« Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et aux articles 2.2(1) et 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 20 avril 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
 2. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 7 avril 2009;
- (collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 20 avril 2009.

Benoit Dionne
 Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0078

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Wavve Télécommunications Inc.

Révoque partiellement l'interdiction 2001-MC-2948 prononcée le 28 septembre 2001 visant les opérations sur les titres de Wavve Télécommunications Inc. de façon à permettre à Gisèle Tremblay de céder à Michel Laporte 25 000 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Michel Laporte désire acquérir 25 000 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Gisèle Tremblay ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Wavve Télécommunications Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La révocation partielle est prononcée le 21 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0100

Wavve Télécommunications Inc.

Révoque partiellement l'interdiction 2001-MC-2948 prononcée le 28 septembre 2001 visant les opérations sur les titres de Wavve Télécommunications Inc. de façon à permettre à Bernard Tremblay de céder à Michel Laporte 37 500 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Michel Laporte désire acquérir 37 500 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Bernard Tremblay ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Wavve Télécommunications Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La révocation partielle est prononcée le 21 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0101

Wavve Télécommunications Inc.

Révoque partiellement l'interdiction 2001-MC-2948 prononcée le 28 septembre 2001 visant les opérations sur les titres de Wavve Télécommunications Inc. de façon à permettre à Bernard Tremblay et Gisèle Tremblay de céder à Michel Laporte 5 000 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Michel Laporte désire acquérir 5 000 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;

2. la requête de Bernard Tremblay et Gisèle Tremblay ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Wavve Télécommunications Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La révocation partielle est prononcée le 21 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0102

Wavve Télécommunications Inc.

Révoque partiellement l'interdiction 2001-MC-2948 prononcée le 28 septembre 2001 visant les opérations sur les titres de Wavve Télécommunications Inc. de façon à permettre à Bernard Tremblay, Gilles Lavergne, Michel Laporte et Madeleine Paquet de céder à Gisèle Tremblay 30 000 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Gisèle Tremblay désire acquérir 30 000 actions ordinaires et elle est informée du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Bernard Tremblay, Gilles Lavergne, Michel Laporte et Madeleine Paquet ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Wavve Télécommunications Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La révocation partielle est prononcée le 21 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0103

Wavve Télécommunications Inc.

Révoque partiellement l'interdiction 2001-MC-2948 prononcée le 28 septembre 2001 visant les opérations sur les titres de Wavve Télécommunications Inc. de façon à permettre à Bernard Tremblay, Gisèle Tremblay, Michel Laporte et Madeleine Paquet de céder à Gilles Lavergne 35 000 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Gilles Lavergne désire acquérir 35 000 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Bernard Tremblay, Gisèle Tremblay, Michel Laporte et Madeleine Paquet ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Wavve Télécommunications Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La révocation partielle est prononcée le 21 avril 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0104

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Fonds de financement canadien La Maritime

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Fonds de financement canadien La Maritime.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0088

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ALPHINAT INC.	2009-02-28
EXPLORATION FIRST GOLD INC.	2009-02-28
GREENSHIELD EXPLORATIONS LIMITED	2009-03-31
GROUPE INTERTAPE POLYMER INC. (LE)	2009-03-31
HEWLETT-PACKARD COMPANY	2009-01-31
MATRIKON INC.	2009-02-28
OPSENS INC.	2009-02-28
PRIMARY ENERGY RECYCLING CORPORATION	2009-03-31
RESSOURCES MELKIOR INC.	2009-02-28
TITANIUM CORPORATION INC.	2009-02-28
URUGUAY MINERAL EXPLORATION INC.	2009-02-28
407 INTERNATIONAL INC.	2009-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ASTON HILL FINANCIAL INC.	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS MARIE-VICTORIN	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'AMIANTE	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYE(E)S DU SECTEUR INDUSTRIEL (MTL)	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES DE VILLE DE LAVAL	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES EN TELECOMMUNICATION	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES CANTONS	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUEBEC)	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS ALLARD-SAINT-PAUL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS ATWATER-CENTRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS CHARLES-LEMOYNE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEARN-FABRE-LORRAINVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-ANTOINE-DES-LAURENTIDES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SILLERY-SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHOMEDEY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CLERMONT	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DAVELUYVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE HULL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE KILDARE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA SARRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DE SAINT-SAUVEUR	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'OR	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LIMOILOU	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROYAL-ROUSSILLOM	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-PIERRE-APOTRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-SCHOLASTIQUE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE THETFORD MINES	2008-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DES BERGES DE ROUSSILLON	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR MINIER	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PETIT-PRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-CHINOIS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-LATIN DE MONTREAL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU DE LA SANTE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LOTBINIERE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS GODEFROY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS GRANBY-HAUTE-YAMASKA	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS MISTOUK	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS THERESE-DE BLAINVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-JOSEPH-DE-BORDEAUX	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE FRAMPTON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-FORTUNAT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-DOMINIQUE DE BAGOT (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-LEON-LE-GRAND (LA) (10163)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-MATHIEU (60011)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-TITE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE STE-MADELEINE (LA) (90071)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS IMMACULEE-CONCEPTION	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS POINTE-PLATON DE LOTBINIERE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-FAUSTIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SIEUR-DE-ROBERVAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CITE DE SHAWINIGAN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ACTON VALE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ANJOU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BAIE-COMEAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BERTHIER-ET-DES-ILES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BLANC-SABLON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRANTHAM-WICKHAM	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE JEAN-TALON-PAPINEAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LABELLE-NOMININGUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC-AU-SAUMON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MINGAN-ANTICOSTI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTREAL-NORD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE PORT-CARTIER	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AGAPIT-SAINT-GILLES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (20089)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-BERNARD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-EUGENE D'ARGENTENAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FELICIEN-LA DORE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JEROME	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-PASCAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-RAYMOND-SAINTE CATHERINE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-JEANNE-D'ARC-DE-ROBERVAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VILLE-EMARD	2008-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIMONT-AUTEUIL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEDFORD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE (PORTNEUF)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ENVOLEE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BAIE-DE-GASPE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GATINEAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA OUAREAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA FORET ENCHANTEE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVALTRIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LES ECUREUILS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MARIA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MILOT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE PETIT SAGUENAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUEBEC	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VILLERAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HAUTS-PHARES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MILLE-ILES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU COEUR-DES-VALLEES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU MONT-ROYAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CANTON D'ASTON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE D'AHUNTSIC	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC REGIONAL DES APPALACHES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC ET VILLERAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PASSAGE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SUD DE L'ABITIBI-OUEST	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS ST-VICTOR DE MONTREAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS TERREBONNE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS VALLEE DE LA MATAPEDIA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-CAMILLE DE MONTREAL-NORD	2008-12-31
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	2008-12-31
DIRECTV GROUP, INC.	2008-12-31
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2008-12-31
FIDUCIE CARTES DE CREDIT ALGONQUIN	2008-12-31
FORD MOTOR COMPANY	2008-12-31
GROUPE GDG ENVIRONNEMENT LTEE	2008-12-31
HARRY WINSTON DIAMOND CORPORATION	2009-01-31
HINTERLAND METALS INC.	2008-12-31
HOMELAND URANIUM INC.	2008-12-31
INVENTRONICS LIMITED	2008-12-31
JANNOCK PROPERTIES LIMITED	2008-12-31
MAZARIN INC.	2008-12-31
MINERAUX MANICOUAGAN INC.	2008-12-31
NEXIENT LEARNING INC.	2008-12-31
NULOCH RESOURCES INC.	2008-12-31
OPEL INTERNATIONAL INC.	2008-12-31
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2008-12-31
QUINSAM CAPITAL CORPORATION	2008-12-31
REGENCY GOLD CORP.	2009-01-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
RESSOURCES CARTIER INC.	2008-12-31
RESSOURCES DIANOR INC.	2008-12-31
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	2008-12-31
ROUTE1 INC.	2008-12-31
SL SPLIT CORP.	2009-01-31
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2008-12-31
SOCIETE MINIERE LOUVEM INC. (LA)	2008-12-31
TURNKEY E&P INC.	2008-12-31
WILDCAT EXPLORATIONS LTD.	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ASTON HILL FINANCIAL INC.	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS MARIE-VICTORIN	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'AMIANTE	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYE(E)S DU SECTEUR INDUSTRIEL (MTL)	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES DE VILLE DE LAVAL	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES EN TELECOMMUNICATION	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES CANTONS	2008-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DU PERSONNEL MUNICIPAL (QUEBEC)	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS ALLARD-SAINT-PAUL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS ATWATER-CENTRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS CHARLES-LEMOYNE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEARN-FABRE-LORRAINVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-ANTOINE-DES-LAURENTIDES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SILLERY-SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHOMEDEY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CLERMONT	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DAVELUYVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE HULL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE KILDARE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA SARRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DE SAINT-SAUVEUR	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'OR	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LIMOILOU	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROYAL-ROUSSILLOM	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-PIERRE-APOTRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-SCHOLASTIQUE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DE THETFORD MINES	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES BERGES DE ROUSSILLON	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR MINIER	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PETIT-PRE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-CHINOIS	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-LATIN DE MONTREAL	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU DE LA SANTE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LOTBINIERE	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS GODEFROY	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS GRANBY-HAUTE-YAMASKA	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS MISTOUK	2008-12-31
CAISSE DESJARDINS THERESE-DE BLAINVILLE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-JOSEPH-DE-BORDEAUX	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE FRAMPTON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-FORTUNAT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-DOMINIQUE DE BAGOT (LA)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-LEON-LE-GRAND (LA) (10163)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-MATHIEU (60011)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-TITE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DE STE-MADELEINE (LA) (90071)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS IMMACULEE-CONCEPTION	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS POINTE-PLATON DE LOTBINIERE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-FAUSTIN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SIEUR-DE-ROBERVAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CITE DE SHAWINIGAN	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ACTON VALE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ANJOU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BAIE-COMEAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BERTHIER-ET-DES-ILES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BLANC-SABLON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRANTHAM-WICKHAM	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE JEAN-TALON-PAPINEAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LABELLE-NOMININGUE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC-AU-SAUMON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MINGAN-ANTICOSTI	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTREAL-NORD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE PORT-CARTIER	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AGAPIT-SAINT-GILLES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (20089)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-BERNARD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-EUGENE D'ARGENTENAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FELICIEN-LA DORE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JEROME	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-PASCAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-RAYMOND-SAINTE CATHERINE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-JEANNE-D'ARC-DE-ROBERVAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VILLE-EMARD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIMONT-AUTEUIL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BEDFORD	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE (PORTNEUF)	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ENVOLEE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BAIE-DE-GASPE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GATINEAU	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA OUAREAU	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA FORET ENCHANTEE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAVALTRIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LES ECUREUILS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MARIA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MILOT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE PETIT SAGUENAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUEBEC	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VILLERAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HAUTS-PHARES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MILLE-ILES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES CHAMPS ET DES BOIS	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU COEUR-DES-VALLEES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU MONT-ROYAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CANTON D'ASTON	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE D'AHUNTSIC	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC REGIONAL DES APPALACHES	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC ET VILLERAY	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PASSAGE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SUD DE L'ABITIBI-OUEST	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS ST-VICTOR DE MONTREAL	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS TERREBONNE	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS VALLEE DE LA MATAPEDIA	2008-12-31
CAISSE POPULAIRE SAINT-CAMILLE DE MONTREAL-NORD	2008-12-31
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	2008-12-31
DIRECTV GROUP, INC.	2008-12-31
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2008-12-31
FIDUCIE CARTES DE CREDIT ALGONQUIN	2008-12-31
FORD MOTOR COMPANY	2008-12-31
GROUPE GDG ENVIRONNEMENT LTEE	2008-12-31
HARRY WINSTON DIAMOND CORPORATION	2009-01-31
HINTERLAND METALS INC.	2008-12-31
HOMELAND URANIUM INC.	2008-12-31
INVENTRONICS LIMITED	2008-12-31
JANNOCK PROPERTIES LIMITED	2008-12-31
MAZARIN INC.	2008-12-31
MINERAUX MANICOUAGAN INC.	2008-12-31
NEXIENT LEARNING INC.	2008-12-31
NULOCH RESOURCES INC.	2008-12-31
OPEL INTERNATIONAL INC.	2008-12-31
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2008-12-31
QUINSAM CAPITAL CORPORATION	2008-12-31
REGENCY GOLD CORP.	2009-01-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2008-12-31
RESSOURCES DIANOR INC.	2008-12-31
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	2008-12-31
ROUTE1 INC.	2008-12-31
SL SPLIT CORP.	2009-01-31
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2008-12-31
SOCIETE MINIERE LOUVEM INC. (LA)	2008-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
TURNKEY E&P INC.	2008-12-31
WILDCAT EXPLORATIONS LTD.	2008-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ALBERTA CLIPPER ENERGY INC.	
ALEXIS MINERALS CORPORATION	
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
ALTUS GROUP INCOME FUND	
ANATOLIA MINERALS DEVELOPMENT LIMITED	
ARMTEC INFRASTRUCTURE INCOME FUND	
BAYTEX ENERGY LTD.	
BAYTEX ENERGY TRUST	
BIOMERGE INDUSTRIES LTD.	
BOMBARDIER INC.	
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE	
CANWEL BUILDING MATERIALS INCOME FUND	
CAPSTONE MINING CORP.	
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	
CLARKE INC.	
CML HEALTHCARE INCOME FUND	
COMMUNICATIONS DVR INC.	
CONSOLIDATED THOMPSON IRON MINES LIMITED	
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	
CORPORATION CAMECO	
CORPORATION HYDROGENIQUE	
CORPORATION MINIERE NORD ABITIBI	
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	
CORPORATION VECTOR AEROSPATIALE	
CORRIDOR RESOURCES INC.	
CROWFLIGHT MINERALS INC.	
DELPHI ENERGY CORP.	
DIRECTV GROUP, INC.	
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	
ESPERANZA SILVER CORPORATION	
ESPIAL GROUP INC.	
EXCHANGE INDUSTRIAL INCOME FUND	
FINNING INTERNATIONAL INC.	
FIRST CAPITAL REALTY INC.	
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	
FONDS DE REVENU DU GROUPE DATA	
FUTUREMED HEALTHCARE INCOME FUND	
GALLEON ENERGY INC.	
GLOBAL RAILWAY INDUSTRIES LTD.	

GREAT PLAINS EXPLORATION INC.
GROUPE GDG ENVIRONNEMENT LTEE
HALO RESOURCES LTD.
HARVEST ENERGY TRUST
HOLLOWAY LODGING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST
HORIZON SCIENCES & TECHNOLOGIES INC.
IAMGOLD CORPORATION
IBI INCOME FUND
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION
ITERATION ENERGY LTD.
JANNOCK PROPERTIES LIMITED
LUNDIN MINING CORPORATION
MAZARIN INC.
MERCER INTERNATIONAL INC.
MIDNIGHT OIL EXPLORATION LTD.
NEW FLYER INDUSTRIES CANADA ULC
NEW FLYER INDUSTRIES INC.
NORTHLAND POWER INCOME FUND
OPEN RANGE ENERGY CORP.
OR GAMMON INC.
PETRO ANDINA RESOURCES INC.
PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.
POLLARD BANKNOTE INCOME FUND
PRT FOREST REGENERATION INCOME FUND
PULSE DATA INC.
PURE ENERGY SERVICES LTD.
QUADRA MINING LTD.
REGENCY GOLD CORP.
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST
SEMAFO INC.
SENVEST CAPITAL INC.
SHORE GOLD INC.
SILVER STANDARD RESOURCES INC.
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE
SOCIETE MINIERE LOUVEM INC. (LA)
SPECTRAL DIAGNOSTICS INC.
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.
TIMMINCO LIMITEE
TOTAL ENERGY SERVICES TRUST
TRISTAR OIL & GAS LTD.
TURNKEY E&P INC.
TVI PACIFIC INC.
UTS ENERGY CORPORATION
VICWEST INCOME FUND
WORLD ENERGY SOLUTIONS, INC.

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
RESSOURCES CALDERA INC.	2008-12-31
SL SPLIT CORP.	2009-01-31
SOCIETE MINIERE LOUVEM INC. (LA)	2008-12-31

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 : Contrepartie d'un bien
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	46 : Contrepartie de services
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 : Acquisition ou aliénation par don
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 : Attribution d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 : Levée d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 : Expiration d'options
	53 : Attribution de bons de souscription
	54 : Exercice de bons de souscription
	55 : Expiration de bons de souscription
	56 : Attribution de droits de souscription
	57 : Exercice de droits de souscription
	58 : Expiration de droits de souscription
	59 : Exercice au comptant
	Dérivés émis par un tiers
	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
	Divers
	90 : Changements relatifs à la propriété
	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'OPÉRATION
Généralités	D : Propriété directe
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	I : Propriété indirecte
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	C : Contrôle
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	AUTRES MENTIONS
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	O : Opération originale
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	M : Première modification
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	M' : Deuxième modification
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	M'' : Troisième modification, etc.
35 : Dividende en actions	R : Opération déclarée hors délai (en retard).
36 : Conversion ou échange	
37 : Division ou regroupement d'actions	
38 : Rachat – annulation	
40 : Vente à découvert	

* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
01 Communiqué Laboratory Inc.									
<i>Options</i>									
Kissack, Gary	4		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	120 000		320 000
Loo, Gee Gee	4		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.1400	240 000
Stringer, Brian	5		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	120 000	0.1400	790 000
Zweep, K	4		O	2008-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	5.8500	18 939 780
Adaltis Inc.									
<i>Options</i>									
Gardner, David	5		O	2009-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		20 000
			O	2009-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		0
		R	O	2009-03-20	D	50 - Attribution d'options	60 000		60 000
Addax Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gandur, Jean Claude	5		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	32.7802	5 581 084
Advitech Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Capital Financière Agricole Inc.	3		O	2009-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 886 586
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	20 606 132	0.0200	27 955 200
<i>Débetures convertibles non garanties</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-04-16	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 394 246.00)		\$ 0.00
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4		O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.5550	43 107
<i>Options</i>									
Guarducci, Manley Richard	5	R	O	2007-04-27	D	50 - Attribution d'options	200 000	7.2900	200 000
Alaris Royalty Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	656	5.2500	5 121
			O	2009-04-15	D	97 - Autre	31		5 152
Driscoll, Darren John	5		O	2009-04-15	D	97 - Autre	263		171 480
Sally Driscoll	PI		O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.1000	4 800
King, Stephen Walter	4, 5		O	2009-04-15	D	97 - Autre	350		347 017
Neldner, Sherri	5		O	2009-04-15	D	97 - Autre	40		380
Reid, Stephen	5		O	2009-04-15	D	97 - Autre	105		234 118
Tanya Reid	PI		O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	5.1000	
			M	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	5.1000	2 400
Allbanc Split Corp. II									
<i>Actions ordinaires Class A Capital</i>									
AllBanc Split Corp. II	1		O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	2	5.3400	2*
AltaGas Income Trust									
<i>Options \$24.10 - August 6, 2018 expiry</i>									
Lusztig, Cameron Byrn	5		O	2009-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
<i>Options at \$14.24 expiring December 10, 2018</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
AMI Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lusztig, Cameron Byrn	5		O	2009-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Nancy	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	13.8157	29 823
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.8157	5 084
Swan, William C.	7								
RRSP	PI		O	2009-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	13.8157	7 185
Yallouz, Steve	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	14.5700	5 378
			O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	14.2600	5 398
			O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(250)	15.2700	5 148
ART Recherches et Technologies Avancées Inc.									
<i>Droits différés à la valeur d'actions</i>									
Cyr, J.V. Raymond	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	167 500		482 009
Fugelsang, George	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	142 500		389 255
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Green, James	5		O	2009-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	6.1000	18 000
			O	2009-04-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	3 000		21 000
Invester Co	PI		O	2009-04-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 000)		0
Martens, Armin	4, 5								
Minnesota Enterprises Inc.	PI		O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.1000	87 550
Astral Media inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Catellier, Brigitte	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	25.7700	3 201
			O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	26.0097	3 217
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 716)	30.2500	1 501
BAM Investments Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BAM Investments Corp.	1		O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3000	1 000
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.7500	2 000
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.4100	3 000
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.5000	4 000
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
Banque de Montréal									
<i>Options</i>									
Millar, Wendy	5		O	2009-04-03	D	51 - Exercice d'options	(888)	25.6000	148 348
Banque Royale du Canada									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
BELLUS Santé inc.									
<i>Actions privilégiées convertibles Series A 6 Cumulative</i>									
Power Technology Investment Corporation	3								
Victoria Square Ventures Inc.	PI		O	2006-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-16	I	36 - Conversion ou échange	21 672 000	0.3230USD	21 672 000
<i>Billets convertibles 15 Senior Notes due 2014</i>									
Power Technology Investment Corporation	3								
Victoria Square Ventures Inc.	PI		O	2006-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-16	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 5 000 000.00		\$ 5 000 000.00
<i>Billets convertibles 6 Convertible Senior Notes due 2026</i>									
Power Technology Investment Corporation	3								
Victoria Square Ventures Inc.	PI		O	2009-04-16	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 7 000 000.00)		\$ 0.00
BioMS Medical Corp.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
BioMS Medical Corp.	1		O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.3300	1 000
BioSyntech, Inc.									
<i>Options</i>									
Lagueux, Michel	4		O	2009-04-18	D	50 - Attribution d'options	50 000		1 050 000
Biovail Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Melnyk, Eugene	3								
Royal Healthcare Investment Corporation	PI		O	2003-08-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Albert, Richard Mark	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	35		1 035
Bovaird, Christopher Wayne	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	94		2 770
Chouinard, Michel	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	282		8 227
Durham, Mark	5		O	2009-04-09	D	35 - Dividende en actions	476		13 867
Fibigir, Hans Christian	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	480		13 949
			O	2009-01-05	D	35 - Dividende en actions	469		13 469
Godin, Gilbert	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	521		15 162
Gubitz, Gregory David	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	476		13 867
Guyatt, Gregory	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	65		1 920
Isabel, Nelson Ferreira	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	85		2 511
Kelley, Wendy Anne	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	476		13 867
Mayer, Christine	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	476		13 867
Mulligan, Margaret Jean	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	222		6 472
Sebben, John Charles	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	75		2 216
Tindale, Jennifer Sara	5		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	253		7 376
Wells, William McDowell	4		O	2009-04-06	D	35 - Dividende en actions	5 261		152 880

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Thibault, François	5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	5.8400	1 353
<i>Options</i>									
Bourdon, Sylvie	5		O	2009-04-23	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		380 000
Brascan SoundVest Rising Distribution Split Trust									
<i>Capital Units</i>									
Brascan SoundVest Rising Distribution Split Trust	1		O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.4700	1 000
			O	2009-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.4950	2 000
			O	2009-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
<i>Preferred Security</i>									
Brascan SoundVest Rising Distribution Split Trust	1		O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.4000	400
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.4000	900
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.4600	1 000
			O	2009-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.3700	2 000
			O	2009-04-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
Brompton Split Banc Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Brompton Split Banc Corp.	1		O	2009-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	8.8500	4 200
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tuttle, Andrew Scott	5	R	O	2009-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.8000	1 600
		R	O	2009-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.0000	1 900
Calyx Bio-Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Notman, William Hugh	3								
William Hugh Notman	PI		O	2009-04-13	I	36 - Conversion ou échange	1 548 328	0.1000	2 179 778
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bains, Gurdeep Singh	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2009-04-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500
HSBC InvestDirect	PI		O	2009-04-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 392
Canadian Energy Services L.P.									
<i>Parts de société en commandite Class A</i>									
Canadian Fluid Systems Ltd.	3		O	2009-04-14	D	36 - Conversion ou échange	1 075 743	5.3300	1 571 976
<i>Parts de société en commandite Subordinated Class B</i>									
Canadian Fluid Systems Ltd.	3		O	2009-04-14	D	36 - Conversion ou échange	(1 075 743)	5.3300	0
Canadian Hydro Developers, Inc.									
<i>Options</i>									
Brown, Kent Edward	5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	120 500	2.7500	420 500*
			O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	81 000	2.6200	501 500*
Donnelly, John Patrick	5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.6200	50 000
Keating, James Ross	5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	146 000	2.7500	546 000*
			O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.6200	646 000*
Keating, John David	4, 5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	146 000	2.7500	546 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.6200	646 000*
Ma, Edwin	5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	93 000	2.6200	
			M	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	93 000	2.7500	243 000
			O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	16 800	2.7500	
			M	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	16 800	2.6200	259 800
O'Regan, Keith J.	5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	206 000	2.7500	506 000
			O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	81 000	2.6200	587 000
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bach, Susannah Mary	5		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	1 183	12.4500	1 217
			O	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	1 473	13.2500	2 690
Baker, Adrian	4, 5		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 910	13.2500	10 471
brown, colin gordon	2		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	971	13.2000	15 216
			O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	548	13.7700	15 764
			O	2009-04-02	D	51 - Exercice d'options	1 077	11.5500	14 245
Halliwell, Michael Norman	5		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	2 310	10.0525	12 462
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 310)	13.2420	10 152
Knaak, Uve	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	2 408	13.7700	10 745
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.4550	8 745
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	9 621	13.2500	415 751
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 621)	13.5006	406 130
Wright, John Charles	5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	5 582	10.0850	124 969
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.6800	119 969
<i>Options</i>									
Bach, Susannah Mary	5		O	2009-04-08	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.9950	45 000
			O	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	6 000	9.9950	
			M	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.9950	39 000
Baker, Adrian	4, 5		O	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	10.0850	59 000
brown, colin gordon	2		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.9950	58 000
			O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	9.9950	56 000
Halliwell, Michael Norman	5		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.0525	48 000
Knaak, Uve	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	10.0850	46 000
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	10.0630	546 665
Wright, John Charles	5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	10.0850	66 000
Canexus Income Fund									
<i>Parts de société en commandite Exchangeable for Trust Units</i>									
Nexen Inc.	3		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	966 096	2.8457	61 255 987
Cangene Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vivash, John Alfred	4								
RRIF	PI		O	2009-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.9900	9 300
			O	2009-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	5.0000	12 000
<i>Options</i>									
Bees, William Charles Henry Labossiere	5		O	2009-04-11	D	52 - Expiration d'options	(48 000)	6.2500	60 000
Langstaff, John McNeil	4, 7, 5		O	2009-04-11	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	6.2500	95 000
Storey, Andrew David	5		O	2009-04-11	D	52 - Expiration d'options	(35 200)	6.2500	53 000

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Andrade, Mike	5	R	O	2008-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 134	5.9500	
			M	2008-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 134	5.9500	36 476
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morgenstern, David Charles	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	13.7100	1 880
Cheryl Ann Morgenstern	PI		O	2009-04-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	13.7100	977
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2009-04-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	78	13.7100	3 455
Chemaphor Inc.									
<i>Options</i>									
Brault, Jacques	4		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	16 000		82 000
Goudie, David Mark	4		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	20 000		110 000
Hankinson, David Curtis	4, 5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	6 000		390 000
Panchal, Chandra	4		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	16 000		94 164
CI Financial Corp.									
<i>Options</i>									
Anderson, Amarjit	7		O	2009-04-14	D	52 - Expiration d'options	(5 100)	15.5900	16 500
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	5 100	15.5900	21 600
Bushell, Eric B.	7		O	2009-04-14	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	15.5900	195 400
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	75 000	15.5900	270 400
MacPhail, Stephen A.	5		O	2009-04-14	D	52 - Expiration d'options	(62 900)	15.5900	798 281
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	62 900	15.5900	861 181
McBain, David R.	7		O	2009-04-14	D	52 - Expiration d'options	(73 100)	15.5900	183 800
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	73 100	15.5900	256 900
Ross, James E.	7		O	2009-04-14	D	52 - Expiration d'options	(9 800)	15.5900	42 800
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	9 800	15.5900	52 600
Citadel HYTES Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bouchard, Micheline	4								
Lifesong Investment	PI		O	2009-04-11	I	46 - Contrepartie de services	762	6.8800	3 507
Bruvall, James Thomas	4, 5								
899259 Alberta Ltd.	PI		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	1 426	6.4700	78 676
Duncan, Darren Kelly	5								
766421 Alberta Ltd.	PI		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	713	6.4700	53 897
MacIntyre, Kent	4		O	2009-04-14	D	46 - Contrepartie de services	762	6.8800	9 299
Canadian Income Fund Group	PI		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	4 993	6.4700	420 603
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Bergevin, Andre	5		O	2009-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Bergevin, Andre	5		O	2009-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	5 000	31.9000	5 000
Cogeco Inc									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Bergevin, Andre	7		O	2009-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Coniagas Resources Limited									
<i>Options</i>									
HUDSON, REBECCA LYNN	5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4500	
			M	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.5000	50 000*
Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundee Corporation									
Goodman & Company, Investment Counsel Ltd.	3		O	2009-03-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 000	2.5030	11 416 300
	PI	R	O	2009-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 400)	3.0160	11 386 900
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ross, Craig Parker									
CIBC Melon Trust Company	5		O	2009-04-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	30.0600	(10 917)*
Continental Precious Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ebrahim, Sajjad									
	3		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 824 800
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000 000	0.5000	6 824 800
Contrans Income Fund									
<i>Subordinate Voting Trust Units</i>									
Clark, James									
Leslie Ann McLeod	5		O	2009-03-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	274	3.7100	10 058*
Meagan Shannon Emily Clark	PI		O	2009-03-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	251	3.7100	9 212*
National Bank Financial	PI		O	2009-03-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	604	3.7100	22 138*
Jenereaux, William Todd	5		O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	3.6000	22 300*
Corporation Financiere Power									
<i>Equity Forward Contract</i>									
POWER FINANCIAL CORPORATION									
	1		O	2008-10-09	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	30.4900	
			M	2008-10-09	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	30.4900	1
		R	O	2009-03-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	20.4320	
			M	2009-03-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	20.4320	3
Corporation Minière Golden Share									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tremblay, Denis									
	4, 5		O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.1400	322 500
Corporation Minière Osisko									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cattalani, Sergio									
David, Jean-Sébastien	5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.5000	49 233

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Douchane, Andre Jean	4		O	2009-04-08	D	54 - Exercice de bons de souscription	500	5.4500	54 233
			O	2009-03-20	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.9380	
			M	2009-03-20	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.2000	
			M'	2009-03-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.2000	25 000
			O	2009-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	5.9380	
			M	2009-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	5.9380	0
Leavenworth Bakali, Mustapha	4		O	2006-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-27	D	51 - Exercice d'options	550 000	1.6000	550 000
		R	O	2009-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450 000)	5.7260	100 000
<i>Bons de souscription</i>									
David, Jean-Sébastien	5	R	O	2009-04-08	D	54 - Exercice de bons de souscription	(500)	5.4500	500
<i>Options</i>									
Cattalani, Sergio	5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Douchane, Andre Jean	4		O	2009-03-20	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		
			M	2009-03-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		650 000
Leavenworth Bakali, Mustapha	4	R	O	2009-03-27	D	51 - Exercice d'options	(550 000)	1.6000	75 000
Corporation Wanted Technologies									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Baskerville, Tim	4		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Baskerville, Tim	4		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pan Atlantic Bank and Trust Limited	3	R	O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	76 590	0.3900	6 256 750
CPVC Financial Corporation									
<i>Options</i>									
Hess, William Lyle	4, 5, 3		O	2009-04-07	D	52 - Expiration d'options	(1 284 592)		0
Lever, Guy George	4		O	2007-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(240 000)	0.1000	0
Crescent Point Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colborne, Paul	7		O	2009-04-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 278		70 778
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.5100	65 778
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.4170	60 778
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.7362	55 778
			O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	28.5436	53 278
			O	2009-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.7330	48 278
			O	2009-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.8500	43 278
Janice & Paul Colborne	PI		O	2009-04-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 500		8 278
			O	2009-04-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 278		5 778
			O	2009-04-16	I	35 - Dividende en actions	31	25.7100	8 309
			O	2009-04-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 309)	27.8111	0
Spousal RRSP	PI		O	2009-04-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 278)		64 000
			O	2009-04-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 500)		61 500
			O	2009-04-16	I	35 - Dividende en actions	592	25.7100	62 092
Cyberplex Inc.									
<i>Options</i>									
Lobo, Vernon	4, 6		O	2009-03-04	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	0.4600	283 000

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cymat Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mazza, Martin Joseph	4		O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(225 000)	0.1400	0
Daylight Resources Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 164		31 024
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 359		40 383
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	565	7.2894	40 948
Ford, Randy	7		O	2009-04-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 100)	7.5700	102 349
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 164		101 090
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 359		110 449
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	7.2894	102 462
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	452	7.2894	102 914
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 164		271 412
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 700		281 112
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	565	7.2894	281 677
Homer, Stephen Roy	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 359		122 461
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 164		130 625
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	565	7.2894	131 190
KAZEIL, PAMELA PEARL	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 391		5 369
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	565	7.2894	5 934
Lambert, Anthony	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 110		512 741
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 892		534 633
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	853	7.2894	535 486
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 827		225 051
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 877		239 928
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	690	7.2894	240 618
Simpson, Gerald	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 164		180 247
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 529		189 776
			O	2009-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	565	7.2894	190 341
<i>Performance Awards</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		36 666
Ford, Randy	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		36 666
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2009-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(2 917)		
			M	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		46 666
Homer, Stephen Roy	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		36 666
Lambert, Anthony	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 417)		134 416
			O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(833)		133 583
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 583)		58 751

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Simpson, Gerald	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		41 666
<i>Restricted Awards</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		25 667
Ford, Randy	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		25 667
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 333)		26 334
Horner, Stephen Roy	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 000)		25 667
KAZEIL, PAMELA PEARL	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 333)		4 667
Lambert, Anthony	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 167)		48 500
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 167)		31 499
Simpson, Gerald	7		O	2009-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 166)		26 001
Decision Dynamics Technology Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hunt, David Norman	5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(117 284)	0.0400	0
Dianne R. Hunt	PI		O	2009-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	0.0400	0
DiaMedica Inc.									
<i>Options</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2008-10-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.7000	
			M	2008-10-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.7000	75 000
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	7 500	0.7000	82 500
De Visser, Peter Johan Adriaan	5		O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	7 500	0.7000	82 500
DirectCash Income Fund									
<i>Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)</i>									
Dundas, Gary	4		O	2009-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 726	9.6036	21 896
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 575	9.6000	17 694
			O	2009-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	218		17 912
Valiant Trust Company	PI		O	2009-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(218)		2 019*
			O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 159	9.6000	5 178*
Wolfe, Kevin Winston	4		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 575	9.6000	9 787*
			O	2009-04-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	1 479		11 266*
Valiant Trust	PI		O	2009-04-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 479)		1 479*
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 150	9.6000	4 629*
Dominion Citrus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dominion Citrus Income Fund	1		O	2009-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.1700	2 651
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.1700	0
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.1700	2 651
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.1700	0
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.1464	2 651
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.1464	0
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 651	0.1400	2 651
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 651)	0.1400	0
Dumont Nickel Inc.									
<i>Options</i>									
clement, denis arthur	4		O	2009-04-13	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.4000	2 300 000*
Dundee Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beauchamp, Normand	4								
Deferred share units plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 532	5.2400	15 610
Goodman, Jonathan Carter	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	C	56 - Attribution de droits de souscription	2 721	5.2400	27 522
Goodman, Ned	4, 5, 3								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 721	5.2400	253 927
Gordon, Harold P.	4, 5								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 323	5.2400	232 808
Jacob, Ellis	4		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 246		9 785
lowy, frederick hans	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 485	5.2400	33 888
McLeish, Robert	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	811	5.2400	26 795
Sparks, Kenneth Barry	4		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 229	5.2400	10 846
STEELE, HARRY RAYMOND	4		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 294	5.2400	33 642*
Dundee Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Sparks, Kenneth Barry	6								
O. Alma Sparks RRSP	PI		O	2009-04-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141		1 641
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beallor, Morley	4								
DSUP	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 043	5.5900	15 474
Brooks, Robert Leslie	4		O	2008-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 841	5.5900	2 841
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 841	5.5900	5 682
Dalphond, Claude	4, 6, 5								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 315	5.5900	24 880
Goodman, Ned	4, 6, 5								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	11 500	5.5900	177 153
Kavanagh, Judith	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 535	5.5900	21 780
McLeish, Robert	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 191	5.5900	43 173
easyhome Ltd.									
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2009-04-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	9.5000	19 613
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Churcher, Dale Leeworthy	5		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.0000	14 500
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			26 000
<i>Options</i>									
Churcher, Dale Leeworthy	5		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			412 500
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			169 167

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ember Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Skayman, Paul James	5		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			280 000
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			210 000
EnGlobe Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meek, Terence Stanley	5								
Cheryl Bernard	PI		O	2009-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6500	53 108*
			O	2009-04-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6300	58 108*
EnGlobe Corp.									
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
Héroux, André	4, 5	R	O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	285 717	0.1000	5 285 717
		R	O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	428 571	0.1500	5 714 288
		R	O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	571 428	0.2000	6 285 716
		R	O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	714 285	0.2500	7 000 001
		R	O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	571 428	0.3000	7 571 429
		R	O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	428 571	0.3500	8 000 000
Saucier, Mario	5		O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	95 239	0.1000	
		R	M	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	95 239	0.1000	2 095 239
			O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	142 857	0.1500	
		R	M	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	142 857	0.1500	2 238 096
			O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	190 476	0.2000	
		R	M	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	190 476	0.2000	2 428 572
			O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	238 095	0.2500	
		R	M	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	238 095	0.2500	2 666 667
			O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	190 476	0.3000	
		R	M	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	190 476	0.3000	2 857 143
		R	O	2009-03-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	142 857	0.3500	3 000 000
<i>Options (stock options)</i>									
Héroux, André	4, 5	R	O	2009-03-05	D	50 - Attribution d'options	2 500 000	0.0800	3 166 666
Saucier, Mario	5	R	O	2009-03-05	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0800	483 333
Ensign Energy Services Inc.									
<i>Options</i>									
Geddes, Robert Harold	5		O	2009-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(100 000)	10.5000	1 260 000*
Moyes, Bruce Gordon	5		O	2009-04-17	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	10.5000	95 000*
Enterra Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Boerchers, Blaine Evan	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16 568		49 190
Klapko, Donald Charles	4, 5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31 929		52 026
Tyndall, James Henry	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 263		105 780
Envoy Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Genovese, Geoffrey Blaine	6		O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	487 200	1.3000USD	1 341 083
Equal Weight Plus Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	208	3.2900	12 484

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Duncan, Darren Kelly 766421 Alberta Ltd.	5		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	18	3.2900	1 095
MacIntyre, Kent Canadian Income Fund Group	4		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	485	3.2900	22 806
EURO Ressources S.A.									
<i>Actions ordinaires</i>									
IAMGOLD Corporation IAMGOLD-Quebec Management Inc.	3		O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 307	1.1800EUR	3 141 309
			O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.1800EUR	3 142 909
Eurogas International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Presot, Lucie	6		O	2009-03-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-03-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000		2 000
Exchange Industrial Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bell, Gary	8		O	2006-11-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 579	9.5000	1 579
Buckley, Gary GeeBee Investment Ltd.	4		O	2004-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		O	2009-04-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	52 632	9.5000	52 632
Filmon, Gary Gary Filmon RRSP	4		O	2009-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 106	9.5000	14 072
	PI		O	2009-04-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	9.5000	3 300
Jessiman, Duncan Draper McLeod, Allan Joseph McLeod	4, 5	R	O	2008-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 263	9.5000	22 624
	4		O	2004-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 263	9.5000	5 263
Mikayla McLeod	PI		O	2004-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 263	9.5000	5 263
Streuber, Donald Drew Foundation Inc.	4		O	2004-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		O	2009-04-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	52 632	9.5000	52 632
Imperial Estates Ltd.	PI		O	2004-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-07	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	42 105	9.5000	42 105
Terwin, Adam	5		O	2009-04-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	9.5000	8 300
ExelTech Aérospatiale Inc. (anciennement NordTech Aérospatiale Inc.)									
<i>Restricted Share Units</i>									
Wohnsigl, Robin	4, 5		O	2008-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	200 000		200 000
			O	2009-03-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(66 667)		133 333
Exploration Azimut inc.									
<i>Options</i>									
LIM, MONIROTH	5		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.3400	140 000
Lulin, Jean-Marc Potvin, Jean-Charles	4, 5		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3400	470 000
	4		O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.3400	
			M	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.3400	200 000
Exploration First Gold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Leboeuf, Eric	4, 5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.1380	2 462 000
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 500	0.1590	2 493 500
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.1900	2 510 000
mun, yannick	4		O	2009-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			235 000
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1800	255 000
Bons de souscription									
mun, yannick	4		O	2009-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Options									
Boisjoli, Robert	5		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1500	
			M	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1500	150 000*
Leboeuf, Eric	4, 5		O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1500	800 000
mun, yannick	4		O	2009-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1500	300 000
Simoneau, Denis	4		O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1500	350 000
Exploration Lounor Inc.									
Actions ordinaires									
FISET, GILLES	4, 5		O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1400	227 500
Fiducie de capital RBC									
Parts de fiducie Special Trust Securities, Series 2008-1									
Royal Bank of Canada	3		O	2009-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	1000.0000	450 000
Financial Preferred Securities Corporation									
Actions privilégiées									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	202	8.2900	3 604
MacIntyre, Kent	4								
Canadian Income Fund Group	PI		O	2009-04-20	I	46 - Contrepartie de services	472	8.2900	12 860
Financière Sun Life inc.									
Deferred Share Units									
Donnelly, John	5		O	2009-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 835
Options									
Donnelly, John	5		O	2009-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 990
Finning International Inc.									
Actions ordinaires									
Tatlow, Kevin Lee	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			365
Options									
Tatlow, Kevin Lee	5		O	2009-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 300
First Capital Realty Inc.									
Actions ordinaires									
Gazit Canada Inc.	3		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	15.8300	47 729 576
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9000	47 730 576
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	16.0000	47 733 076
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	16.0000	47 743 076
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	16.0000	47 746 076
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9600	47 747 076
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.9700	47 747 676
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	15.9500	47 750 076
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	15.9000	47 755 576

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.8900	47 756 476
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9100	47 757 476
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.9400	47 758 076
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	15.9200	47 758 576
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	15.9000	47 769 376
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.9900	47 770 276
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.9200	47 770 576
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	15.8900	47 772 076
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	15.8800	47 773 576
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	15.8600	47 774 376
			O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	15.9200	47 774 576
			O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	15.9000	47 777 576
			O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	15.8600	47 779 176
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.0000	47 759 576
Segal, Dori	4, 7, 6, 5								
Erica Segal	PI		O	2009-04-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9100	5 760
<i>Débetures convertibles 5.50 Unsecured Subordinated Debentures Due Sept. 30, 2017</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 30 000.00	0.8500	\$ 124 297 000.00
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 11 000.00	0.8001	\$ 124 308 000.00
First National AlarmCap Income Fund									
<i>Options</i>									
Setoguchi, Curtis Dean	4		O	2008-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000	1.9200	23 000*
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément) writing call option</i>									
McPherson, Don	4		O	2008-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-14	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	20 000	2.0000	20 000
<i>Options de vente hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Branchaud, Robert	5		O	2005-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-14	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	20 000		20 000
<i>Parts de fiducie Class A</i>									
Branchaud, Robert	5		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.9200	75 000
CAMPBELL, JOHN BELL	5		O	2009-04-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	55 000	1.9200	55 000
Fink, George Frederick	7		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000	1.9200	184 400
Fong, Fred	4, 5		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	130 000	1.9200	153 200
Lacroix, Paul-René	5		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	15 000	1.9200	15 125
McPherson, Don	4		O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000	1.9200	235 400
Richards, David V.	4		O	2008-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000	1.9200	23 000
Whyte, Timothy	4		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	50 - Attribution d'options	23 000	1.9200	23 000
FNX Mining Company Inc.									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fonds Central du Canada Limitée									
<i>Options</i>									
Cudney, Robert Douglas	4	R	O	2009-04-02	D	50 - Attribution d'options	40 000	5.0000	45 400
Fonds de placement immobilier Cominar									
<i>Parts de fiducie</i>									
Berthelot, Michel	5		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	8 000	12.0000	17 585
Dallaire, Alain	4, 6, 5, 3		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	12.0000	41 458
Dallaire, Linda	3		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	12.0000	17 130
Dallaire, Michel	4, 6, 5, 3		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	15 000	12.0000	133 493
Gingras, Pierre	4		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 500	12.0000	83 500
Ouellette, Michel	5		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	12.0000	12 000
Paquet, Michel	4, 5, 3		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 000	12.0000	12 706
Vachon, Suzanne	3		O	2009-04-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	12.0000	78 700
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, George	6, 8								
Geosam Investments Limited	PI		O	2009-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 000)	3.3000	53 000*
			O	2009-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	3.3400	29 000*
			O	2009-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 000)	3.3000	0
Mangalji, Fereed Sadrudin	4								
Westmont Hospitality Group	PI		O	2009-04-15	C	35 - Dividende en actions	3 422	3.2995	2 252 620
Mangalji, Majid	5								
Westmont Hospitality Group	PI		O	2009-04-15	C	35 - Dividende en actions	3 422	3.2995	2 252 620
Fonds de revenu Benvest New Look									
<i>Options</i>									
Pearson, Charles Emmett	5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.5000	170 000*
<i>Parts</i>									
Pearson, Charles Emmett	5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	100 000	3.5000	138 000*
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	5.0000	88 000*
			O	2009-04-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(25 000)	5.0000	63 000*
			O	2009-04-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(25 000)	5.0000	38 000*
C.E. Pearson RRSP	PI		O	2009-04-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	5.0000	109 000*
Judith Alice Pearson RRSP	PI		O	2009-04-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 000	5.0000	81 000*
Fonds de revenu Hartco									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blaikie, Peter	4		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(36 000)		0
Brunet, Jean Pierre	4		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(11 000)		0
DeCristofaro, Anthony	4		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(10 000)		0
Dickey, Annie	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(2 000)		0
Gauvreau, Carl	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(57 222)		0
Hart, Jeffrey	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(99 900)		0
Hart, Nina	4		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(2 800)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Jackson, Bryant	7		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(36 900)		0
Lemieux, Michael	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(1 160)		0
Lussier, Mario	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(6 666)		0
Proulx, Jean Louis	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(6 666)		0
Waid, Patrick	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(118 127)		0
<i>Parts Special Voting</i>									
Ackren Ltd.	3		O	2009-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 189 021		3 260 000
Consolco Inc.	3		O	2008-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 472 435)		
			M	2009-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 472 435)		0
H & N Family Subco Inc.	3		O	2008-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 472 435		
			M	2009-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 472 435		3 189 021
			O	2008-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 189 021)		
			M	2009-04-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 189 021)		0
Hart, Harry	5								
Ackren Ltd.	PI		O	2009-04-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 189 021		3 260 000
Consolco Inc.	PI		O	2009-04-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 472 435)		0
H & N Family Subco Inc.	PI		O	2009-04-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 472 435		3 189 021
			O	2009-04-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 189 021)		0
Waid, Patrick	5		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(161 873)		0
Fonds de Revenu Hélicoptères Canadiens									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bergnach, Edward Peter	7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 633		25 823
Blais, Jean-Pierre	4, 7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40 899		
			M	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40 899		77 471
Blakely, Robert George	7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 633		25 823
Lafleur, Robert Jean	7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 633		25 823
Morton, Simon William	7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 633		25 823
Olson, Mark Lewis	7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 633		25 823
Payette, Claude	7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 633		25 823
Wall, Don Ed	4, 7								
LTIP Plan	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40 899		77 471

Foraco International SA

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Foreaco International SA									
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Foraco International SA	1	R	O	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9700	503 424
		R	O	2009-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.9700	506 924
		R	O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9700	510 792
		R	O	2009-03-03	D	38 - Rachat ou annulation	71 500	0.9700	582 292
		R	O	2009-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	1.0000	586 160
		R	O	2009-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	1.0000	590 028
		R	O	2009-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9900	593 896
		R	O	2009-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9503	597 764
		R	O	2009-03-09	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	0.9503	897 764
		R	O	2009-03-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9300	901 632
		R	O	2009-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9300	905 500
		R	O	2009-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9397	909 368
		R	O	2009-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9300	913 236
		R	O	2009-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	0.9500	917 104
		R	O	2009-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	0.9500	1 217 104
		R	O	2009-03-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	1.1500	1 220 972
		R	O	2009-03-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	1.0500	1 224 840
		R	O	2009-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	1.0500	1 228 708
		R	O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	1.0400	1 232 576
		R	O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.9400	1 235 076
		R	O	2009-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 868	1.0200	1 238 944
Foremost Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Breen, Patrick	5		O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	4.3500	148 000
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	4.3600	146 800
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	4.3500	142 200
FP Newspapers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dembroski, G. Stephen	4		O	2009-04-22	D	97 - Autre	190	3.3000	40 343
Finley, Laurie	5		O	2009-04-22	D	97 - Autre	570	3.3000	765
Lewis, Susan	4		O	2009-04-22	D	97 - Autre	190	3.3000	233
Redekop, Hans Rudolph	4		O	2009-04-22	D	97 - Autre	127	3.3000	40 127
Secter, Harvey	4		O	2009-04-22	D	97 - Autre	190	3.3000	343
Silver, Robert Irwin	7		O	2009-04-22	D	97 - Autre	190	3.3000	343
Fralex Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eaton, Thor	4								
NOTAE INVESTMENTS LIMITED	PI		O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.0400	2 080 416
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0300	2 081 416
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.0300	2 080 416
<i>Bons de souscription</i>									
Eaton, Thor	4								
NOTAE INVESTMENTS LIMITED	PI		O	2009-02-13	I	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)		0
Fronteer Development Group Inc.									
<i>Options</i>									
Tetzlaff, Sean Allan	5		O	2009-04-21	D	36 - Conversion ou échange	216 563	4.3636	964 063

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-21	D	36 - Conversion ou échange	33 000	11.1030	997 063
			O	2009-04-21	D	36 - Conversion ou échange	61 875	17.4182	1 058 938
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Crabtree, Shivon Maureen	5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	37 500		684 542
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 500)	4.6500	647 042
Sugianto, Setiahardjono	4, 5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	5 000		1 324 231
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8900	1 319 231
<i>Options</i>									
Crabtree, Shivon Maureen	5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	(37 500)		75 000
Sugianto, Setiahardjono	4, 5		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		75 000
Gee-Ten Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baril, Ricky	4		O	2009-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Baril, Ricky	4		O	2009-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Baril, Ricky	4		O	2009-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gitennes Exploration Inc.									
<i>Options</i>									
Blackwell, Jerry Dennis	4, 5		O	2009-04-21	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		850 000
Fernandez-Baca, Alvaro	7		O	2009-04-21	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		64 500
Foster, James Rutherford	5		O	2009-04-21	D	52 - Expiration d'options	(60 000)		120 000
Globestar Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciccarelli, Larry	4, 6, 5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 065	0.6200	308 065*
Iannozzi, John	4		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 024	0.6200	203 024*
<i>Options</i>									
BRACE, DAVID WALLACE	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
			O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.6600	1 125 000
Ciccarelli, Larry	4, 6, 5		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	125 000		575 000*
Faucher, Richard Regis	4		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	112 500		817 500
Feiner, Stuart Franklin	4		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	112 500	0.6600	662 500
Iannozzi, John	4		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	112 500		412 500*
			M	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	112 500		412 500*
Massola, David	5		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.6600	700 000
Ortslan, Terence Srab	4		O	2009-04-15	D	50 - Attribution d'options	112 500	0.6600	512 500
Gold Reserve Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 000	0.5900USD	156 050
McChesney, Patrick	4		O	2009-04-16	D	46 - Contrepartie de services	9 000	0.5900USD	40 157*
Mikkelsen, Chris	4		O	2009-04-16	D	46 - Contrepartie de services	9 000	0.5900USD	313 041*
Potvin, Jean-Charles	4		O	2009-04-16	D	46 - Contrepartie de services	9 000	0.5900USD	129 604
<i>Droits Unvested Restricted Shares</i>									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 000)	0.5900USD	27 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McChesney, Patrick	4		O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 000)		27 000*
Mikkelsen, Chris	4		O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 000)		27 000
Potvin, Jean-Charles	4		O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 000)	0.5900USD	27 000
Goodfellow Inc.									
Actions ordinaires									
Garcia, Claude	4		O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	6.9000	5 900*
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	6.8900	6 600*
Great Basin Gold Ltd.									
Options									
Coughlan, Terrance Barry	4		O	2009-04-12	D	50 - Attribution d'options	270 000	1.4900	270 000
Kirk, Harry Wayne	4		O	2009-04-12	D	50 - Attribution d'options	210 000		310 000
Thiessen, Ronald William	4		O	2009-04-12	D	50 - Attribution d'options	370 000	1.4900	495 000
Great Plains Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Bovingdon, Sean	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3500	226 129*
Groupe ADF Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Carbonneau H., Caroline	5		O	2009-04-20	D	51 - Exercice d'options	7 042	0.7100	47 667
Options									
Carbonneau H., Caroline	5		O	2009-04-20	D	51 - Exercice d'options	(7 042)	0.7100	62 958
GRUPE DISTINCTION INC.									
Actions ordinaires									
Paré, Réal	4, 7, 3		O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 586)	1.7500	32 793
9185-0230 Québec inc.	PI		O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 265)	1.7500	208 740
Denyse Paré	PI		O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 149)	1.7500	55 725
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Actions ordinaires									
CAU, Antonio Franco	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2008-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	31.5786	136
Management Share Ownership Program	PI		O	2008-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	386	31.5786	386
MALENFANT, Charles	5								
Programme d'actionnariat à l'intention des dirigeants	PI		O	2008-02-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	771	31.5786	771
Wallace, Mark	5								
Management Share Ownership Program	PI		O	2008-02-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	722	31.5786	722
Hartco Inc.									
Actions ordinaires									
DeCristofaro, Anthony	4		O	2009-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Holloway Lodging Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	3		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.7700	7 721 500*

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 800	0.8000	7 760 300*
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	27.7300	26 034
Reid, Martin	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	27.7300	1 475
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	27.7300	442 660
Sutherland, Cathy A.	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42	27.7300	42 463
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gallinger, Ross Douglas	5	R	O	2009-04-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	10.1100	3 079
			O	2009-04-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 898		5 977
Miville-Deschênes, Denis	5		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		17 802
		R	O	2008-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		15 302
<i>Restricted Share Awards</i>									
Miville-Deschênes, Denis	5		O	2009-04-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		5 000
		R	O	2008-04-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		7 500
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Deepwell, Andre Henry	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 775	2.1400	114 302
Imperial Metals Corporation	1		O	2009-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 346)	2.6800	0
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 090	2.1400	357 820
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions privilégiées IAG.PR.C Catégorie A, série C</i>									
Brodeur, Pierre	4	R	O	2009-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	22.3700	7 000
Inter Pipeline Fund									
<i>Deferred Unit Right</i>									
Murphy, Paul John	5		O	2009-04-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 140)	7.7240	71 969
ISEE3D Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Alan Gilbert	4								
A.G. Solutions Ltd.	PI	R	O	2009-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1500	2 886 913
		R	O	2009-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.1700	2 861 913
		R	O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	17.5000	2 770 913
			O	2009-04-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(125 000)	0.0800	2 645 913
Iseemedia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laciak, Steve	3		O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	0.1025	5 062 900
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stark, Michael	7		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.4000USD	101 121

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ivanhoe Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kirwin, Douglas	5		O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 421)	7.1000	48 365
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aubert, Jacques	4, 5, 3								
Gestion Jaques Aubert	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	1.2500	6 608 200
			O	2009-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	1.5700	6 603 700
			O	2009-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1.6000	6 603 200
			O	2009-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.6200	6 598 200
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Agro, Hugh	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	316	21.3800	41 727
Baker, Rick Allen	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	533	17.0300USD	14 891
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 009	21.3800	35 312
Binvignat Toro, Julio	5		O	2009-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 679	16.7300	18 291
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 193	21.3800	335 849
Crossland, James	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	421	21.3800	15 582
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	418	21.3800	1 805
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2009-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 035	16.7300	39 974
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 287)	16.7300	37 687
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	877	21.3800	34 939
Hayduk, Nicholas James	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	21.3800	1 215
Henderson, Robert Duncan	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	21.3800	9 822
Hill, Christopher T.	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	315	21.3800	3 762
Isto, Mark Edward	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337	21.3800	7 360
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395	21.3800	1 504
Naumovski, Ljupco Lou	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	21.3800	3 251
Radford, Lawrence Philip	7		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485	17.0300USD	3 108
Riley, Shelley M.	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	21.3800	235
Samson, Sean Joseph Foley	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	21.3800	4 794
<i>Restricted Shares</i>									
Binvignat Toro, Julio	5		O	2009-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 679)	16.7300	12 569
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2009-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 035)	16.7300	86 821

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Kokomo Enterprises Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arenas, Maria	5		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 000)		500
Kalpakian, Bedo H	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 162 049)		256 752
Kalpakian Brothers, Pacific missouri Holdings, Texas Pacific	PI		O	2009-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 195 200)		49 800
Kalpakian, Jacob H	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 398 099)		224 920
Kalpakian Brothers, Pacific Missouri, Texas Pacific	PI		O	2009-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 195 200)		49 800
McFarlane, Greg	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(113 424)		170 136
Murton, Wayne	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(441 370)		18 390
<i>Options</i>									
Kalpakian, Bedo H	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 802 909)	1.2500	75 121
Kalpakian, Jacob H	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 802 909)		75 121
McFarlane, Greg	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(240 000)		10 000
Murton, Wayne	4		O	2009-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(240 000)	1.2500	10 000
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires ESOP</i>									
Ashbourne, Thomas Carl Way	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228		3 588
Lorimer, Elizabeth Paton	5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 281
<i>Share Units</i>									
Lorimer, Elizabeth Paton	5		O	2009-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Astley, Derek John	5		O	2009-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			461
Mullin, Scott	5	R	O	2008-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	126	59.8300	
			M	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	59.8300	1 756
Porter, Robert Mark	5		O	2009-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			432
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	49.2500	1 016 333
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.0000	1 016 133
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.0000	1 015 833
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0000	1 015 733
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.0000	1 015 333
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9900	1 015 233
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9900	1 015 133
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9900	1 015 033
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.9900	1 014 833
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(93)	48.9900	1 014 740
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.8500	1 014 540
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8500	1 014 440
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8700	1 014 340
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.8700	1 014 140
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	48.9600	1 013 240
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.6400	1 013 140

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8600	1 013 040
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.7200	1 012 940
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8800	1 012 840
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0200	1 012 740
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9800	1 012 640
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9700	1 012 540
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.1400	1 012 440
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.1400	1 012 340
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.1200	1 012 240
Peters, William Lee	3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	49.2500	1 016 333
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.0000	1 016 133
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	49.0000	1 015 833
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0000	1 015 733
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	49.0000	1 015 333
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9900	1 015 233
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9900	1 015 133
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9900	1 015 033
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.9900	1 014 833
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(93)	48.9900	1 014 740
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.8500	1 014 540
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8500	1 014 440
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8700	1 014 340
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.8700	1 014 140
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	48.9600	1 013 240
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.6400	1 013 140
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8600	1 013 040
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.7200	1 012 940
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8800	1 012 840
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0200	1 012 740
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9800	1 012 640
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9700	1 012 540
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.1400	1 012 440
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.1200	1 012 340
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0300	1 012 240
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Dean, Thomas	7		O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.0800	15 861
<i>Options Stock Option Plan</i>									
Ivan, Darryl	5		O	2009-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 800
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowe, Donald Cameron	4								
Susan Lowe	PI		O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5500	44 723
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5600	49 723
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.5700	53 723
			O	2009-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6000	58 723

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Magna Entertainment Corp.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
The Azalea 2008 Trust	3		O	2008-11-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-11-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	628 570		628 570
Manicouagan Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Donald Kenneth	4	R	O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 513 939)		0
<i>Options</i>									
Davis, Douglas Alfred Clark	4, 5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	170 000	0.1000	170 000
			O	2009-04-08	D	99 - Correction d'information	(170 000)	0.1000	0
Manulife Brompton Advantaged Bond Fund									
<i>Class A Units</i>									
Braaten, Peter A.	4								
Brompton Capital Corporation	PI		O	2009-04-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
MacKay, Moyra E.	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pether, Raymond	4								
Brompton Financial Services Inc.	PI		O	2009-04-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			102 000
Roode, David Edward	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wong, Ann	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Zeiler, Lorne	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
<i>Class F Units</i>									
Braaten, Peter A.	4		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
MacKay, Moyra E.	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pether, Raymond	4		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Roode, David Edward	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Wong, Ann	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Zeiler, Lorne	5		O	2009-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
March Networks Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLaren, Donald Ian	4		O	2009-04-20	D	46 - Contrepartie de services	7 373	1.7800	43 618
Matrikon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rennie, Janice Gaye	4		O	2009-04-21	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.8500	40 189
<i>Options</i>									
Rennie, Janice Gaye	4		O	2009-04-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.8500	60 000
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Misener, Michael	5								
CIBC Wood Gundy (Michael Misener)	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	162	9.8768	2 529
CIBC Wood Gundy (Spousal RRSP - Elizabeth Misener)	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	261	9.8768	4 065
CIBC Wood Gundy TFSA Account (Michael Misener)	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34	9.8768	529
Sutherland, Ian	4, 3								
RSP-BMO INVESTORLINE	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.4000	250 000
MDN INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gobeil, Paul	4		O	2009-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 500
<i>Options</i>									
Gobeil, Paul	4		O	2009-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Medical Facilities Corporation									
<i>Income Participating Securities</i>									
Temkin, Seymour	4								
Marvin Swirsky	PI		O	2004-03-29	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500		1 500
Mega Silver Inc. (formerly Treat Systems Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sweatman, Michael	4		O	1998-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.5500	25 000
<i>Options</i>									
Sweatman, Michael	4		O	2009-04-21	D	51 - Exercice d'options	25 000		
			M	2009-04-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		75 000
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2009-04-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 200)		2 314
RRSPs	PI		O	2009-04-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 298)		15 401
Spousal RRSP	PI		O	2009-04-17	C	90 - Changements relatifs à la propriété	5 200		5 200
			O	2009-04-17	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 298		6 498
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Allaire, Martin	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 006	38.3500	7 466
Couture, Jacques	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 342	38.3500	19 342
Metro inc.	1		O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		
			M	2009-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		106 400
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	37.1200	
			M	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	37.1200	50 400
			O	2009-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	37.4500	
			M	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	37.4500	96 000
			O	2009-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	36.8400	
			M	2009-03-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	36.8400	120 300
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 063	38.3500	60 263
<i>Performance Share Unit (PSU) / Unité d'actions au rendement</i>									
Allaire, Martin	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 006)		5 194
Couture, Jacques	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 342)		3 828
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	5		O	2009-04-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 063)		47 633
MetroBridge Networks International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gillis, James Terrance	4		O	2009-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Gillis, James Terrance	4		O	2009-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Gillis, James Terrance	4		O	2009-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Midnight Oil Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Woods, Frederick	4, 5		O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.8500	2 261 556
Minéraux Maudore Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8395	2 824 400
Minéraux Sierra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goldman, Donald	4		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1400	481 500
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1000	483 000
Mines Richmond Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cauchon, Sandra	5		O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	4.0500	2 200
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.0200	2 000
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2009-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.4700	11 408 947
			O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.4500	11 409 747
			O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.4500	11 410 547
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.6300	11 412 247
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.5800	11 413 847
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.6000	11 417 747
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.6200	11 414 747
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	6.6000	11 417 047
MKS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bosanko, Thomas A.	7		O	2009-04-15	D	51 - Exercice d'options	13 400	0.8000USD	299 325
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	1.2921	285 925
Wasylishyn, R. Larry	5		O	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	500	1.2300	36 153
			O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	1.4000	35 653
<i>Options</i>									
Bosanko, Thomas A.	7		O	2009-04-15	D	51 - Exercice d'options	(13 400)	0.8000USD	209 844
Wasylishyn, R. Larry	5		O	2009-04-14	D	51 - Exercice d'options	(500)	1.2300	104 736
Monterey Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manuel, Patrick	5								
RRSP	PI		O	2009-04-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6000	115 700
Morguard Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.0000	1 900
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2009-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	9.0000	2 900
			O	2009-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
MSP Maxxum Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
MSP Maxxm Trust	1		O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	4.2200	4 200
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)	4.2200	0
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.0700	1 700
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	4.0700	0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Neo Material Technologies Inc.									
<i>Options</i>									
Psaras, Dimitrios	5		O	2009-04-08	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	1.9000	90 000
Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Frost, Phillip	3								
Frost Gamma Investments Trust	PI		O	2008-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 296 490
		R	O	2008-07-01	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	1 208 750		3 510 740
		R	O	2008-07-10	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	9 000	2.4500	3 519 740
		R	O	2008-07-11	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	2.3400	3 524 740
		R	O	2008-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	0.2400	3 529 740
		R	O	2008-12-22	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	100 000	0.0900	3 629 740
		R	O	2008-12-30	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	25 000	0.1150	3 654 740
		R	O	2008-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	73 000	0.1350	3 727 740
		R	O	2009-01-02	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	30 000	0.2300	3 757 740
		R	O	2008-01-14	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 500	0.3600	2 301 990
<i>Bons de souscription</i>									
Frost, Phillip	3								
Frost Gamma Investments Trust	PI		O	2008-07-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			265 226
		R	O	2008-07-01	I	15 - Acquisition ou aliénéation au moyen d'un prospectus	749 425		1 014 651
Newport Partners Income Fund									
<i>Parts</i>									
Baillie, Aubrey	6		O	2009-04-21	D	36 - Conversion ou échange	574 551	0.3200	786 794
AWB Newport Holdings Ltd.	PI		O	2009-04-21	C	36 - Conversion ou échange	460 856	0.3200	460 856
Clark, Robert	6								
R&K Clark Holdings Inc.	PI		O	2009-04-21	C	36 - Conversion ou échange	230 434	0.3200	230 434
COLE, JOHN DAVID	6								
Deer Park Orchards Inc.	PI		O	2009-04-21	C	36 - Conversion ou échange	230 430	0.3200	230 430
Lenz, Donald Loris	6								
Marjorie Lenz	PI		O	2009-04-21	C	36 - Conversion ou échange	10 197	0.3200	12 277
Willis, Kelly Lynn	5		O	2009-04-21	D	36 - Conversion ou échange	18 029	0.3200	38 926
Niocan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marleau, Hubert	4		O	2006-11-07	D	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	75 212	0.4800	
Benevest Inc.	PI		O	2006-11-07	I	11 - Acquisition ou aliénéation effectuée privément	(75 212)	0.4800	
			M	2006-11-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(75 212)	0.4800	0
RRSP	PI		M	2006-11-07	C	90 - Changements relatifs à la propriété	75 212	0.4800	75 212
			O	1999-06-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-05-13	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(75 212)	0.6300	0
North American Palladium Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mell, Trent Charles Arthur	5								
SunLife	PI		O	2009-04-17	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 337	1.8700	2 671
Napierala, Christine Audrey	7		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 673	1.8700	2 673
Passfield, David	5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
SunLife	PI		O	2007-07-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	10.1100	
			O	2007-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	7.4900	
			O	2008-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	3.6900	
			O	2008-04-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	5.9100	
			O	2008-07-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	5.3900	
			O	2008-10-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470	2.6500	
			O	2009-01-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	633	1.9800	
SunLife - Krista Marie Passfield (Spouse)	PI		M	2007-07-27	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	10.1100	41
			M	2007-10-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	7.4900	124
			M	2008-01-24	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	3.6900	293
			M	2008-04-08	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	5.9100	398
			M	2008-07-10	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	5.3900	590
			M	2008-10-10	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470	2.6500	1 060
			M	2009-01-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	633	1.9800	1 693
			O	2006-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	667	1.8700	2 360
Stone, William Edward	5								
SunLife	PI		O	2009-04-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	641	1.8700	1 473
North West Company Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sutherland, Ian	4, 7								
Tachane Foundation Inc.	PI		O	2009-04-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	16.5500	60 000
			O	2009-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.0600	50 000
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Jivraj, Kabir	4								
Hestia Group of Companies Inc.	PI		O	2009-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	16.8103	6 083
			O	2009-04-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	16.8000	4 083
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	16.9000	3 483
			O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 483)	16.7474	0
Northern Star Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5	R	O	2009-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	0.5000	699 400
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5000	701 400

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5100	703 400
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5000	704 400
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4950	705 400
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.5000	708 900
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5100	709 400
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4950	711 400
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4600	716 400
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.4700	721 900
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4850	722 900
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4900	726 900
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5000	731 900
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4950	732 900
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.5100	735 900
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5200	736 900
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5000	738 900
NovaGold Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sanders, Elaine	5								
DS - RRSP Account	PI		O	2006-09-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	2.9400	1 700
RBC - RRSP Account	PI		O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	3.0000	6 300
Nstein Technologies inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desaulniers, Jean-François	7		O	2009-04-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 335	0.3745	811 550
OilSands Canada Corporation									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.8000	700
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.8500	700
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.8000	900
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.8000	900
			O	2009-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.0000	400
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.1900	500
			O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.0000	1 000
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.9000	700
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.9000	1 400
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.8900	1 000
			O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		300
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		500
			O	2009-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Open Range Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beninger, James Lawrence	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	442	1.4517	204 210
RRSP	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 205	1.4517	18 359
Bland, James Francis	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	442	1.4517	134 543
RRSP	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 205	1.4517	14 859
Costigan, Gerald	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	803	1.4517	557 093
RRSP	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 205	1.4517	19 359
Dawson, A. Scott	4, 5								
RRSP	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 353	1.4517	85 690
Faircloth, Ken	4		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	861	1.4517	86 417
Griffith, David Mark	5								
RRSP	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 471	1.4517	13 037
Jensen, Dean R.	4		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	861	1.4517	35 861
Michaluk, Lyle Dennis	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	574	1.4517	80 478
RRSP	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 205	1.4517	6 359
Mueller, John Alfred	5		O	2009-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	688	1.4517	84 633
RRSP	PI		O	2009-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 205	1.4517	11 559
OPTI Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
King, William John	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 188	1.3400	16 835
<i>Options</i>									
Bradford, Joseph Augustine	5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.5900	125 000
Or Gammon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rangel, Canek	4		O	2005-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Barwick, Russell Christopher	4, 5		O	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(666 667)	20.3500	
			M	2007-12-31	D	52 - Expiration d'options	(666 667)	20.3500	333 333
George, Fred	4, 5		O	2008-01-14	D	51 - Exercice d'options	(423 000)	1.0600	
			M	2008-01-14	D	51 - Exercice d'options	(423 000)	1.0600	4 215 977
			O	2008-06-26	D	51 - Exercice d'options	(1 100 000)	2.6000	
			M	2008-06-26	D	51 - Exercice d'options	(1 100 000)	2.6000	3 115 977
Orezone Gold Corporation									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Halvorson, Michael Henreid	4								
Judith Halvorson	PI		O	2009-02-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3100	1 000
			O	2009-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 685	0.3100	47 685
IAMGOLD Corporation	3		O	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 928 571
Marquis, Pascal	5	R	O	2009-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.3000	547 437
Paramount Resources Ltd.									
Actions ordinaires Class A									
Kinvig, Paul Robert	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 408	6.3610	1 411
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	806	6.3610	2 217
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 600	6.3610	3 817
Lee, Bernard K.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 034	6.3610	202 839
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 080	6.3610	203 919
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 005	6.3610	205 924
McMillan, Geoffrey W. P.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	944	6.3610	10 485
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 185	6.3610	11 670
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 321	6.3610	12 991
Purdy, Darrel S.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	436	6.3610	2 075
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	766	6.3610	2 841
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 793	6.3610	4 634
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3		O	2009-04-15	D	46 - Contrepartie de services	20 000	6.3610	
			M	2009-04-15	D	46 - Contrepartie de services	40 000	6.3610	619 401
Riddell, James H. T.	4, 5		O	2009-04-15	D	46 - Contrepartie de services	20 000	6.3610	
			M	2009-04-15	D	46 - Contrepartie de services	40 000	6.3610	563 701
Wittenberg, Joerg	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	219	6.3610	225
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	456	6.3610	681
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 426	6.3610	2 107
			O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	59998.0000	
			M	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	5.9998	7
Stock Incentive Program									
Kinvig, Paul Robert	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 408)	6.3610	1 612
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(806)	6.3610	806
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800	6.3610	5 606
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 600)	6.3610	4 006
Lee, Bernard K.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 034)	6.3610	2 159
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 080)	6.3610	1 079
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 014	6.3610	7 093
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 005)	6.3610	5 088
McMillan, Geoffrey W. P.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(944)	6.3610	2 370
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 185)	6.3610	1 185
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 962	6.3610	5 147
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 321)	6.3610	3 826
Wittenberg, Joerg	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(219)	6.3610	911
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(456)	6.3610	455
			O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 277	6.3610	4 732
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 426)	6.3610	3 306

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pason Systems Inc.									
<i>Options</i>									
Elliott, David Robert	5	R	O	2008-11-30	D	50 - Attribution d'options	15 000	11.8000	
			M	2008-11-30	D	50 - Attribution d'options	15 000	11.8000	50 000
Pembina Pipeline Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dilger, Michael H.	5	R	O	2009-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	13.9800	13 000
Pengrowth Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Webster, Christopher Geoffrey	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 659	8.5400	110 383
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	24.4160	10 668
<i>Deferred Common Shares</i>									
Bloomer, Christopher John Charles	4, 5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		14 000
Hatzinikolas, Andrea	5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 875	0.0500	2 235
Hawkes, Peter Norman	5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 250	0.0500	3 610
LaPrade, Rene	5		O	2008-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 250	0.0500	9 250
Press, Richard	5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 250	0.0500	5 500
Ruttan, Corey Christopher	5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		15 000
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500	0.0500	5 550
Smith, Richard Gregg	5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000	0.0500	15 500
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 000		103 200
<i>Options</i>									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2009-04-16	D	50 - Attribution d'options	25 000	23.0000	200 000
PEYTO Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Braund, Rick	4		O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	9.4008	1 182 126
Pinetree Capital Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moore, Kent	4		O	2004-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2004-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2004-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2005-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.2300	
			M	2005-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 428)	3.2300	0
			O	2006-01-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.1900	
			M	2006-01-17	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.1900	5 000
			O	2006-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9000	
			O	2006-07-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 428		
			M	2006-07-31	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 000		6 000
			O	2006-08-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.4800	
			O	2007-04-09	D	51 - Exercice d'options	15 142	0.6000	
			M	2007-04-13	D	51 - Exercice d'options	30 284	0.3000	38 426

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2007-04-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	39 640		
			M	2007-04-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 142		46 568
			O	2007-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	13.7900	
			O	2007-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	13.9000	
Self Directed RRSP of Kent Moore	PI		O	2004-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2004-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			600
			M'	2004-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	8.9000	10 213
			O	2006-07-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	11 613		
			M	2006-07-31	I	37 - Division ou regroupement d'actions	10 213		20 426
			M	2006-08-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.4800	18 426
			M	2007-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	13.7900	21 852
			O	2007-04-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	23 226		
			M	2007-04-13	I	37 - Division ou regroupement d'actions	18 426		36 852
			M	2007-04-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	13.9000	18 652
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hallam, Frank	4, 5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	0.7900	574 214
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.7700	566 214
Jones, R. Michael	4, 5		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.4200	471 865
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.4100	472 865
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.4200	476 865
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.5600	477 665
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.5100	478 365
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.4500	481 865
Points International Ltd.									
<i>Options ESOP</i>									
Barnard, Christopher	5		O	2009-04-21	D	52 - Expiration d'options	(40 000)		1 195 000
Boyd, Erika	5		O	2009-04-21	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		296 667
Kuzyk, Dena	5		O	2009-04-21	D	52 - Expiration d'options	(14 167)		261 167
Power Corporation du Canada									
<i>Equity Forward Contract</i>									
Power Corporation of Canada	1		O	2008-10-09	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	27.1700	
			M	2008-10-09	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	27.1700	1
		R	O	2009-03-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	19.8340	
			M	2009-03-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	19.8340	3
Prestige Telecom Inc.									
<i>Billets convertibles Convertible into common shares at a price of \$0.31 per share</i>									
Radian Communication Services Corporation	3		O	2009-04-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 188 010.00		\$ 6 455 010.00
Primary Energy Recycling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
GSO Capital Partners LP	3								
GSO Special Situations Fund LP, GSO Special Situations Overseas Master	PI		O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	2.8800	3 572 800

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fund Ltd., GSO Credit Opportunities Fund (Helios)									
			O	2009-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 400)	2.8225	3 541 400
			O	2009-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 700)	2.8120	3 489 700
			O	2009-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 100)	2.8057	3 456 600
			O	2009-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	2.7192	3 376 600
			O	2009-04-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(1 000 000)	2.4500	2 376 600
Profound Energy Inc. (formerly known as Cork Exploration Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burnett, Evelyn Irene	5		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 476	1.2700	140 566
Davis, William Thomas	4		O	2008-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 800	0.5900	
			M	2008-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	318 000	0.5900	
			M'	2008-12-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	313 800	0.5900	996 187
		R	O	2008-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.1200	637 270
			O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 017	1.2700	1 144 994
GRABAS, ALLAN VICTOR	5		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 475	1.2700	278 725
Orriss, Kevin Tracey	5		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 476	1.2700	249 460
Rumpf, Karlton Howard	5		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 476	1.2700	150 766
Wemyss, Nicholas Raymond	4		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 820	1.2700	1 118 645
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laurin, Pierre	4, 5								
RRSP	PI		O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 500	0.1250	1 460 615
Pulse Data Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
GALE, Brent Donald	5		O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	1.2100	292 700*
			O	2009-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 800)	1.2000	278 900*
Robotti, Robert Edward	4								
Ravenswood Investments III LP	PI		O	2009-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 090	1.1500	1 345 661*
			O	2009-04-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1500	1 347 661*
The Ravenswood Investment Company LP	PI		O	2009-04-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 210	1.1500	3 247 639*
Quadra Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SIA Funds AG	3								
LONG TERM INVESTMENT FUND	PI		O	2009-03-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 889 165
Queenston Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cudney, Robert Douglas	3								
Northfield Capital Corporation	PI		O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	3.3100	5 520 400
Quest Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8978	
			M	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.8978	15 465 618

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dion, Christian	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	14.8700	544
Giasson, Alain	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	14.8700	8 281
Grenier, Guy	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	14.8700	36 818
Guindon, NORmand	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186	14.8700	15 483
Lord, Richard	4, 5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	14.8700	1 406 869
Quevillon, Geneviève	5		O	2009-04-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	14.8700	440
Red Back Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bitelli, Alessandro	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.0500	6 000
Nicole Bitelli	PI		O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.0500	6 000
Reitmans (Canada) Limitée									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Reitmans (Canada) Limited	1		O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	630 600	10.6800	630 600
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	(630 600)	10.6800	0
Stotland, Howard	4		O	2009-04-16	D	51 - Exercice d'options	16 000	4.2500	104 000
Wait, Richard	5		O	2009-04-20	D	51 - Exercice d'options	16 000	4.2500	20 000
<i>Options Class A non-voting</i>									
Stotland, Howard	4		O	2009-04-16	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	4.2500	16 000
Wait, Richard	5		O	2009-04-20	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	4.2500	30 000
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lazaridis, Michael	4, 7, 6,								
1258701 Ontario Limited	PI		O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	61.4400USD	34 174 326
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	61.4500USD	34 173 926
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	61.4700USD	34 172 626
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 130)	61.4800USD	34 164 496
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	61.4850USD	34 164 396
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	61.4900	34 153 196
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 490)	61.5000USD	34 142 706
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	61.5100USD	34 134 406
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	61.5150USD	34 134 306
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 100)	61.5200USD	34 119 206
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	61.5250USD	34 119 106
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	61.5300USD	34 106 706
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 705)	61.5400USD	34 097 001
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 250)	61.5500USD	34 087 751
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 275)	61.5600USD	34 085 476
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	61.5650USD	34 084 476
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 070)	61.5700USD	34 080 406

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	61.5750USD	34 079 906
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 123)	61.5800USD	34 068 783
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	61.5850USD	34 067 883
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 067)	61.5900USD	34 053 816
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	61.6000	
			M	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	61.6000USD	34 043 416
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	61.6050USD	34 043 166
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	61.6100USD	34 040 566
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	61.6200USD	34 039 366
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	61.6250USD	34 038 266
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	61.6300USD	34 034 766
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	61.6400USD	34 030 766
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	61.6450USD	34 029 166
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	61.6500USD	34 023 366
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	61.6550USD	34 023 066
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	61.6600USD	34 022 766
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 717)	61.6700USD	34 018 049
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 418)	61.6800USD	34 005 631
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 423)	61.6900USD	34 003 208
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	61.7000USD	33 999 208
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 499)	61.7100USD	33 996 709
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 401)	61.7200USD	33 983 308
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	61.7250USD	33 983 208
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	61.7300USD	33 977 608
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	61.7400USD	33 976 308
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	61.7450USD	33 975 908
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 700)	61.7500USD	33 959 208
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	61.7550USD	33 953 708
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	61.7600USD	33 942 008
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	61.7650USD	33 937 108
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 250)	61.7700USD	33 924 858
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 294)	61.7750USD	33 923 564
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 250)	61.7800USD	33 905 314
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	61.7850USD	33 900 814
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 300)	61.7900USD	33 876 514
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	61.7925USD	33 875 914
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	61.7950USD	33 872 714
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 190)	61.8000USD	33 840 524
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(330)	61.8050USD	33 840 194
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 178)	61.8100USD	33 819 016
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	61.8150USD	33 817 016
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 161)	61.8200USD	33 786 855
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	61.8225USD	33 786 255
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	61.8250USD	33 779 855
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 751)	61.8300USD	33 741 104
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	61.8350USD	33 734 604
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 886)	61.8400USD	33 700 718

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	61.8450USD	33 700 218
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 950)	61.8500USD	33 676 268
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 715)	61.8550USD	33 674 553
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 009)	61.8600USD	33 650 544
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	61.8650USD	33 648 444
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 918)	61.8700USD	33 628 526
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	61.8750USD	33 628 026
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 245)	61.8800USD	33 605 781
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	61.8850USD	33 604 681
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 555)	61.8900USD	33 584 126
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	61.8950USD	33 578 826
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 760)	61.9000USD	33 544 066
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	61.9050USD	33 540 766
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 860)	61.9100USD	33 483 906
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	61.9150USD	33 482 906
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 312)	61.9200USD	33 461 594
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 100)	61.9300USD	33 443 494
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 303)	61.9400USD	33 430 191
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	61.9450USD	33 424 891
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 212)	61.9500USD	33 415 679
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	61.9550USD	33 415 579
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	61.9600USD	33 413 479
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	61.9650USD	33 412 179
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 700)	61.9700USD	33 389 479
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	61.9750USD	33 388 579
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 898)	61.9800USD	33 369 681
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	61.9850USD	33 369 481
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	61.9900USD	33 356 181
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	62.0000USD	33 348 881
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	62.0100USD	33 347 181
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	62.0150USD	33 346 381
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	62.0200USD	33 344 181
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	62.0300USD	33 341 181
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	62.0350USD	33 340 381
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 600)	62.0400USD	33 333 781
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.0450USD	33 333 681
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	62.0500USD	33 331 581
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	62.0600USD	33 325 381
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 525)	62.0650USD	33 323 856
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	62.0700USD	33 318 056
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.0800USD	33 317 756
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 199)	62.0900USD	33 314 557
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	62.1000USD	33 308 957
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.1100USD	33 308 757
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.1200USD	33 308 457
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	62.1300USD	33 304 957
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.1350USD	33 304 757

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	62.1400USD	33 300 757
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	62.1500USD	33 294 657
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	62.1600USD	33 292 257
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.1650USD	33 292 157
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 449)	62.1700USD	33 286 708
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	62.1750USD	33 284 808
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	62.1800USD	33 271 508
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.1900USD	33 271 408
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	62.2000USD	33 270 308
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	62.2050USD	33 268 008
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	62.2100USD	33 259 308
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.2150USD	33 258 808
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	62.2200USD	33 255 208
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.2300USD	33 254 708
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	62.2400USD	33 250 608
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 287)	62.2500USD	33 240 321
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 323)	62.2600USD	33 237 998
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	62.2650USD	33 235 298
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 985)	62.2700USD	33 226 313
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	62.2750USD	33 222 213
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 720)	62.2800USD	33 201 493
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 668)	62.2850USD	33 199 825
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 547)	62.2900USD	33 196 278
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.2950USD	33 195 878
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	62.3000USD	33 186 678
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	62.3050USD	33 185 278
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	62.3100USD	33 180 778
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110)	62.3150USD	33 180 668
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 250)	62.3200USD	33 171 418
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	62.3250USD	33 168 418
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 450)	62.3300USD	33 160 968
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.3350USD	33 160 068
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	62.3400USD	33 153 768
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.3450USD	33 152 868
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	62.3500USD	33 149 568
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 349)	62.3600USD	33 144 219
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.3625USD	33 143 919
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(351)	62.3650USD	33 143 568
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 998)	62.3700USD	33 121 570
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 150)	62.3750USD	33 120 420
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 471)	62.3800USD	33 114 949
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 942)	62.3900USD	33 112 007
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	62.3950USD	33 111 207
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	62.4000USD	33 106 007
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 484)	62.4100USD	33 098 523
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.4125USD	33 098 023
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	62.4150USD	33 096 623

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(416)	62.4175USD	33 096 207
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	62.4200USD	33 082 607
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.4225USD	33 081 707
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.4250USD	33 081 207
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	62.4300USD	33 077 007
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.4350USD	33 076 607
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 210)	62.4400USD	33 069 397
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.4425USD	33 069 097
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	62.4450USD	33 068 197
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	62.4500USD	33 062 297
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	62.4550USD	33 061 597
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 028)	62.4600USD	33 055 569
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 885)	62.4700USD	33 050 684
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.4750USD	33 050 584
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 302)	62.4800USD	33 038 282
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.4850USD	33 038 182
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 849)	62.4900USD	33 033 333
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	62.4950USD	33 032 883
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 535)	62.5000USD	33 030 348
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(98)	62.5025USD	33 030 250
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 817)	62.5100USD	33 028 433
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	62.5150USD	33 024 333
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 189)	62.5200USD	33 020 144
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	62.5250USD	33 013 844
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	62.5300USD	33 010 044
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	62.5325USD	33 008 744
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	62.5350USD	33 003 544
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	62.5400USD	33 003 244
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 402)	62.5500USD	32 999 842
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 127)	62.5600USD	32 998 715
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	62.5650USD	32 996 315
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 502)	62.5700USD	32 994 813
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	62.5750USD	32 993 113
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	62.5800USD	32 991 913
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.5850USD	32 991 513
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	62.5900USD	32 986 613
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	62.6000USD	32 979 213
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.6050USD	32 978 713
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	62.6100USD	32 977 413
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.6200USD	32 977 313
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	62.6300USD	32 975 813
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	62.6400USD	32 971 713
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.6500USD	32 971 613
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.6550USD	32 971 113
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.6600USD	32 970 613
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	62.6700USD	32 968 913
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	62.6800USD	32 967 413

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	62.6900USD	32 964 313
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 571)	62.7000USD	32 957 742
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(240)	62.7100USD	32 957 502
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.7200USD	32 957 002
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.7300USD	32 956 502
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.7350USD	32 956 302
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 550)	62.7400USD	32 953 752
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 650)	62.7500USD	32 951 102
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.7550USD	32 950 902
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	62.7600USD	32 949 902
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	62.7700USD	32 948 102
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	62.7800USD	32 943 002
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.7850USD	32 942 902
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	62.7900USD	32 938 302
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	62.7950USD	32 932 702
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 563)	62.8000USD	32 922 139
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.8050USD	32 922 039
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 420)	62.8100USD	32 916 619
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	62.8150USD	32 915 819
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	62.8200USD	32 911 119
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	62.8250USD	32 910 119
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 702)	62.8300USD	32 903 417
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 486)	62.8400USD	32 899 931
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	62.8500USD	32 895 331
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.8550USD	32 894 831
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	62.8600USD	32 892 931
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	62.8650USD	32 892 681
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	62.8700USD	32 888 081
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	62.8800USD	32 885 481
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	62.8900USD	32 883 381
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	62.8950USD	32 882 781
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 835)	62.9000USD	32 878 946
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	62.9100USD	32 878 746
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	62.9200USD	32 877 746
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.9300USD	32 877 346
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	62.9400USD	32 876 846
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	62.9500USD	32 875 246
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450)	62.9550USD	32 874 796
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(869)	62.9600USD	32 873 927
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9650USD	32 873 827
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	62.9700USD	32 872 127
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.9750USD	32 871 727
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	62.9800USD	32 871 027
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(161)	62.9850USD	32 870 866
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	62.9900USD	32 870 766
			O	2009-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	62.5450USD	32 870 366
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	78.0400	32 867 666

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	78.0500	32 859 366
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	78.0600	32 855 766
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	78.0700	32 854 366
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	78.0800	32 851 166
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	78.0900	32 850 666
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	78.1000	32 848 966
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	78.1100	32 847 466
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	78.1200	32 846 066
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	78.1300	32 845 966
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	78.1400	32 845 266
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	78.1500	32 842 866
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	78.1600	32 841 866
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	78.1700	32 841 366
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	78.1800	32 840 666
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	78.1900	32 840 466
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	78.2000	32 839 666
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	78.2100	32 838 866
The Lazaridis Family Foundation	PI		O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	74.6000	238 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	74.6100	236 500
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	74.6200	236 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 900)	74.6500	216 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	74.6600	211 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	74.6700	206 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	74.6800	206 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 100)	74.7000	191 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	74.7100	189 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	74.7200	188 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	74.7300	188 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	74.7400	188 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	74.7500	181 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	74.7600	181 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	74.7700	179 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	74.7800	176 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	75.0000	163 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	75.0100	163 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	75.0200	163 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	75.0300	162 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	75.0400	161 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	75.0500	157 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	75.0700	156 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	75.0800	154 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	75.1500	144 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	75.1600	143 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	75.1700	143 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 900)	75.2000	129 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	75.2100	126 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	75.2200	119 700

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	75.2300	115 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	75.2400	113 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 800)	75.2500	81 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	75.2600	76 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	75.2700	74 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	75.3000	74 500
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	75.3100	73 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	75.3200	69 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	75.3300	64 500
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	75.3400	63 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	75.3500	56 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	75.5500	55 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	75.5600	54 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	75.5700	51 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 300)	75.7000	40 100
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	75.7100	36 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	75.7200	34 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	75.7300	34 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	75.7400	33 300
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	75.7500	32 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	75.7600	31 400
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	75.8000	31 100
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	75.8500	30 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	75.8600	29 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	75.8700	28 800
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	75.8800	28 100
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	75.8900	25 600
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 400)	75.9000	18 200
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	75.9100	14 500
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	75.9200	10 000
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	75.9300	8 500
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	75.9400	4 700
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	75.9500	1 900
			O	2009-04-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	75.9600	1 400
McDowell, Jeffrey Wayne	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	2 000	5.7083	2 000
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	78.1500	0
Wahl, Scott Alexander	5		O	2009-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.6733	1 000
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	78.3800	600
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	78.4000	0
<i>Options</i>									
Balsillie, James	7, 5		O	2009-04-12	D	52 - Expiration d'options	(600 000)		1 850 000
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5		O	2009-04-12	D	52 - Expiration d'options	(158 837)		1 850 000
Lucier, Paul Andrew	5		O	2009-04-13	D	97 - Autre	(3 750)		10 000
			O	2009-04-13	D	97 - Autre	3 750		

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2009-04-13	D	97 - Autre	3 750		13 750
McDowell, Jeffrey Wayne	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	5.7083	20 400
Wahl, Scott Alexander	5		O	2009-04-13	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.6733	4 500
<i>Restricted Share Units</i>									
Lowles, Robert James	5		O	2007-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
Major, Harry Richmond	5		O	2007-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 500		3 500
RESSOURCES ARMISTICE CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morgan, Todd J.	4, 5		O	2009-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	70 000	0.2200	4 434 750
Ressources Conway inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEAUDOIN, LAURENT	4, 6, 5, 8		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0550	5 565 180
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0600	5 515 180
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0600	5 495 180
Ressources Dianor Inc.									
<i>Options</i>									
Ryder, John	4, 5		O	2009-04-14	D	50 - Attribution d'options	50 000		1 575 000
Ressources Gamon Lake Inc.									
<i>Options</i>									
Barwick, Russell Christopher	4, 5		O	2007-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
George, Fred	4, 5		O	2004-10-27	D	50 - Attribution d'options	1 080 000		
			M	2004-10-24	D	50 - Attribution d'options	1 080 000		
			M'	2004-10-24	D	50 - Attribution d'options	1 080 000		3 280 000
		R	O	2005-02-09	D	50 - Attribution d'options	347 200	6.1200	
			M	2005-03-12	D	50 - Attribution d'options	347 200	6.1200	
			M'	2005-03-12	D	50 - Attribution d'options	347 200	6.1200	3 627 200
			O	2005-11-16	D	50 - Attribution d'options	390 000	6.1200	
			M	2005-11-16	D	50 - Attribution d'options	390 000	6.1200	4 017 200
			O	2005-12-18	D	51 - Exercice d'options	(800 000)	1.0100	
			M	2005-12-18	D	51 - Exercice d'options	(800 000)	1.0100	3 217 200
			O	2006-02-08	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	1.5000	
			M	2006-02-08	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	1.5000	2 917 200
		R	O	2005-11-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	9.0500	
			M	2005-11-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	9.0500	
			M'	2005-05-10	D	50 - Attribution d'options	200 000	9.0500	
			M''	2006-05-10	D	50 - Attribution d'options	200 000	9.0500	
			M'''	2006-05-10	D	50 - Attribution d'options	200 000	9.0500	3 117 200
			O	2006-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	564 000		
			M	2006-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	564 000		4 104 200
			O	2006-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	329 000		
			M	2006-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénéation suivant une offre publique	329 000		4 433 200

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'achat, regroupement ou acquisition			
			O	2006-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	205 777		
			M	2006-08-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	205 777		4 638 977
Noseworthy, Kent Lewis	4		O	2005-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.0500	
			M	2005-11-16	D	50 - Attribution d'options	10 000	9.0500	10 000
		R	O	2007-02-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.0500	
			M	2007-02-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	9.0500	5 000
Rangel, Canek	4		O	2005-11-16	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.0500	
			M	2005-11-16	D	50 - Attribution d'options	5 000	9.0500	5 000
Ressources Gold Hawk inc.									
<i>Options</i>									
Depatie, Jean	4, 5		O	2009-04-20	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	1 400 000
Drover, Kevin Cameron	4, 5		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.1000	
			M	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	1 500 000	0.1000	3 000 000*
Galipeau, René Réal	6, 8		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	300 000		400 000
Lamond, Rodney	5		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	1 700 000
Tardif, Michel	4		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	250 000		675 000
Ressources KWG inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cliffs Greene B.V.	3		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	21 135 069		71 584 056
<i>Bons de souscription</i>									
Cliffs Greene B.V.	3		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	9 310 839		31 535 623
<i>Débitures convertibles</i>									
Cliffs Greene B.V.	3		O	2009-04-15	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 1 033 398.00)		\$ 0.00
Ressources Plexmar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bédard, Guy	4, 5								
Gestion GJB	PI		O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.0900	2 022 000
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0900	2 023 000
Ressources Pro-Spect-Or Inc.									
<i>Options</i>									
Gagné, Patrick	4		O	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	75 000		
			M	2007-03-15	D	50 - Attribution d'options	75 000		75 000
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Andre	5								
2846-2059 Québec Inc.	PI		O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.1450	798 000
			O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1500	799 000
			O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.1500	825 000
			O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1600	829 000
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.1600	874 000
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1700	894 000
			O	2009-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.1500	694 000
			O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 500	0.1500	738 500
			O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1550	748 500

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lapointe, Brigitte	PI		O	2009-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1600	749 000
Veilleux, Rolland	4		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1600	160 500
Ressources Spider inc.									
Options									
Roberts, Gregory	4		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1500	2 929 915
Ressources Threegold Inc.									
Actions ordinaires									
Soares, Octavio	4		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750 000	0.1000	2 250 000
Revet Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Lindsey, Timothy	4		O	2009-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Shanahan, John Gerard	4		O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.0960USD	105 000
Silver Wheaton Corp.	3	R	O	2009-02-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 660 000	0.0600USD	14 042 900
Bons de souscription									
Silver Wheaton Corp.	3	R	O	2009-02-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 245 000	0.1000USD	3 645 000
Rock Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Van de Pol, John	5		O	2009-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-13	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	300 000	0.7300	300 000
Options									
Bey, Allen J.	4, 5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 667		66 667
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 667		133 334
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 666		200 000
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 667		66 667
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 667		133 334
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	66 666		200 000
Clark, Stuart George	4		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667		11 667
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667		23 334
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 666		35 000
Elliott, James Davis	5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	16 667		26 667
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	16 667		43 334
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	16 666		60 000
			O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	10 600		70 600
			O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	10 600		81 200
			O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	10 600		91 800
loughlissen, Arezki	5		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		215 332
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		265 332
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		315 332
Malowany, Peter V.	4		O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667		11 667
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667		23 334
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 666		35 000
Wilson, James Kenneth	4		O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(7 000)		32 000
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		27 000
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(12 000)		15 000
			O	2009-03-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		0

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667		11 667
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 667		23 334
			O	2009-04-08	D	50 - Attribution d'options	11 666		35 000
Rubicon Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sherkin, Kevin David	4								
kevin sherkin trustee resp	PI		O	2005-01-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-20	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	1.8800	5 000
Score Media Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Errington, David	7		O	2009-04-21	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.4300	104 708
			O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 000)	0.5500	84 708
Moen, Don	7		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	11 677	0.4300	
			M	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	11 667	0.4300	72 392
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(11 667)	0.5500	60 725
<i>Options to acquire Class A Subordinate Voting Shares</i>									
Errington, David	7		O	2009-04-21	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.4300	310 000
Hearne, Thomas Joseph	5		O	2008-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-04-07	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.5600	140 000
Moen, Don	7		O	2009-04-17	D	51 - Exercice d'options	(11 667)	0.4300	130 000
Second Cup Royalty Income Fund									
<i>Parts</i>									
Phelan, Paul David	6								
765024 Ontario Ltd.	PI		O	2009-04-13	C	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	36 900	5.3277	914 400
Shore Gold Inc.									
<i>Options</i>									
Bay, Harvey James	4, 5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.2700	1 550 000
Cline, Eric Howard	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2700	250 000
DeRosier, Duane David	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2700	380 000
du Plessis, Pieter	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2700	625 000
MacNeill, Kenneth Earl	4, 5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.2700	2 000 000
Read, George Henry	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2700	800 000
Uhrich, Terri Lee	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.2700	230 000
SNP Split Corp.									
<i>Actions privilégiées Class B</i>									
SNP Split Corp.	1		O	2009-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	40	9.4000USD	40*
Société d'exploration minière Vior inc.									
<i>Options</i>									
Mercier, Gaétan	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.0600	
			M	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.1000	410 000
Ouellette, Jean-François	4		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0600	
			M	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	150 000
Pelletier, Jean	4		O	2004-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0600	
			M	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0600	
			M'	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	100 000
St-Jacques, Claude	4, 5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0600	
			M	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	1 135 000

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
St-Jacques, Pierre	4		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0600	
			M	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	175 000
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Evans, Barry	7		O	2009-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			68 535
John William Evans	PI		O	2009-04-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10
Kathryn Barry Evans	PI		O	2009-04-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10
Molly Jane Evans	PI		O	2009-04-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10
<i>Options</i>									
Campbell, David	7		O	2009-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250
Evans, Barry	7		O	2009-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			61 510
SofameTechnologies Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Groome, Richard	4								
Notre-Dame Capital Inc.	PI		O	2009-04-09	C	55 - Expiration de bons de souscription	(341 108)		4 249 595
			R	2008-12-02	C	46 - Contrepartie de services	25 000	0.2000	4 508 703
			R	2009-01-23	C	46 - Contrepartie de services	61 750	0.2000	4 570 453
			R	2009-02-20	C	46 - Contrepartie de services	20 250	0.2000	4 590 703
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harris, Leonard	4		O	2009-04-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.0300	77 000*
			O	2009-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	0.9900	60 000*
Spectra Energy Canada Exchangeco Inc.									
<i>Actions échangeables Spectra Energy Exchangeable Shares</i>									
Cameron, Donald Bruce	5		O	2008-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			320
Sprott Molybdenum Participation Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 900	1.6600	5 718 300
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, William J.	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120
Mackenzie, Russell John	5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	25.4000	6 403
STaRS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
STaRS Income Fund	1		O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.2600	5 356 490
Sterling Shoes Income Fund									
<i>LTIP Rights</i>									
Gumprich, Daniel	5		O	2008-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 088	10.3400	
			M	2008-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 088	10.3400	6 641*
			O	2008-07-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(689)		
			M	2008-07-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(689)		5 952*
			O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 429	2.5000	8 381*
			O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 117)		2 264*
Romain, Colin	7		O	2008-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 069	10.3400	
			M	2008-07-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 069	10.3400	18 546*

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-07-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(683)		
			M	2008-07-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(683)		17 863*
			O	2009-04-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 452	2.5000	21 315*
			O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 174)		6 141*
<i>Parts de fiducie</i>									
Gumprich, Daniel	5		O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 509		10 728*
Romain, Colin	7		O	2009-04-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 174		83 644*
Storm Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Libra Advisors, LLC	3		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 300)	12.2269	5 890 598
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 700)	12.0090	5 843 898
STRATA Income Fund									
<i>Preferred Securities</i>									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Financial Services Limited	PI		O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 30 000.00	9.7990	\$ 2 385 000.00
Stratos Global Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
FRANKLIN, ROBERT	3		O	2009-04-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(41 998 207)		0
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciaramella, Joseph	5		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	165	26.6900	7 347
Ferguson, John Thomas	4								
RBC Dominion Securities	PI		O	2009-03-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	33.2600	12 502
Galachiuk, Robert Paul	5								
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2009-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	560	26.7800	673
Huff, John Rossman	4								
Computershare (DRIP)	PI		O	2009-03-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	31.3100	2 903
<i>Deferred Share Units</i>									
Benson, Mel Edward	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	376	33.5400	28 710
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	31.3100	28 755
Canfield, Brian Albert	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	901	33.5400	55 180
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	31.3100	55 267
Davies, Bryan Phillip	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	797	33.5400	46 828
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	31.3100	46 902
Felesky, Brian Arthur	4		O	2009-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	745	33.5400	32 430
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	31.3100	32 480

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ferguson, John Thomas	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	998	33.5400	42 896
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	31.3100	42 963
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	834	33.5400	32 717
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	31.3100	32 768
Huff, John Rossman	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	819	33.5400	55 743
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	31.3100	55 831
McCaig, Margaret Ann	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	365	33.5400	49 488
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	31.3100	49 566
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	812	33.5400	26 288
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	31.3100	26 329
Thomas, Eira Margaret	4		O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	745	33.5400	17 110
			O	2009-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	31.3100	17 136
Systemes Medicaux LMS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bendavid, Bruno	5		O	2009-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(66 076)		24 595
Côté, Diane	5		O	2009-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(159 256)		86 076
Hamilton, Emily	5		O	2009-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(62 475)		282 134
Taseko Mines Limited									
<i>Options</i>									
Coughlan, Terrance Barry	4		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	91 000	1.7100	208 000
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	587 500	1.7100	2 820 000
Kirk, Harry Wayne	4		O	2009-04-21	D	50 - Attribution d'options	101 000		251 000
TELUS Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
Auchinleck, Richard H. (Dick)	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	927		25 380
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 514		26 894
Baillie, A. Charles	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	855		23 325
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 626		24 951
Bouchard, Micheline	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	586		16 331
Butler, Ronald John	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	733		20 431
Canfield, Brian	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 201		33 456

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219		5 055
Ducros, Pierre	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	483		13 268
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	618		13 886
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	583		16 249
Lacey, John Stewart	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	776		21 619
MacNeill, Brian F.	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 413		38 867
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 621		40 488
Triffo, Ronald P.	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 264		35 214
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	314		7 240
Woodley, Donald	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	733		20 431
TerraVest Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyn, George	6		O	2009-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.2000	260 800*
Thompson Creek Metals Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Knoll, Kerry John	4								
Calumet Concepts	PI		O	2009-04-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.1000	567 496
			O	2009-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.1000	562 496
Torstar Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Biller, Brenda Joyce	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	5.7200	500
Bishop, Peter George	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700	5.7200	700
Brouwer, Alvin Henk	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	280	5.7200	865
Danford, Bruce Murray	7								
CIBC	PI		O	2009-04-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	850	5.7200	2 250
DeMarchi, Lorenzo John David	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	5.7200	2 859
McLeod, Ian Alexander	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	5.7200	300
Nugent, Kenneth	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700	5.7200	2 850
Oliver, Ian Alan	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	5.7200	2 875
Oliver, Neil Simon	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	500	5.7200	2 065
Simmonds, Glenn Philip	7		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	5.7200	2 223

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionariat			
Woermke, John William	5		O	2009-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 000	5.7200	6 300
Transcontinental inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie B</i>									
Lemieux, Serge	7		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Trudeau, Christian	7, 5		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Lemieux, Serge	7		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Trudeau, Christian	7, 5		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options d'achat d'actions</i>									
Trudeau, Christian	7, 5		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred share unit (DSU)</i>									
Trudeau, Christian	7, 5		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Unités d'actions restreintes (UAR) / Restricted share unit (RSU)</i>									
Garner, Jay	7		O	2009-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 773
Lemieux, Serge	7		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 843
Trudeau, Christian	7, 5		O	2009-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TransForce Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neill, Brent	5		O	2009-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 497
<i>Deferred Share Units</i>									
Bédard, Alain	5		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	49		1 741
Bérard, André	4		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	222		7 957
Bouchard, Lucien	4		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		4 902
Guay, Richard	4, 5		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	147		5 251
ROGERS, Ronald D.	4		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	80		2 860
Saputo, Emanuele	6								
Jolina Capital inc.	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	97		3 481
Saputo, Joey	4								
Gestion Soplajoey inc.	PI		O	2009-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	53		1 893
Trican Well Service Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4								
RRSP of Gary Bugeaud	PI		O	2008-05-05	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(4 800)	21.5000	0
Trilogy Energy Trust									
<i>Options</i>									
Dilger, Michael H.	4	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(12 000)	18.0300	44 000
Kohut, Michael G	5	R	O	2009-03-16	D	97 - Autre	(125 000)	19.6500	310 000
MacDonald, Robert M.	4	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(12 000)	18.0300	44 000
Riddell, Clayton H.	4, 6, 3	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(100 000)	18.0300	400 000
Riddell, James H. T.	4, 6, 5	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(125 000)	18.0300	487 500
Shier, E. Mitchell	4, 6	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(12 000)	18.0300	44 000
Textor, Donald F.	4	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(12 000)	18.0300	44 000
Williams, John B.	5	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(100 000)	18.0300	325 000
Yester, Gail	5	R	O	2009-03-17	D	97 - Autre	(30 000)	18.0300	215 000

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kohut, Michael G	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 670	6.3700	10 605
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 281	6.3700	12 886
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 076	6.3700	13 962
Riddell, James H. T.	4, 6, 5		O	2009-04-15	D	46 - Contrepartie de services	35 000	6.3700	314 201
Williams, John B.	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 670	6.3700	102 767
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 281	6.3700	105 048
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 973	6.3700	107 021
Yester, Gail	5		O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 591	6.3700	7 324
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 610	6.3700	8 934
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 385	6.3700	10 319
<i>Unit Incentive Plan</i>									
Kohut, Michael G	5		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 009	6.3700	16 646
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 670)	6.3700	12 976
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 281)	6.3700	10 695
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 076)	6.3700	9 619
Williams, John B.	5		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 009	6.3700	17 543
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 670)	6.3700	13 873
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 281)	6.3700	11 592
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 973)	6.3700	9 619
Yester, Gail	5		O	2009-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 771	6.3700	12 376
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 591	6.3700	
			M	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 591)	6.3700	9 785
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 610)	6.3700	8 175
			O	2009-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 385)	6.3700	6 790
Trimac Income Fund									
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 2</i>									
Davy, Barry W.	7								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	720		44 250
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	1 253		77 074
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2009-04-15	D	97 - Autre	1 973		121 324
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 4</i>									
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	68 374		4 204 985
McCaig, Jeffrey James	4, 6								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	7 828		481 402
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	8 547		525 640
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	68 374		4 204 985
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	12 117		745 205
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2009-04-15	D	97 - Autre	106 150		6 528 191
<i>Exchangeable Security Voting Rights</i>									
Davy, Barry W.	7								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	720		66 894
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	68 374		6 860 239
McCaig, Jeffrey James	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	8 547		525 640
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	68 374		6 860 239
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2009-04-15	C	97 - Autre	13 370		1 231 849
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2009-04-15	D	97 - Autre	108 123		12 506 817
TriStar Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2009-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	10.5803	18 600
<i>Droits de souscription</i>									
Colborne, Paul	4		O	2009-04-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(16 500)	10.3900	20 000
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooperman, Michael	5		O	2009-04-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100		100
Goertz, Carla Anne	5		O	2005-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100		100
Noss, Elliot Lawrence	4, 5		O	2009-04-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100		449 428
Schafer, Kenneth Derrick	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100		100
Woroch, David John	5		O	2009-04-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100		93 150
TUSK Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Ian Thomas	4		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 115	1.5250	777 095*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(777 095)	2.1500	0
Usher Exploration Ltd.	PI		O	2009-04-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(51 500)	2.1500	0
CHORNEY, DENNIS DAVID	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(106 500)	2.1500	0
Evans, Brian John	4		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.1500	0
Hickok, Earl Timothy	5		O	2009-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29 509	1.5250	219 892*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(219 892)	2.1500	0
Advantage Energy Sevices Ltd.	PI		O	2009-04-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(136 500)	2.1500	0
Lawson, James Earl	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(375 845)	2.1500	0
Polar Star Canadian Oil and Gas, Inc.	3		O	2009-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 443 888
<i>Options</i>									
Brown, Ian Thomas	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(300 000)		0

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
CHORNEY, DENNIS DAVID	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120 000)		180 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)		150 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		100 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		50 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		0
Evans, Brian John	4		O	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	3.5000	75 000
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.5000	
			M	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.5000	50 000
			O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	2.5400	
			M	2009-04-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.5400	0
Hickok, Earl Timothy	5		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400 000)		100 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		0
Lawson, James Earl	4		O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(60 000)		165 000
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(60 000)		105 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)		75 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		50 000*
			O	2009-04-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		0
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	43.0380	5 718 459
			O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	44.0000	5 719 459
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	42.9990	5 720 559
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	44.3230	5 723 359
Uranium Bay Resources Inc. (formerly Ressources Pro-Spect-Or Inc.)									
<i>Options</i>									
Gagné, Patrick	4		O	2009-02-02	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		
			M	2009-02-02	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		450 000
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lauzon, Robert	5		O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.1500	6 000
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2009-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.0000	3 819 789
			O	2009-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.0500	3 820 689
			O	2009-04-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.8200	3 813 689
			O	2009-04-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7700	3 814 689
			O	2009-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	2.8400	3 816 289
			O	2009-04-13	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.8800	3 817 089
			O	2009-04-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.8900	3 819 089

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Urbana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caldwell, Thomas Scott	4								
Caldwell Foundation	PI		O	2009-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	1.6300	100 300
			O	2009-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.6300	102 300
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Caldwell, Thomas Scott	4								
Caldwell Foundation	PI		O	2009-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	1.6800	312 700
Vasogen Inc.									
<i>Droits</i>									
Elsley, David	4		O	2009-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 778	0.1800	93 078
STILLER, CALVIN R.	4		O	2009-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 778	0.1800	75 642
Villforth, John C.	4		O	2009-04-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 778	0.1800	120 002
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Elizabeth A. Kernaghan	PI		O	2006-08-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.9500	500
			O	2009-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.9900	1 500
			O	2009-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.9000	2 000
			O	2009-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.0000	5 000
VGS Seismic Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
Dawson, Walter Alfred	4								
Perfco Investments Ltd.	PI	R	O	2008-12-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0550	2 742 666*
Wajax Income Fund									
<i>Droits DU Rights</i>									
Manning, Neil Donald	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	13.9900	20 239
<i>Droits TDUP Rights</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	129	13.9900	9 126
Bourne, Ian Alexander	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	13.9900	3 376
Dexter, Robert P.	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	336	13.9900	23 809
Duvar, Ivan E. H.	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	116	13.9900	8 263
Eby, John Clifford	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	55	13.9900	3 902
Gagne, Paul Ernest	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	184	13.9900	13 071
Hole, James Douglas	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	83	13.9900	5 916
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	293	13.9900	20 794
Taylor, Donald James	4		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	174	13.9900	12 328
<i>Droits UOP Rights</i>									
Belisle, Sylvain	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	13.9900	3 482
Blair, David Gerald	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	55	13.9900	3 914
Corbett, Linda Joan	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	13.9900	5 145
Desjardins, Christopher John	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	13.9900	4 807
Dumas, Gilbert	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	13.9900	2 211
Duncan, Gordon Alan	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	225	13.9900	15 930
Hamilton, John Joseph	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	224	13.9900	15 876
Keefe, Terrence William	7		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	57	13.9900	4 058

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Manning, Neil Donald	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	597	13.9900	42 380
Whitman, Patrick Mark	5		O	2009-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	211	13.9900	14 957
Warnex Inc.									
Actions ordinaires									
Gagnon, Gilles	4		O	2008-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0900	50 000
			O	2009-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0900	100 000
Marleau, Hubert	4								
Benevest Inc.	PI		O	2006-11-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(74 000)	0.5800	
			M	2006-11-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(74 000)	0.5800	0
RRSP	PI		O	2000-06-19	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-11-07	C	90 - Changements relatifs à la propriété	74 000	0.5800	74 000
		R	O	2008-05-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 000)	0.1300	0
West Timmins Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Hallam, Frank	4, 5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	0.7900	651 317
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.7700	649 317
Jones, R. Michael	4		O	2009-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8000	692 750
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.7900	687 750
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.7800	683 750
Western Financial Group Inc. (Formerly Hi Alta Capital Inc.)									
Actions ordinaires									
Tannas, Scott	4, 5		O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(145 000)	1.6000	358 160
			O	2009-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	156 250	1.6000	514 410
Wi-LAN Inc.									
Actions ordinaires									
Siddiqui, Najmul H.	5		O	2009-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	1.5800	1 297 175
World Heart Corporation									
Options Employee Stock Options Plan									
Jassawalla, Jal Sohrab	5		O	2009-04-09	D	50 - Attribution d'options	265 079	2.5000USD	629 369*
Zarlink Semiconductor Inc.									
Actions privilégiées									
Zarlink Semiconductor	1		O	2009-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.5000	500
			O	2009-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	13.5000	1 600
			O	2009-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Awde, Jonathan Charles Timothy	Northern Star Mining Corp.	2009-04-06	2009-04-20	QC
Brodeur, Pierre	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	2009-03-26	2009-04-20	QC
Cudney, Robert Douglas	FNX Mining Company Inc.	2009-04-02	2009-04-22	ON
David, Jean-Sébastien	Corporation Minière Osisko	2009-04-08	2009-04-20	QC
Davis, Douglas Alfred Clark	Manicouagan Minerals Inc.	2009-04-08	2009-04-22	AB
Davis, William Thomas	Profound Energy Inc. (formerly known as Cork Exploration Inc.)	2008-10-29	2009-04-19	AB
Dawson, Walter Alfred	VGS Seismic Canada Inc.	2008-12-29	2009-04-23	AB
Dilger, Michael H.	Pembina Pipeline Income Fund	2009-03-27	2009-04-17	AB
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-20	AB
Dundee Corporation	Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)	2009-03-19	2009-04-22	ON
Foraco International SA	Foraco International SA	2009-02-27	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-02	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-03	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-03	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-04	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-05	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-06	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-09	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-09	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-10	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-11	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-12	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-13	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-20	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-20	2009-04-21	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Foraco International SA	2009-03-23	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-24	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-25	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-26	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-27	2009-04-21	ON
	Foraco International SA	2009-03-31	2009-04-21	ON
Frost, Phillip				
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-01-14	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-07-01	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-07-01	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-07-10	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-07-11	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-10-23	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-12-22	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-12-30	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2008-12-31	2009-04-23	BC
	Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)	2009-01-02	2009-04-23	BC
Gallinger, Ross Douglas				
	IAMGOLD Corporation	2009-04-07	2009-04-20	ON
Gardner, David				
	Adaltis Inc.	2009-03-20	2009-04-17	QC
Groome, Richard				
	SofameTechnologies Inc.	2008-12-02	2009-04-21	QC
	SofameTechnologies Inc.	2009-01-23	2009-04-21	QC
	SofameTechnologies Inc.	2009-02-20	2009-04-21	QC
Guarducci, Manley Richard				
	ALAMOS GOLD INC	2007-04-27	2009-04-21	BC
Hearne, Thomas Joseph				
	Score Media Inc.	2009-04-07	2009-04-22	ON
Héroux, André				
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
Jessiman, Duncan Draper				
	Exchange Industrial Income Fund	2008-04-07	2009-04-17	MB

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Johnson, Donald Kenneth				
	Manicouagan Minerals Inc.	2008-10-17	2009-04-22	AB
Kohut, Michael G				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-16	2009-04-20	AB
Leavenworth Bakali, Mustapha				
	Corporation Minière Osisko	2009-03-27	2009-04-21	QC
	Corporation Minière Osisko	2009-03-27	2009-04-21	QC
MacDonald, Robert M.				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-20	AB
Marleau, Hubert				
	Niocan Inc.	2008-05-13	2009-04-21	QC
	Warnex Inc.	2008-05-12	2009-04-21	QC
Marquis, Pascal				
	Orezone Gold Corporation	2009-04-08	2009-04-20	ON
Miville-Deschênes, Denis				
	IAMGOLD Corporation	2008-04-17	2009-04-17	ON
	IAMGOLD Corporation	2008-04-17	2009-04-17	ON
Pan Atlantic Bank and Trust Limited				
	Counsel Corporation	2009-04-06	2009-04-17	ON
Presot, Lucie				
	Eurogas International Inc.	2009-03-26	2009-04-17	ON
Riddell, Clayton H.				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-21	AB
Riddell, James H. T.				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-21	AB
Saucier, Mario				
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
	EnGlobe Corp.	2009-03-05	2009-04-17	ON
Shier, E. Mitchell				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-20	AB
Silver Wheaton Corp.				
	Revett Minerals Inc.	2009-02-12	2009-04-21	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Revett Minerals Inc.	2009-02-12	2009-04-21	ON
Smith, Alan Gilbert				
	ISEE3D Inc.	2009-03-31	2009-04-22	BC
	ISEE3D Inc.	2009-04-01	2009-04-22	BC
	ISEE3D Inc.	2009-04-08	2009-04-22	BC
Textor, Donald F.				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-20	AB
The Azalea 2008 Trust				
	Magna Entertainment Corp.	2008-11-25	2009-04-22	ON
Tuttle, Andrew Scott				
	Calfrac Well Services Ltd.	2009-03-13	2009-04-20	AB
	Calfrac Well Services Ltd.	2009-04-01	2009-04-20	AB
Williams, John B.				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-20	AB
Yester, Gail				
	Trilogy Energy Trust	2009-03-17	2009-04-20	AB

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2008-12-12	Actions ordinaires des unités A	100	2011-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	100	2010-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2007-08-16	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	100	2011-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Placement privé	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mines Richmond Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Ranz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	100	2012-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Placement privé	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies D-Box inc.	Prospectus	2007-06-04	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») – Révision de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières »

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications, déposé par l'OCRCVM, portant sur la révision de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières ». L'objectif premier du projet de modifications est de formuler clairement la règle selon laquelle toutes les opérations recommandées par un représentant inscrit auprès de l'OCRCVM et portant sur un produit de placement (ce qui comprend les produits définis comme des valeurs mobilières en vertu des lois provinciales et aussi les billets à capital protégé, les certificats de placement garanti et les autres produits similaires) doivent être effectuées au sein d'un courtier membre de l'OCRCVM et inscrites dans les livres de celui-ci.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 23 juin 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4359
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») – Établissement et modification des règles de l'OCRCVM en vue de la mise en application des principes fondamentaux du modèle de relation avec les clients

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications de règles, déposé par l'OCRCVM portant sur la mise en application des principes fondamentaux du modèle de relation avec les clients.

Une première version de ce projet de modifications de règles a fait l'objet d'une publication dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-02-29, Vol. 5, n° 08.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 23 juillet 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Rachel Cyr
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4367
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4367
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : rachel.cyr@lautorite.qc.ca



AVIS DE L'OCRCVM

**Avis sur les Règles
Appel à commentaires**
Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne:
Affaires juridiques et conformité
Haute direction

Personne-ressource :

Richard J. Corner
Vice-président à la politique de
réglementation des membres
416 943-6908
rcorner@ida.ca

Avis 09-0119
Le 24 avril 2009

Révision de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières »

Résumé de la nature et de l'objet du projet de Règle

Le 10 décembre 2008, le conseil d'administration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a approuvé la publication en vue de la consultation d'un projet de modification (le projet de modification) des Règles des courtiers membres (les Règles) consistant à réviser la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières » et à abroger la définition du terme « entreprise reliée aux valeurs mobilières ».

Plus précisément, le projet de modification, présenté à l'Annexe A, comporterait les modifications suivantes :

- un éclaircissement de la définition du terme « activités reliées aux valeurs mobilières », exposée à l'article 1 de la Règle 1 des courtiers membres, de façon que sa formulation fasse expressément référence à tous les produits de placement;
- l'abrogation de la définition du terme « entreprise reliée aux valeurs mobilières », qui est donnée à l'article 2 de la Règle 39 des courtiers membres, et le remplacement de toutes les occurrences de ce terme par celui d'« activité reliée aux valeurs mobilières ».

Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les Règles - Appel à commentaires - Règles des courtiers membres
Révision de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières »



L'objectif premier du projet de modification est de formuler clairement la règle selon laquelle toutes les opérations recommandées par un représentant inscrit auprès de l'OCRCVM et portant sur un produit de placement (ce qui comprend les produits définis comme des valeurs mobilières en vertu des lois provinciales et aussi les billets à capital protégé, les certificats de placement garanti et les autres produits similaires) doivent être effectuées au sein d'un courtier membre de l'OCRCVM et inscrites dans les livres de celui-ci. Il est important que toutes les activités reliées aux valeurs mobilières soient inscrites dans les livres du courtier pour que l'OCRCVM puisse réglementer efficacement ces activités. Cette modification n'est pas considérée comme un changement, mais plutôt comme un éclaircissement des exigences s'appliquant actuellement aux courtiers membres de l'OCRCVM.

L'objectif secondaire du projet de modification est d'harmoniser les exigences s'appliquant aux représentants mandataires et employés d'exercer certaines activités au sein d'un courtier membre de l'OCRCVM et de les inscrire dans les livres de celui-ci. Cela se fera par l'abrogation de la définition du terme « entreprise reliée aux valeurs mobilières ».

Questions et projet de modification

L'OCRCVM utilise actuellement deux termes définis pour déterminer les activités et les branches d'activité qui sont considérées comme reliées aux valeurs mobilières et qui de ce fait doivent être exercées au sein d'un courtier membre de l'OCRCVM et inscrites dans les livres de celui-ci.

Les Règles des courtiers membres contiennent les deux définitions suivantes :

« activités reliées aux valeurs mobilières » désigne l'exercice des fonctions de courtier en valeurs mobilières et l'exploitation d'une entreprise liée de façon fortuite ou nécessaire à une partie de telles activités pourvu que le conseil d'administration puisse, au besoin, inclure à cette définition ou en exclure certaines activités et modifier celles qui y sont incluses ou exclues; [article 1 de la Règle 1 des courtiers membres]

Aux fins de la présente Règle, « entreprise reliée aux valeurs mobilières » désigne toute entreprise ou activité (qu'elle soit à caractère pécuniaire ou non) qui, directement ou indirectement, correspond à la négociation de valeurs mobilières ou de contrats de change ou à la prestation de services de conseiller en valeurs mobilières ou en contrats de change (y compris les contrats à terme de marchandises et les options sur contrats à terme de marchandises) aux fins de la législation relative aux valeurs mobilières ou aux contrats de change applicable dans tout

*Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les Règles - Appel à commentaires - - 2 -
Règles des courtiers membres - Révision de la définition des « activités reliées
aux valeurs mobilières »*



territoire canadien, y compris les ventes faites aux termes d'une dispense prévue dans la législation. [article 2 de la Règle 39]

La définition d'« entreprise reliée aux valeurs mobilières » a été adoptée par l'ACCOVAM (devenue l'OCRCVM) en mai 2003 à l'occasion de la révision de la Règle 39 des courtiers membres en vue de permettre l'utilisation de la structure mandant-mandataire. À l'époque, les autorités de réglementation ayant reconnu l'ACCOVAM ont exigé l'adoption de cette définition de façon que la portée des activités exercées dans le cadre de la structure mandant-mandataire de l'OCRCVM soit la même que celle des activités exercées dans le cadre de la structure mandant-mandataire de l'ACFM.

La définition actuelle d'« entreprise reliée aux valeurs mobilières » à l'article 2 de la Règle 39 est limitée aux opérations sur valeurs mobilières et sur contrats à terme de marchandises au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Par comparaison, la définition actuelle des « activités reliées aux valeurs mobilières » à l'article 1 de la Règle 1 est de nature générale et comprend une disposition permettant au conseil d'administration l'OCRCVM d'inclure ou d'exclure une activité donnée.

L'OCRCVM est d'avis qu'une définition unique des activités considérées comme reliées aux valeurs mobilières devrait s'appliquer dans l'ensemble des Règles des courtiers membres et que la définition plus étroite d'« entreprise reliée aux valeurs mobilières » donnée à l'article 2 de la Règle 39 devrait être abrogée. De plus, des modifications sont proposées à la formulation actuelle de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières » pour y intégrer clairement la position actuelle de l'OCRCVM selon laquelle la négociation de tout produit de placement ou les services de conseil relatifs à tout produit de placement constituent des activités reliées aux valeurs mobilières, qui doivent être inscrites dans les livres du courtier membre.

Il est donc proposé que la définition révisée d'« activités reliées aux valeurs mobilières », exposée à l'article 1 de la Règle 1 :

- s'applique, que la personne autorisée ait avec le courtier membre une relation employé-employeur ou une relation mandataire-mandant;
- précise que la négociation de tout produit de placement ou les services de conseil sur tout produit de placement sont considérés comme des « activités reliées aux valeurs mobilières ».

Pour atteindre ces objectifs, le projet de modification abroge la définition d'« entreprise reliée aux valeurs mobilières », donnée à l'article 2 de la

*Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les Règles - Appel à commentaires - - 3 -
Règles des courtiers membres - Révision de la définition des « activités reliées
aux valeurs mobilières »*



Règle 39 des courtiers membres, et modifie la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières », donnée à l'article 1 de la Règle 1, comme suit :

« activités reliées aux valeurs mobilières » désigne :

- (1) l'exercice des fonctions de courtier en valeurs mobilières,
- (2) la négociation de tout autre produit de placement et les services de conseil sur tout autre produit de placement,
- (3) l'exercice de toute autre activité (à titre lucratif ou non) liée de façon nécessaire ou accessoire à une partie de ces activités,

pourvu que le conseil d'administration puisse, au besoin, inclure dans cette définition ou en exclure certaines activités et changer celles qui sont incluses ou exclues;

Les mentions du terme « entreprise reliée aux valeurs mobilières » seront également remplacées par le terme « activités reliées aux valeurs mobilières » dans l'ensemble de la Règle 39 des courtiers membres.

On trouvera aux Annexes A et B la résolution du conseil exposant le projet de modification et une copie soulignée des Règles des courtiers membres touchées par ces modifications. On trouvera à l'Annexe C un projet de Note d'orientation énumérant les activités qui seront comprises dans la portée de la définition révisée des « activités reliées aux valeurs mobilières ».

Classement proposé de la règle

Lorsqu'il a décidé de proposer ces modifications, l'ORCRVM a identifié le besoin :

- d'établir clairement que la vente par une personne inscrite de tout produit de placement doit être effectuée au sein d'un courtier membre de l'OCRCVM et inscrite dans les livres de celui-ci;
- d'harmoniser les activités qui doivent être exercées au sein d'un courtier membre de l'OCRCVM pour les personnes inscrites mandataires et employées.

Il a été jugé qu'il était dans l'intérêt public de répondre à ces deux besoins et le conseil a donc décidé que le projet de modification était justiciable de l'examen dans le cadre d'une consultation publique.

Effet du projet de modification sur la structure du marché, les courtiers membres, les non-courtiers membres, la concurrence et les coûts de conformité

*Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les Règles - Appel à commentaires - - 4 -
Règles des courtiers membres - Révision de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières »*



Des explications ont déjà été données au sujet de la nature et de l'objet du projet de modification.

Le projet de modification a pour effet de rendre uniformes les activités qui sont considérées comme des activités reliées aux valeurs mobilières entre les structures employeur-employé et mandant-mandataire. Les modifications permettent aux sociétés membres et à leurs représentants de choisir la structure la plus efficace pour leurs activités professionnelles.

Le projet de modification n'impose pas de fardeau ou de contrainte à la concurrence ou à l'innovation qui ne soient nécessaires ou appropriés en fonction des objectifs de réglementation de l'OCRCVM. Il n'impose pas de coûts ou de restrictions aux activités des participants du marché (y compris les courtiers membres et les non-courtiers membres) qui soient disproportionnés par rapport aux buts visés par les objectifs de réglementation.

Incidence technologique et plan de mise en œuvre

Le projet de modification n'a pas d'incidence sur les systèmes des courtiers membres. En conséquence, ces modifications devraient entrer en vigueur immédiatement après que les autorités de réglementation ayant reconnu l'OCRCVM auront approuvé le projet.

Appel à commentaires

L'OCRCVM invite le public à formuler des commentaires sur le projet de modification. Les commentaires doivent être formulés par écrit. Une copie de chaque lettre de commentaires doit être transmise au plus tard le 23 juin 2009, à l'attention de :

Richard J. Corner
 Vice-président à la politique de réglementation des membres
 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
 121, rue King Ouest, bureau 1600
 Toronto (Ontario)
 M5H 3T9

Les personnes qui présentent des lettres de commentaires doivent savoir qu'une copie sera mise à la disposition du public sur le site Internet de l'OCRCVM (www.ocrcvm.ca, sous l'onglet « Réglementation des membres - Règles des courtiers membres - Propositions en matière de politique réglementaire et lettres de commentaires reçues »).

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

*Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les Règles - Appel à commentaires - - 5 -
 Règles des courtiers membres - Révision de la définition des « activités reliées
 aux valeurs mobilières »*



Richard J. Corner
Vice-président à la politique de réglementation des membres
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
416 943-6908
rcorner@iiroc.ca

Pièces jointes

- Annexe A - Résolution du conseil concernant les modifications de l'article 1 de la Règle 1 des courtiers membres et de l'article 2 de la Règle 39 des courtiers membres
- Annexe B - Version soulignée de l'article 1 de la Règle 1 des courtiers membres et de l'article 2 de la Règle 39 des courtiers membres indiquant les modifications
- Annexe C - Projet de Note d'orientation

*Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les Règles - Appel à commentaires - - 6 -
Règles des courtiers membres - Révision de la définition des « activités reliées
aux valeurs mobilières »*

Annexe A

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

DÉFINITION DES ACTIVITÉS RELIÉES AUX VALEURS MOBILIÈRES -
ARTICLE 1 DE LA RÈGLE 1 ET RÈGLE 39

RÉSOLUTION DU CONSEIL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières approuve, en ce 10 décembre 2008, la publication en vue d'une consultation publique des versions française et anglaise des projets de modification suivants des Règles et Formulaires de la Société :

1. L'article 1 de la Règle 1 des courtiers membres est modifié par l'abrogation et le remplacement de la définition du terme « activités reliées aux valeurs mobilières » par la suivante :

« 1. Dans les présentes Règles à moins que le contexte ne s'y oppose, le terme...

« Activités reliées aux valeurs mobilières » désigne:

- (1) l'exercice des fonctions de courtier en valeurs mobilières,
- (2) la négociation de tout autre produit de placement et les services de conseil sur tout autre produit de placement,
- (3) l'exercice de toute autre activité (à titre lucratif ou non) liée de façon nécessaire ou accessoire à une partie de ces activités,

Pourvu que le conseil d'administration puisse, au besoin, inclure dans cette définition ou en exclure certaines activités et changer celles qui sont incluses ou exclues; »

2. Les articles 1 à 4 de la Règle 39 des courtiers membres sont abrogés et remplacés par les suivants :

«1. Chaque fois que le mot *employé* est utilisé dans les Règles et Formulaires de la Société, il est réputé englober également le mot *mandataire* et chaque fois que le mot *emploi* est utilisé, il est réputé englober également le mot *mandat*, lorsque cela s'applique.

2. Abrogé

Annexe A

3. La relation entre le courtier membre et toute personne exerçant des activités reliées aux valeurs mobilières au nom du courtier membre est celle :
 - (a) d'un employé, ou
 - (b) d'un mandataire qui n'est pas un employé,Mais elle ne saurait être celle d'un représentant constitué en société.
4. Lorsque la relation commerciale du courtier membre avec une personne exerçant des activités reliées aux valeurs mobilières au nom du courtier membre est structurée sur le modèle de la relation mandat-mandataire prévue au paragraphe (b) de l'article 3 de la présente Règle, le courtier membre doit veiller à ce que :
 - (a) la relation commerciale n'enfreigne pas les dispositions de la législation applicable;
 - (b) ce mandataire soit inscrit ou titulaire d'un permis de la manière requise et qu'il soit en règle, en vertu de la législation applicable de la province ou du territoire dans lequel il compte agir;
 - (c) le courtier membre soit responsable de la conduite du mandataire et qu'il surveille ses agissements relativement à l'entreprise, notamment le respect de la législation applicable et des Règles et des Formulaires de la Société, y compris les Règlements, décisions, principes directeurs, règles, règlements, ordonnances et orientations de tout organisme d'autoréglementation ou de tout organisme semblable auquel le courtier membre est assujetti;
 - (d) le courtier membre soit responsable envers les clients (et les tiers en général) des actes et des omissions du mandataire relativement à l'entreprise du courtier membre, comme si le mandataire était l'employé du courtier membre;
 - (e) le mandataire respecte la législation applicable ainsi que les Règles et Formulaires de la Société, y compris les Règlements, décisions, principes directeurs, règles, règlements, ordonnances et orientations de tout organisme d'autoréglementation ou de tout organisme semblable auquel le courtier membre est assujetti;
 - (f) les polices d'assurance des institutions financières et les couvertures d'assurance que le courtier membre doit

Annexe A

maintenir en vertu des Règles 17 et 400 couvrent et visent la conduite du mandataire;

- (g) tous les livres et registres préparés et tenus par le mandataire relativement à l'entreprise du courtier membre soient conformes à la Règle 17, à la Règle 200 et à la législation applicable, qu'ils demeurent la propriété du courtier membre et qu'ils puissent être examinés par le courtier membre et lui être livrés en tout temps ainsi qu'à la résiliation de la convention mentionnée au paragraphe (n) du présent article;
- (h) en tout temps, le courtier membre ait accès aux locaux où le mandataire exerce des activités reliées aux valeurs mobilières au nom du courtier membre;
- (i) si un problème de conformité se pose concernant un ou plusieurs clients, le courtier membre puisse assumer le contrôle de toutes les négociations avec le ou les clients;
- (j) toutes les activités reliées aux valeurs mobilières exercées par le mandataire au nom du courtier membre soient assujetties à l'article 7A de la Règle 29;
- (k) le mandataire n'exerce pas d'activités reliées aux valeurs mobilières avec une personne autre que le courtier membre ou au nom d'une telle personne;
- (l) si le mandataire exerce des activités autres que les activités exercées au nom du courtier membre, y compris toute entreprise ou activité qui est assujettie à la réglementation d'un organisme de réglementation autre qu'une commission des valeurs mobilières, le courtier membre, et non une autre personne, notamment un autre employeur ou mandant du mandataire, veille lui-même à ce que les modalités de la convention mentionnée au paragraphe (n) du présent article soient respectées;
- (m) les modalités ou l'entente suivant lesquelles le mandataire peut exploiter une entreprise ou exercer des activités autres que les activités exercées au nom du courtier membre n'empêchent pas le courtier membre ou la Société, ni ne diminuent leur capacité, de veiller à ce que le mandataire respecte les modalités de la convention mentionnée au paragraphe (n) du présent article ou les Règles et Formulaires de la Société;
- (n) le courtier membre et le mandataire aient conclu une convention écrite devant être remise à la Société avant le début de leur relation mandant-mandataire, laquelle

Annexe A

doit contenir des modalités comprenant les dispositions des paragraphes (a) à (m) du présent article, inclusivement, et ne comprendre aucune disposition incompatible avec ces paragraphes, et fournissent à la Société une attestation signée par un dirigeant ou un administrateur du courtier membre et, à la demande de la Société, un avis des conseillers juridiques, confirmant que la convention est conforme à ces dispositions;

- (o) le courtier membre et la Société aient conclu une convention écrite avant le début de la relation mandant-mandataire, laquelle doit contenir les modalités comprenant les dispositions des paragraphes (c) et (d) du présent article qui visent expressément la responsabilité du courtier membre à l'égard de la conduite du mandataire et la surveillance de celle-ci, afin de veiller à ce que le mandataire respecte la législation applicable et les Règles et Formulaire de la Société, y compris les Règlements, décisions, principes directeurs, règles, règlements, ordonnances et orientations de tout organisme d'autorégulation ou de tout organisme semblable auquel le courtier membre est assujéti visant la responsabilité du courtier membre à l'égard des clients (et des tiers en général) pour les actes et les omissions du mandataire relativement à l'entreprise du courtier membre, comme si le mandataire était l'employé du courtier membre;
- (p) les conventions mentionnées aux paragraphes (n) et (o) du présent article soient jugées satisfaisantes par la Société;
- (q) le courtier membre et le mandataire prennent la responsabilité de s'assurer que toutes les ententes prises entre eux sont conformes aux lois fiscales applicables et de remettre à la Société une preuve satisfaisante attestant de la conformité de ces ententes. »

Annexe B

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES

DEFINITION DES ACTIVITES RELIÉES AUX VALEURS MOBILIÈRES -

ARTICLE 1 DE LA REGLE 1 ET REGLE 39

VERSION SOULIGNEE

Article 1 de la Règle 1 des courtiers membres

1. Dans les présentes Règles à moins que le contexte ne s'y oppose, le terme...

« activités reliées aux valeurs mobilières » désigne :

- (1) l'exercice des fonctions de courtier en valeurs mobilières ~~et l'exploitation d'une entreprise liée de façon fortuite ou,~~
- (2) la négociation de tout autre produit de placement et les services de conseil sur tout autre produit de placement,
- (3) l'exercice de toute autre activité (à titre lucratif ou non) liée de façon nécessaire ou accessoire à une partie de ces activités,

pourvu que le conseil d'administration puisse, au besoin, inclure à dans cette définition ou en exclure certaines activités et ~~modifier~~ changer celles qui ~~y~~ sont incluses ou exclues;

Articles 1 à 4 de la Règle 39 des courtiers membres

1. Chaque fois que le mot *employé* est utilisé dans les Règles et Formulaire de la Société, il est réputé englober également le mot *mandataire* et chaque fois que le mot *emploi* est utilisé, il est réputé englober également le mot *mandat*, lorsque cela s'applique.
2. Abrogé ~~Aux fins de la présente Règle, « entreprise reliée aux valeurs mobilières » désigne toute entreprise ou activité (qu'elle soit à caractère pécuniaire ou non) qui, directement ou indirectement, correspond à la négociation de valeurs mobilières ou de contrats de change ou à la prestation de services de conseiller en valeurs mobilières ou en contrats de change (y compris les contrats à terme de marchandises et les options sur contrats à terme de marchandises) aux fins de la législation relative aux valeurs mobilières ou aux contrats de change applicable dans tout territoire canadien, y compris les ventes faites aux termes d'une dispense prévue dans la législation.~~

Annexe B

3. La relation entre le courtier membre et toute personne ~~exploitant une entreprise reliée~~ exerçant des activités reliées aux valeurs mobilières au nom du courtier membre est celle :
- (a) d'un employé, ou
 - (b) d'un mandataire qui n'est pas un employé,
- mais elle ne saurait être celle d'un représentant constitué en société.
4. Lorsque la relation commerciale du courtier membre avec une personne ~~exploitant une entreprise reliée~~ exerçant des activités reliées aux valeurs mobilières au nom du courtier membre est structurée sur le modèle de la relation mandant-mandataire prévue au paragraphe (b) de l'article 3 de la présente Règle, le courtier membre doit veiller à ce que :
- (a) la relation commerciale n'enfreigne pas les dispositions de la législation applicable;
 - (b) ce mandataire soit inscrit ou titulaire d'un permis de la manière requise et qu'il soit en règle, en vertu de la législation applicable de la province ou du territoire dans lequel il compte agir;
 - (c) le courtier membre soit responsable de la conduite du mandataire et qu'il surveille ses agissements relativement à l'entreprise, notamment le respect de la législation applicable et des Règles et des Formulaires de la Société, y compris les Règlements, décisions, principes directeurs, règles, règlements, ordonnances et orientations de tout organisme d'autoréglementation ou de tout organisme semblable auquel le courtier membre est assujetti;
 - (d) le courtier membre soit responsable envers les clients (et les tiers en général) des actes et des omissions du mandataire relativement à l'entreprise du courtier membre, comme si le mandataire était l'employé du courtier membre;
 - (e) le mandataire respecte la législation applicable ainsi que les Règles et Formulaires de la Société, y compris les Règlements, décisions, principes directeurs, règles, règlements, ordonnances et orientations de tout organisme d'autoréglementation ou de tout organisme semblable auquel le courtier membre est assujetti;

Annexe B

- (f) les polices d'assurance des institutions financières et les couvertures d'assurance que le courtier membre doit maintenir en vertu ~~de la Règle~~des Règles 17 et ~~de la Règle~~ 400 couvrent et visent la conduite du mandataire;
- (g) tous les livres et registres préparés et tenus par le mandataire relativement à l'entreprise du courtier membre soient conformes à la Règle 17, à la Règle 200 et à la législation applicable, qu'ils demeurent la propriété du courtier membre et qu'ils puissent être examinés par le courtier membre et lui être livrés en tout temps ainsi qu'à la résiliation de la convention mentionnée au paragraphe (n) du présent article;
- (h) en tout temps, le courtier membre ait accès aux locaux où le mandataire ~~exploite une entreprise reliée~~exerce des activités reliées aux valeurs mobilières au nom du courtier membre;
- (i) si un problème de conformité se pose concernant un ou plusieurs clients, le courtier membre puisse assumer le contrôle de toutes les négociations avec le ou les clients;
- (j) ~~toute entreprise reliée~~toutes les activités reliées aux valeurs mobilières ~~exploitée~~exercées par le mandataire ~~le soit~~ au nom du courtier membre, ~~sous réserve de~~ soient assujetties à l'article 7A de la Règle 29;
- (k) le mandataire n'~~exploite aucune entreprise reliée~~exerce pas d'activités reliées aux valeurs mobilières avec une personne autre que le courtier membre ou au nom d'une telle personne;
- (l) si le mandataire exerce des activités autres que les activités exercées au nom du courtier membre, y compris toute entreprise ou activité qui est assujettie à la réglementation d'un organisme de réglementation autre qu'une commission des valeurs mobilières, le courtier membre, et non une autre personne, notamment un autre employeur ou mandant du mandataire, veille lui-même à ce que les modalités de la convention mentionnée au paragraphe (n) du présent article soient respectées;
- (m) les modalités ou l'entente suivant lesquelles le mandataire peut exploiter une entreprise ou exercer des activités autres que les activités exercées au nom du courtier membre n'empêchent pas le courtier membre ou la Société, ni ne diminuent leur capacité, de veiller à ce que le mandataire

Annexe B

respecte les modalités de la convention mentionnée au paragraphe (n) du présent article ou les Règles et Formulaire de la Société;

- (n) le courtier membre et le mandataire aient conclu une convention écrite devant être remise à la Société avant le début de leur relation mandant-mandataire, laquelle doit contenir des modalités comprenant les dispositions des paragraphes (a) à (m) du présent article, inclusivement, et ne comprendre aucune disposition incompatible avec ces paragraphes, et fournissent à la Société une attestation signée par un dirigeant ou un administrateur du courtier membre et, à la demande de la Société, un avis des conseillers juridiques, confirmant que la convention est conforme à ces dispositions;
- (o) le courtier membre et la Société aient conclu une convention écrite avant le début de la relation mandant-mandataire, laquelle doit contenir les modalités comprenant les dispositions des paragraphes (c) et (d) du présent article qui visent expressément la responsabilité du courtier membre à l'égard de la conduite du mandataire et la surveillance de celle-ci, afin de veiller à ce que le mandataire respecte la législation applicable et les Règles et Formulaire de la Société, y compris les Règlements, décisions, principes directeurs, règles, règlements, ordonnances et orientations de tout organisme d'autoréglementation ou de tout organisme semblable auquel le courtier membre est assujéti visant la responsabilité du courtier membre à l'égard des clients (et des tiers en général) pour les actes et les omissions du mandataire relativement à l'entreprise du courtier membre, comme si le mandataire était l'employé du courtier membre;
- (p) les conventions mentionnées aux paragraphes (n) et (o) du présent article soient jugées satisfaisantes par la Société;
- (q) le courtier membre et le mandataire prennent la responsabilité de s'assurer que toutes les ententes prises entre eux sont conformes aux lois fiscales applicables et de remettre à la Société une preuve satisfaisante attestant de la conformité de ces ententes.



Annexe C

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les Règles

Note d'orientation

Règles des courtiers membres

Personne-ressource :

Richard J. Corner

Vice-président à la politique de
réglementation des membres

416 943-6908

rcorner@iroc.ca

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité

Haute direction

[Avis 09-xxxx]

[Date]

Interprétation de la définition d'« activités reliées aux valeurs mobilières »

Le contexte

Le [insérer la date], l'OCRCVM a annoncé des modifications des Règles des courtiers membres visant à réviser la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières » par la publication de l'avis de l'OCRCVM 09-xxxx. Ces modifications ont été mises en vigueur le [insérer la date de mise en vigueur]. Le reste du présent avis traite de l'effet de ces modifications et donne une orientation aux courtiers membres sur les activités qui sont désormais considérées comme des « activités reliées aux valeurs mobilières ».

Effet des modifications de la définition

Avant les récentes révisions de la définition, l'OCRCVM utilisait deux termes définis pour circonscrire les activités et les secteurs d'activité qui étaient considérés comme reliés aux valeurs mobilières de sorte que ces activités devaient être exercées au sein du courtier membre et inscrites dans les livres de celui-ci. Les Règles des courtiers membres définissaient à la fois les « activités reliées aux valeurs mobilières » et l'« entreprise reliée aux valeurs mobilières » :

*Avis de l'OCRCVM 09-xxxx - Avis sur les Règles - Note d'orientation - - 1 -
Règles des courtiers membres - Interprétation de la définition des « activités
reliées aux valeurs mobilières »*



« activités reliées aux valeurs mobilières » désigne l'exercice des fonctions de courtier en valeurs mobilières¹ et l'exploitation d'une entreprise liée de façon fortuite ou nécessaire à une partie de telles activités pourvu que le conseil d'administration puisse, au besoin, inclure à cette définition ou en exclure certaines activités et modifier celles qui y sont incluses ou exclues; [article 1 de la Règle 1 des courtiers membres]

Aux fins de la présente Règle, « entreprise reliée aux valeurs mobilières » désigne toute entreprise ou activité (qu'elle soit à caractère pécuniaire ou non) qui, directement ou indirectement, correspond à la négociation de valeurs mobilières ou de contrats de change ou à la prestation de services de conseiller en valeurs mobilières ou en contrats de change (y compris les contrats à terme de marchandises et les options sur contrats à terme de marchandises) aux fins de la législation relative aux valeurs mobilières ou aux contrats de change applicable dans tout territoire canadien, y compris les ventes faites aux termes d'une dispense prévue dans la législation. [article 2 de la Règle 39 des courtiers membres].

Aucune des deux définitions ne mentionnait expressément les produits de placement, encore que l'ACCOVAM (devenue l'OCRCVM) avait auparavant établi des lignes directrices exigeant que certaines opérations portant sur des produits de placement, comme les certificats de placement garanti, soient considérées comme des « activités reliées aux valeurs mobilières ».

La définition d'« entreprise reliée aux valeurs mobilières » a été adoptée par l'ACCOVAM (devenue l'OCRCVM) en mai 2003 à l'occasion de la révision de la Règle 39 des courtiers membres en vue de permettre l'utilisation de la structure mandant-mandataire.

Les effets de la récente transition à une définition unique des « activités reliées aux valeurs mobilières » sont :

- d'établir clairement que les opérations d'une personne inscrite portant sur des produits de placement doivent être effectuées au sein du courtier membre de l'OCRCVM et être inscrites dans les livres de celui-ci;
- d'harmoniser les activités qui doivent être exercées au sein d'un courtier membre de l'OCRCVM pour les personnes inscrites qui sont mandataires et employées.

1 Le terme « courtier en valeurs mobilières » est défini comme « une personne physique, une firme ou une société par actions qui exerce les fonctions de courtier (à titre de contrepartiste) ou d'agent de change (à titre de mandataire) en effectuant des opérations sur des titres et des contrats à terme de marchandises ou des options pour le compte de clients et comprend, sans restriction, l'exercice des fonctions de preneur ferme ou de conseiller; [article 1 de la Règle 1 des courtiers membres].



Annexe C

Liste des activités entrant dans la portée de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières »

En vue d'aider les courtiers membres, une liste d'activités entrant dans la portée de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières » a été établie et est jointe à l'Annexe A. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres activités pourront donc être considérées comme des « activités reliées aux valeurs mobilières » après examen par le personnel de l'OCRCVM et approbation par le conseil d'administration de l'OCRCVM. Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux produits/services de placement seront introduits ou que les pratiques de vente des produits/services de placement existants changeront.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

Richard J. Corner
Vice-président à la politique de réglementation des membres
Organisme canadien de réglementation des courtiers en valeurs mobilières
416 943-6908
rcorner@iiroc.ca

Annexes

Annexe A - Liste des activités entrant dans la portée de la définition des « activités reliées aux valeurs mobilières »

Annexe A

**Liste des activités entrant dans la portée de la définition
des « activités reliées aux valeurs mobilières »**

Sont considérées comme des activités reliées aux valeurs mobilières les activités suivantes :

1. l'exercice de l'activité de courtier (à titre de contrepartiste) ou d'agent de change (à titre de mandataire) par la voie d'opérations effectuées pour le compte de clients sur l'un des produits de placement suivants :
 - a) titres de participation cotés et non cotés, y compris les parts de fiducie
 - b) produits indiciels cotés et non cotés, y compris les parts liées à un indice
 - c) dérivés de titres de participation et de produits indiciels, y compris les bons de souscription, les droits et les options, les contrats à terme et les contrats à livrer et les contrats de swap
 - d) titres de fonds négociés en bourse, de fonds de couverture et d'organismes de placement collectif
 - e) titres d'emprunt, y compris les obligations, les débentures et les billets (notamment les billets à capital protégé)
 - f) dérivés de titres d'emprunt, y compris les options, les contrats à terme et les contrats à livrer et les contrats de swap
 - g) certificats de dépôt (y compris les certificats de placement garanti) émis par les banques à charte canadiennes et étrangères
 - h) contrats de change
 - i) lingots de métaux précieux et certificats de métaux précieux
 - j) contrats à terme de marchandises et options sur contrat à terme de marchandises cotés
2. l'élaboration de plans financiers pour le compte de clients.



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Appel à commentaires

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne:
Affaires juridiques et conformité
Haute direction

Contact:

Mark Stechishin
Avocat aux politiques, Politique de
réglementation des membres
416 943-5878
mstechishin@iiroc.ca

09-0120
Le 24 avril 2009

Modèle de relation client-conseiller

Sommaire de la nature et de l'objectif des règles et des modifications proposées

Les règles et les modifications proposées ont pour but de mettre en place des exigences de fond qui ont été élaborées dans le cadre du projet de modèle de relation client-conseiller (MRCC) afin d'atteindre les objectifs de réglementation suivants :

- Information sur la relation avec les clients;
- Gestion et divulgation de conflits d'intérêts;
- Convenance du compte;
- Rapports sur le rendement du compte.

Jusqu'à un certain point, ces objectifs peuvent être pris séparément. Ou encore, ils peuvent être considérés comme des éléments clés d'un cadre de MRCC plus large qui s'ajoutent à l'obligation fondamentale de tous les courtiers et leurs représentants suivant la Règle 31-505 de traiter, avec honnêteté, équité et bonne foi avec le client.

La divulgation des détails de la relation en fonction du compte et des services à fournir est nécessaire afin de mieux informer le client sur la nature de sa relation en fonction du compte. Cette information, complétée par les rapports sur les coûts et les opérations du compte, fournira aux clients des renseignements importants qu'ils pourront utiliser pour évaluer le



rendement des placements dans leur compte et pour déterminer si leurs objectifs pour le compte ont été atteints et que leurs attentes se sont réalisées.

Une nouvelle règle a été proposée afin de clarifier la position de l'OCRCVM concernant la gestion des conflits d'intérêts. La règle exigera des courtiers membres qu'ils élaborent et gardent en place des politiques et des procédures afin de repérer, de communiquer et de régler tous les conflits d'intérêts, réels ou éventuels.

Des modifications ont été apportées aux exigences de convenance du compte afin d'améliorer le degré de protection de l'épargnant, lorsqu'il s'agit d'un client de détail, en garantissant que la convenance des placements dans chaque compte du client est évaluée chaque fois :

- qu'une opération est acceptée,
- qu'une recommandation est faite,
- que des titres sont transférés ou déposés dans le compte,
- que le représentant responsable du compte est remplacé ou
- qu'un changement important est apporté à l'information sur le client.

Réponse aux commentaires

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) a publié des modifications aux règles proposées afin de tenir compte des questions concernant le MRCC en février 2008 et le conseil de l'OCRCVM les a adoptées en mai 2008. La réponse du personnel de l'OCRCVM aux commentaires reçus sur les modifications proposées a été affichée sur le site Internet de l'OCRCVM ([OCRCVM - Ressources réglementaires des courtiers membres](#)).

Comme il est mentionné ci-après, le personnel de l'OCRCVM a révisé à plusieurs reprises les règles en matière de MRCC et les modifications proposées afin de tenir compte des commentaires reçus. Les règles et les modifications proposées révisées, ainsi qu'une note d'orientation sous forme de projet, ont été publiées à nouveau pour commentaires pendant une période de 90 jours avec le présent avis.

Description des règles proposées et processus d'établissement des règles

Les règles actuelles de l'OCRCVM traitent de certains aspects des principes fondamentaux sous-jacents au MRCC. Toutefois, on peut relever des lacunes considérables sous d'autres aspects, comme l'exigence de fournir de l'information sur la relation avec les clients à l'ouverture du compte et l'exigence de fournir des rapports sur le rendement du compte. Les règles et les modifications proposées visent à combler les lacunes qui ont été repérées.



Le projet de MRCC s'inscrit pour l'essentiel dans le prolongement des travaux précédents du comité responsable du modèle de traitement équitable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui a publié un document de conception sur le modèle de traitement équitable en janvier 2004. Ce document prévoyait des changements majeurs aux exigences réglementaires applicables aux comptes de clients de détail, allant de la négociation et de la documentation de la relation au moment de l'ouverture du compte jusqu'à l'information transactionnelle et aux rapports sur le compte à fournir en permanence au client.

Depuis septembre 2004, le projet de modèle de traitement équitable est chapeauté par le projet plus large de réforme de l'inscription (PRI) des commissions des valeurs mobilières provinciales. Le but du PRI est de rationaliser et d'harmoniser le régime d'inscription et d'élaborer des règles dans certains domaines clés qui s'appliqueraient à toutes les personnes inscrites à l'échelle nationale. Suivant le PRI, le projet de modèle de traitement équitable a été renommé modèle de relation client-conseiller et sa portée a été réduite aux trois domaines suivants :

- documentation pour l'ouverture des comptes;
- transparence au niveau des coûts, des conflits et de la rémunération;
- rapports sur le rendement.

Des groupes de travail composés d'intervenants du secteur et du personnel de la réglementation ont fait des recommandations de règles pour chacun de ces domaines. Un comité de rédaction conjoint de l'ACCOVAM et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) a alors rédigé des propositions de règles en consultation avec le personnel des commissions des valeurs mobilières. Cette initiative a été suivie d'un examen initial des propositions par trois sous-comités conjoints secteur/ACCOVAM/ACFM. Des extraits de la nouvelle divulgation proposée ont été passés en revue et commentés par environ 370 conseillers qui ont participé à une consultation qui s'est déroulée dans 11 villes en août 2006. Ces avant-projets ont également été distribués pour commentaires à la Section des affaires juridiques et de la conformité de l'ACCOVAM et à la Section des administrateurs financiers de l'ACCOVAM en septembre 2006. Des documents de présentation sur le contenu de ces avant-projets ont été remis à chaque conseil de section de l'ACCOVAM en octobre et en novembre 2006. En réponse aux commentaires reçus sur ces avant-projets, le personnel de l'ACCOVAM a reformulé ses propositions afin de les harmoniser davantage aux objectifs essentiels du MRCC et de tenir compte des questions de mise en œuvre éventuelle.

Comme il est mentionné précédemment, les changements proposés aux règles visant à traiter des questions concernant le MRCC ont été publiés par l'ACCOVAM en février 2008 puis adoptés par le conseil de l'OCRCVM en mai 2008. Le personnel de l'OCRCVM a examiné les commentaires reçus en réponse à la publication de février 2008. Nous avons également mené d'autres consultations avec des associations du secteur, l'ACFM et les organismes de



réglementation des valeurs mobilières provinciaux. Les règles et les modifications proposées soumises avec le présent avis intègrent les commentaires reçus dans le cadre du processus de commentaires et ces consultations ultérieures.

Les règles et les modifications proposées sont résumées ci-après :

(a) Information sur la relation avec les clients

L'OCRCVM propose que chaque courtier fournisse à ses clients de détail les renseignements suivants concernant la relation qu'il établit avec eux :

- une description des types de produits et de services qu'offre le courtier;
- une description de la relation en fonction du compte à laquelle le client a consenti;
- s'il y a lieu, une description du moyen utilisé par le courtier membre pour évaluer la convenance des placements, notamment une description de l'approche utilisée pour évaluer l'information sur le client, une déclaration indiquant à quel moment la convenance du compte sera examinée et l'indication que le courtier examinera ou non la convenance dans d'autres situations, y compris les fluctuations du marché;
- une déclaration indiquant les conflits d'intérêts du courtier membre et du conseiller et attestant que les situations de conflit d'intérêts futures qui n'auront pas été réglées, seront communiquées au client dès qu'elles surviendront;
- une description de tous les honoraires, frais et coûts liés au maintien du compte et à l'acquisition ou à la détention de placements dans le compte;
- une description de l'information sur le compte que le client recevra, y compris une déclaration indiquant la date d'envoi des relevés de compte et des avis d'exécution au client et une description des obligations du courtier membre de fournir de l'information sur le rendement de son compte ainsi qu'une déclaration indiquant si l'information à donner sur le taux de rendement sera envoyée ou non.

L'obligation des courtiers membres de fournir certains renseignements précis concernant la convenance ne sera pas la même pour les comptes sans conseils ou les comptes gérés, puisqu'il n'y a pas d'obligation de convenance concernant le service d'exécution sans conseils et que les comptes gérés devront être contrôlés et supervisés conformément aux normes spécifiques imposées par la Règle 1300 et la Règle 2500.



L'OCRCVM n'imposera pas de format pour l'information à divulguer, mais exigera que les renseignements :

- soient remis au client par écrit au moment de l'ouverture du compte;
- soient rédigés en langage simple;
- soient inclus dans un document intitulé « Information sur la relation avec les clients ».

Les courtiers membres sont déjà tenus de fournir certains renseignements sur la relation en vertu des règles actuelles. La règle proposée permet que l'information déjà remise aux clients soit pour l'essentiel intégrée par renvoi en autant que l'information sur la relation contienne une description de ces renseignements et que le client soit spécifiquement invité à se reporter aux autres documents.

(b) Gestion/divulgence de conflits

Les règles concernant la gestion des conflits d'intérêts sont déjà en place. Pour suppléer aux exigences existantes, l'OCRCVM propose d'adopter une règle générale exigeant que lorsque des situations de conflits ne peuvent être évitées, tous ces conflits doivent être communiqués et réglés au mieux des intérêts du client.

(c) Convenance du compte

En plus de l'exigence de convenance actuelle pour les opérations acceptées et les recommandations faites pour les comptes de clients de détail, l'OCRCVM propose qu'un examen de la convenance du compte soit effectué lorsque certains événements déclencheurs se produisent (par ex., les transferts ou les dépôts dans un compte, un changement important dans la situation du client, le remplacement du représentant responsable du compte). La pratique exemplaire du secteur exige actuellement que des évaluations de la convenance soient exécutées sur une base périodique peu importe les événements déclencheurs.

Le personnel de l'OCRCVM examine la possibilité d'apporter d'autres changements à la règle de la convenance, en plus des modifications susmentionnées. Certains de ces changements pourraient comprendre des modifications corrélatives pour qu'il y ait uniformisation entre les exigences de convenance décrites dans la Règle 1300 et les nouvelles exigences d'information sur la relation avec les clients. Plus particulièrement, les exigences d'information sur la relation proposées obligeront le courtier membre à informer son client qu'il recevra un exemplaire de l'information sur le client recueillie à l'ouverture du compte et au moment où des changements majeurs sont apportés à cette information. Les modifications proposées peuvent également entraîner des changements au niveau des normes de surveillance prescrites par la Règle 2500.



Le personnel procède également à la rédaction d'une note d'orientation à l'intention des courtiers membres au sujet des attentes sur le plan de la réglementation concernant leurs obligations de convenance à respecter.

(d) Information sur le rendement du compte

Dans l'élaboration des règles proposées en matière de rapports sur le rendement, les questions concernant l'information sur le coût des positions sur titres, sur les opérations dans le compte et sur le taux de rendement du compte ont été prises en considération.

(i) Information sur le coût des positions sur titres

L'OCRCVM propose d'exiger que l'information sur le coût des positions sur titres soit remise à tous les clients de détail au moins une fois par année. Lorsque les règles proposées ont été publiées pour commentaires en février 2008, on a demandé aux intervenants s'ils privilégiaient la divulgation du coût d'origine ou celle du coût fiscal. Aucun consensus clair ne s'est dégagé sur la question. Toutefois, puisque nous estimons que le coût d'origine constitue l'information la plus utile aux fins du rendement du compte, nous avons opté dans les modifications proposées pour la communication du coût d'origine.

(ii) Information sur les opérations dans le compte

L'OCRCVM propose de rendre obligatoire la remise d'information sur les opérations dans le compte à tous les clients de détail au moins une fois par année. Ce rapport exigerait la divulgation des gains en capital cumulatif réalisés et non réalisés sur le compte du client.

(iii) Information sur le taux de rendement du compte

À l'heure actuelle, l'OCRCVM ne propose pas d'exiger que les renseignements sur le taux de rendement du compte soient fournis aux clients de détail. Toutefois, nous estimons que ces renseignements sont importants pour le client, puisqu'ils permettent de comparer facilement le rendement réel sur le compte au rendement éventuel que pourraient rapporter d'autres placements. Par conséquent, nous avons l'intention de continuer à étudier les questions de coût et de mise en œuvre inhérentes aux rapports sur le taux de rendement avec l'objectif d'imposer comme obligation que ces renseignements soient fournis aux clients le plus tôt possible. Nous continuerons de travailler avec les sociétés



membres de l'OCRCVM afin de comprendre ce qui fait obstacle à la remise de ces renseignements aux clients de détail et d'y trouver une solution.

Comme il est susmentionné, l'OCRCVM propose d'exiger que les courtiers indiquent à leurs clients à l'ouverture du compte s'ils recevront des renseignements sur le taux de rendement. De plus, lorsque les courtiers membres choisiront de remettre à leurs clients de détail les renseignements sur le taux de rendement, ils devront calculer ce taux en utilisant une méthode jugée acceptable par l'OCRCVM.

Le personnel de l'OCRCVM publiera une note d'orientation au sujet des méthodes de calcul du taux de rendement acceptables. La méthode de la pondération en fonction du temps et de la pondération en fonction de la valeur en dollars seront parmi les méthodes retenues.

Les règles et les modifications proposées ont été approuvées par le conseil d'administration de l'OCRCVM le 25 mars 2008. Le texte des règles et des modifications proposées est joint aux annexes 1 à 4.

Questions à résoudre et solutions de rechange examinées

Dans le cours des travaux sur le projet de MRCC, le personnel de l'OCRCVM a mené différentes consultations auprès d'un large bassin de participants du secteur et de membres du public. Par conséquent, le personnel a reçu diverses solutions de rechange et perspectives concernant les questions à l'étude.

Bon nombre d'intervenants du secteur ont soulevé des questions concernant la valeur des changements proposés à la lumière des coûts éventuels qu'ils auraient à subir. Le personnel de l'OCRCVM a continué de recevoir des commentaires sur la question des coûts pendant le processus d'établissement des règles. Il est convaincu que l'OCRCVM a pris acte des préoccupations soulevées et s'en est dûment occupé. Afin de minimiser les coûts éventuels, dans la mesure du possible, le personnel a révisé la proposition afin que les courtiers membres aient une plus grande flexibilité pour respecter les nouvelles exigences sans compromettre les objectifs de protection de l'épargnant inhérents au projet de MRCC.

De plus, afin d'aider à atténuer l'effet des coûts, l'OCRCVM prévoira des périodes de transition pour permettre aux courtiers membres d'avoir suffisamment de temps pour concevoir et mettre en application les systèmes nécessaires au respect des nouvelles exigences. Avant d'établir un calendrier, le personnel consultera les courtiers membres afin d'établir un plan de transition pour les divers aspects de la proposition.

Plusieurs participants du secteur ont suggéré que l'on tente d'atteindre les objectifs du MRC sur le plan de la réglementation uniquement par des exigences fondées sur des principes



larges. Le personnel reconnaît qu'il peut être avantageux de recourir à des règles fondées sur des principes, mais estime que la nécessité d'établir des normes minimales de base doit aussi être prise en considération. Le personnel de l'OCRCVM estime que les règles et les modifications proposées constituent un équilibre approprié, établissant des normes claires tout en permettant un degré de flexibilité suffisant pour tenir compte des différences que présentent les modèles d'affaires des courtiers membres.

On a également étudié la suggestion qu'un modèle de document d'information standard soit créé afin de régler la question d'information sur la relation avec les clients. Toutefois, bien que le personnel reconnaisse que certains aspects de l'information sur la relation puissent être communs à tous les courtiers membres, nous nous attendons également à un grand nombre de différences entre les sociétés à l'égard des produits et des services spécifiques qui sont fournis et des systèmes que les courtiers membres mettent en place pour la livraison de ces produits et services. Nous croyons que l'identification de ces différences est une information essentielle pour les clients afin qu'ils puissent faire des choix éclairés quant aux différentes options qui leur sont offertes. Le personnel de l'OCRCVM ne croit pas que les objectifs, sur le plan de la réglementation, de l'information sur la relation avec les clients peuvent être atteints uniquement grâce à un document d'information générique standard qui énumère les produits et les services qu'un courtier peut offrir ou non sans souligner les différences entre les sociétés.

Le besoin d'uniformisation dans tous les différents segments du secteur des valeurs mobilières a également soulevé dans de nombreux commentaires reçus par le personnel. Certaines différences que l'on retrouve dans l'approche des questions concernant le MRCC prise par l'OCRCVM, l'ACFM et les commissions des valeurs mobilières peuvent s'expliquer par les variations dans la façon dont les différents types de personnes inscrites exercent leurs activités. Quoi qu'il en soit, le personnel a examiné et révisé les changements proposés afin de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il y a uniformisation avec les exigences proposées pour qu'elles s'appliquent à d'autres secteurs. À cette fin, les exigences au niveau du contenu de l'information sur la relation avec les clients ont été modifiées et réorganisées.

Le personnel de l'OCRCVM a comme position que l'information sur la relation avec les clients devrait prendre la forme d'un document de base qui constituerait un seul point de référence pour les renseignements clés sur la relation en fonction du compte. Toutefois, afin d'éviter la répétition de l'information, la règle proposée a été reformulée pour permettre que les renseignements déjà fournis aux clients dans d'autres documents puissent faire l'objet d'un renvoi. Dans de tels cas, l'information sur la relation doit contenir une description des renseignements et le client doit être prié expressément de se reporter aux autres documents qui ont déjà été fournis.

Quant à la question des conflits d'intérêts, le personnel a apporté des changements à la règle proposée pour clarifier le fait que le courtier membre doit « régler » plutôt que « résoudre »



les conflits et que le courtier membre doit éviter les conflits uniquement s'ils ne peuvent être réglés au mieux des intérêts du client.

Le personnel a également noté les défis éventuels soulignés par les participants du secteur sur la question des rapports sur le rendement. Pour répondre aux commentaires que nous avons reçus, la règle proposée concernant l'information sur les opérations a été simplifiée de sorte que les courtiers membres n'auront qu'à donner le revenu et les pertes/gains en capital cumulatifs réalisés et non réalisés sur le compte du client. Afin d'assurer aux courtiers membres une plus grande flexibilité, la règle proposée a également été modifiée pour permettre que les taux de rendement, s'il y a lieu, soient calculés selon une méthode jugée acceptable par l'OCRCVM. L'obligation de divulguer des rendements, s'ils sont déclarés, sur une base de un an, de trois ans, de cinq ans et de dix ans a été maintenue, mais comme cette exigence s'appliquera sur une base prospective, on ne s'attend pas à ce qu'elle impose aux courtiers membres un lourd fardeau au niveau de la conformité.

Plusieurs intervenants ont fait valoir que les rapports sur le rendement sont strictement une question de service et que les courtiers devraient pouvoir décider eux-mêmes de fournir ou non de tels rapports à leurs clients. Toutefois, le mandat premier de l'OCRCVM est de protéger les intérêts des épargnants et cette responsabilité comporte en partie l'établissement de normes de service minimales pour les clients. L'OCRCVM a comme position qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les clients reçoivent de l'information sur les coûts et des rapports sur les opérations dans le compte qui soient suffisants pour leur permettre de déterminer s'ils ont gagné ou perdu de l'argent sur les placements dans leurs comptes.

Encore une fois, comme il est susmentionné, les règles et les modifications proposées comporteront des périodes de transition pour que les systèmes soient modifiés avant que les modifications n'entrent en vigueur. Le personnel de l'OCRCVM consultera les participants du secteur avant d'établir un calendrier.

Nous publierons également une note d'orientation afin de clarifier les attentes du personnel ainsi que de répondre aux questions sur l'application des règles et des modifications proposées. Un projet de note d'orientation est joint à l'Annexe 5. Nous invitons les courtiers membres et d'autres parties intéressées à formuler leurs commentaires sur le projet et, plus particulièrement, à faire part de leurs réactions sur d'autres points à examiner.

Comparaison avec des dispositions semblables

Les propositions relatives au MRCC de l'ACFM et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sont résumées ci-après.

Aux fins de comparaison, nous avons également souligné certaines dispositions figurant dans les règles du Royaume-Uni et des États-Unis concernant l'information sur la relation avec les clients en fonction du compte et les rapports sur le rendement. Ces renseignements visent à



donner un certain contexte, mais n'ont pas pour but de servir d'analyse générale des exigences internationales se rapportant aux questions concernant le MRCC.

(a) Association canadienne des courtiers de fonds mutuels

Comme il est mentionné précédemment, le personnel de l'OCRCVM a échangé de l'information et a tenu des réunions en continu avec le personnel de l'ACFM et les commissions des valeurs mobilières afin d'établir des règles harmonisées pour traiter des questions concernant le MRCC.

La proposition de MRCC révisée de l'ACFM est en grande partie semblable aux règles et aux modifications proposées de l'OCRCVM, et ce, sous plusieurs aspects. Tous les éléments essentiels du projet de MRC sont traités dans les deux propositions, tout comme le sont les changements proposés aux exigences de convenance. Certaines différences méritent toutefois d'être soulignées entre les deux propositions et sont résumées ci-après :

- La proposition de l'ACFM permet que les éléments d'information obligatoires soient répartis dans divers documents. La règle proposée de l'OCRCVM édicte que lorsque des renseignements spécifiques ont déjà été fournis au client par le courtier membre, l'information sur la relation peut simplement comprendre une description générale et renvoyer aux autres documents d'information dans lesquels figure l'information obligatoire. L'exigence révisée de l'OCRCVM a pour but d'accorder une plus grande flexibilité aux courtiers membres que ne le faisait la proposition précédente de l'ACCOVAM, qui exigeait que les clients reçoivent un seul document d'information contenant tous les renseignements obligatoires sur la relation. La nouvelle règle proposée permet aux courtiers membres de continuer à utiliser leurs systèmes en place pour remettre l'information spécifique, comme les renseignements sur les frais, mais maintient l'exigence que les clients doivent recevoir une source complète et conviviale au moins pour l'information de base sur la relation en fonction du compte.
- La plupart des exigences propres à l'information sur la relation sur les clients se trouvent autant dans la proposition de l'OCRCVM que dans celle de l'ACFM. Elles diffèrent en ce que la proposition de l'OCRCVM exige que le client sache spécifiquement si son compte sera examiné à d'autres moments que la fréquence minimum prescrite (par exemple comme dans un cas de désorganisation du marché) et s'il recevra de l'information sur le taux de rendement. La proposition de l'ACFM n'exige pas une telle divulgation. La position de l'OCRCVM s'explique par le fait qu'elle craint que les clients peuvent présumer que leurs comptes sont examinés par leur représentant à chaque fois qu'un événement important touchant le marché se produit et qu'ils ont le droit



de recevoir de l'information sur le taux de rendement dans les relevés. Si ces services ne sont pas fournis, les courtiers membres devraient en informer leurs clients en conséquence, de sorte que les attentes des clients soient dûment gérées.

- La proposition de rapport sur le rendement de l'ACFM n'exige pas des renseignements sur le coût des positions titres individuelles, mais la proposition de l'OCRCVM l'exige.
- Les exigences de rapport sur les opérations dans les propositions de l'OCRCVM et de l'ACFM sont presque en tout point semblables. Toutefois, l'ACFM propose d'exiger l'information sur les opérations dans le compte uniquement pour l'année en cours alors que la proposition de l'OCRCVM en exigera un rapport cumulatif.
- Ni les modifications de l'OCRCVM ni celles de l'ACFM ne proposent d'exiger un rapport sur le taux de rendement. Les règles et les modifications proposées de l'OCRCVM précisent que l'information sur le taux de rendement, si elle est fournie, doit donner les rendements sur des périodes de un an, de trois ans, de cinq ans et de dix ans. Cette exigence ne se trouve pas dans la règle proposée de l'ACFM.

On peut obtenir une description des règles et des politiques modifiées proposées de l'ACFM sur son site Internet à l'adresse www.acfm.ca.

(b) Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le personnel de l'OCRCVM a également participé à la rédaction de la Norme canadienne 31-103, qui traite également d'éléments du projet de MRCC et, en particulier, de l'information sur la relation avec les clients et de la gestion des conflits. La NC 31-103 a pour but, en partie, d'imposer des exigences semblables aux propositions de MRCC présentées par les OAR aux personnes inscrites qui ne relèvent pas des OAR.

Suivant la publication précédente des règles proposées, divers intervenants ont souligné l'existence de différences marquées entre la proposition de l'OCRCVM et les exigences d'information sur la relation avec les clients de la Norme canadienne 31-103 proposée. Le personnel a été informé que des modifications seraient apportées plus tard à des fins d'uniformisation à la NC 31-103 sur ces questions, une fois que les exigences de l'OCRCVM et de l'ACFM auraient été finalisées.



On peut obtenir une copie de la proposition actuelle de la NC 31-103 sur le site Internet de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à l'adresse <http://www.osc.gov.on.ca/Regulation/Rulemaking/current/Part3/rule-20080220-31-103-rfc-reg-req.pdf>.

Énoncé des ACVM

Les ACVM finalisent présentement les exigences du Règlement 31-103 et rappellent aux OAR et à leurs membres qu'une fois ce règlement en vigueur, toutes les personnes inscrites devront se conformer au principe énoncé au Règlement 31-103 portant sur la fourniture d'information sur la relation. Le principe énoncé dans la version la plus récente du Règlement 31-103 est à l'effet que toutes les personnes inscrites doivent fournir à leurs clients l'information qu'un client raisonnable jugerait importante à l'égard de l'ouverture du compte. Les ACVM ont indiqué aux OAR que leurs exigences relatives au modèle de relation avec les clients doivent demeurer cohérentes avec le principe en forme définitive énoncé au Règlement 31-103.

Les ACVM élaborent également un principe sur les rapports de performance en vue de la première série de modifications au Règlement 31-103. Les ACVM s'attendent à ce que les OAR s'assurent de la cohérence de leurs exigences relatives aux rapports de performance avec ce principe.

(c) Royaume-Uni

L'organisme Financial Services Authority (« FSA ») du Royaume-Uni a également mis en œuvre des règles fondées sur des principes qui traitent de certaines des questions soulevées par le MRCC.

Le guide d'information sur la conduite des affaires (Conduct of Business Source book) (COBS) du FSA établit les exigences suivantes en matière d'information sur la relation avec les clients en fonction du compte :

- COBS 2.2 – Une société doit fournir les renseignements adéquats sous une forme compréhensible à un client au sujet de la société et des types de produits (y compris des types spécifiques de placements et de stratégies de placement) et de services que le courtier offre ainsi que le coût et les frais connexes se rapportant à ces produits et services avant qu'ils ne soient fournis. Cette information doit être fournie en format standardisé.
- COBS 6.1 – À moins d'être assujettie au COBS 9.6.5, une société doit fournir aux clients de détail les renseignements suivants (ainsi que d'autres renseignements supplémentaires) s'il y a lieu :
 - (1) le nom et l'adresse et les détails sur la personne-ressource de la société;



- (2) une déclaration indiquant que la société est autorisée et le nom de l'organisme d'autorisation (et les renseignements sur la personne-ressource de l'organisme d'autorisation);
 - (3) la nature, la fréquence et le calendrier des rapports à fournir au client;
 - (4) l'information concernant les conflits d'intérêts;
 - (5) l'information concernant les placements ou les espèces détenus par la société pour un client de détail;
 - (6) les renseignements sur les coûts et les frais du compte;
 - (7) les renseignements sur le plan d'indemnisation des épargnants auquel la société souscrit.
- COBS 8.1 – Exigence de conclure une convention de base écrite avec le client de détail établissant les droits et les obligations des deux parties.
 - COBS 9.6.5 – Une société qui offre des « avis de base » sur des « produits d'intervenant » doit fournir aux clients les renseignements suivants :
 - (1) le nom et l'adresse de la société;
 - (2) une déclaration indiquant que les produits de placement offerts proviennent d'une seule société, d'un nombre restreint de sociétés ou des marchés financiers dans leur ensemble;
 - (3) une déclaration que le service offert est un service de base dans une fourchette limitée de produits de placement;
 - (4) une déclaration que la société est réglementée par le FSA;
 - (5) une déclaration divulguant tous les prêts de fournisseurs de produits;
 - (6) une description de la procédure de traitement des plaintes et des circonstances dans lesquelles un client peut soumettre une question au service de l'ombudsman financier;
 - (7) une description des circonstances et de la mesure dans lesquelles le client aura droit à une indemnisation du plan d'indemnisation des services financiers.



Sur la question des rapports sur le rendement, le manuel du FSA renferme les exigences suivantes :

- COBS 16.3 – Lorsqu'un client de détail a un compte géré auprès d'une société, un relevé périodique doit lui être remis au moins tous les six mois (chaque trois mois si le client le demande), lequel relevé doit comprendre les renseignements suivants (comme il est mentionné à l'annexe 2R à la règle 16 du guide d'information sur la conduite des affaires) :
 - (1) la valeur au marché de chaque position détenue;
 - (2) le solde de trésorerie au début et à la fin de chaque période de déclaration;
 - (3) le rendement du portefeuille pendant la période de déclaration;
 - (4) les honoraires et les frais engagés durant la période de déclaration;
 - (5) une comparaison entre le rendement pendant la période de déclaration et un indice de référence du rendement (si la société et le client en conviennent);
 - (6) la description du montant total des dividendes, des intérêts et d'autres paiements reçus pendant la période de déclaration et la description des autres mesures d'entreprise pertinentes.

On peut obtenir une copie du guide d'information sur la conduite des affaires sur le site Internet à l'adresse FSA Handbook.

Le FSA continue de chercher à améliorer l'interaction entre les consommateurs et les participants du secteur et procède actuellement à un examen sur le placement de détail dans les buts suivants :

- améliorer la clarté pour les consommateurs des caractéristiques de différents types de service et la distinction entre eux;
- élever les normes professionnelles;
- réduire les conflits d'intérêts inhérents aux pratiques de rémunération et améliorer la transparence au niveau du coût de tous les services de conseil.

Le FSA a fait savoir qu'il avait l'intention de publier un document de consultation exposant les propositions de politiques afin de traiter de ces questions en juin 2009.



On peut obtenir des renseignements au sujet de l'examen sur le placement de détail du FSA à l'adresse www.fsa.gov.uk.

(d) États-Unis

Aux termes de la loi intitulée Investment Advisers Act of 1940, un conseiller inscrit qui donne de façon générale des avis personnels est tenu de remettre à chaque client éventuel un exemplaire d'une section de sa demande d'inscription (Section II du Formulaire ADV) ou un document écrit, comme une brochure, renfermant l'information demandée dans le formulaire. De plus, la brochure doit être offerte aux clients actuels tous les ans. La Section II du Formulaire ADV comprend les éléments suivants :

- le pourcentage approximatif de facturation pour chaque type de service de conseil énuméré dans le formulaire;
- les types d'ententes de rémunération utilisées par le conseiller, la grille des frais et la façon d'obtenir un remboursement ou de mettre fin à un contrat de conseil avant son expiration;
- les types de clients du conseiller;
- les catégories de placement pour lesquels le conseiller offre des conseils;
- les méthodes d'analyse des titres, les sources d'information et les stratégies de placement;
- la formation et l'expérience en affaires des personnes physiques;
- les autres activités commerciales du conseiller;
- les autres activités dans le secteur financier ou affiliations (y compris l'inscription) du conseiller et des personnes reliées;
- la participation ou l'intérêt dans des opérations des clients;
- des renseignements sur la fréquence, le niveau, les facteurs de déclenchement de l'examen des comptes et la nature et la fréquence des rapports aux clients sur leurs comptes.

Sur la question des documents d'ouverture de compte, l'organisme *Financial Industry Regulatory Authority* (FINRA) donne également certaines lignes directrices à ses membres en leur fournissant un modèle de demande d'ouverture de compte. Aucune exigence réglementaire ne rend obligatoire l'utilisation du formulaire, ou d'une partie de celui-ci. Ce formulaire vise plutôt à donner des exemples en langage clair de ce que la société peut utiliser pour décrire le profil de risque du client et des questions que le client devrait connaître lorsqu'il évalue les renseignements sur le rendement du compte. On peut obtenir le formulaire à l'adresse [FINRA – Information Notice – 10/21/08](#).



Effets de la règle proposée sur la structure du marché, les courtiers membres, les courtiers non membres, la concurrence et les coûts de conformité

L'effet des règles et des modifications proposées sera d'améliorer la qualité de l'information que reçoivent les clients au sujet de leur relation en fonction du compte et du rendement des placements dans leur compte. De plus, les clients seront mieux servis grâce à une surveillance plus fréquente de leur compte et à de meilleures procédures de gestion des conflits chez les courtiers membres.

Dans l'élaboration des règles et des modifications proposées, la possibilité de procéder à des travaux d'analyse des coûts par rapport aux avantages a été examinée jusqu'à un certain point. Une société de recherche indépendante a reçu le mandat de faire des recommandations et d'aider à la réalisation de ces travaux. Des réunions auxquelles ont participé le personnel de l'ACCOVAM, de l'ACFM, de la CVMO, de l'Institut des fonds d'investissement du Canada, de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et des représentants des courtiers en valeurs et des courtiers en épargne collective ont eu lieu afin de discuter de l'approche à prendre pour l'analyse des coûts/avantages. Toutefois, aucun consensus ne s'est dégagé sur l'approche. Bien que l'analyse formelle coût/avantage proposée n'ait pas été effectuée, les participants du secteur ont fait part de leurs commentaires pendant tout le processus de rédaction des règles. À ce titre, le personnel de l'OCRCVM estime être suffisamment informé quant aux effets éventuels des règles et des modifications proposées.

On s'attend à ce que les effets en termes de coût et de systèmes toucheront davantage les propositions se rapportant à l'information sur la relation avec les clients et aux rapports sur le rendement. L'ampleur de l'effet pour l'information sur la relation avec les clients dépendra des facteurs suivants :

1. *Personnalisation de l'information sur la relation avec les clients* – Les courtiers membres qui choisissent de personnaliser l'information sur la relation avec le client pour l'adapter aux différentes caractéristiques des comptes de clients individuels engageront vraisemblablement des coûts de conformité initiaux et permanents plus importants. Une plus grande personnalisation entraînera des révisions plus fréquentes de l'information sur la relation avec le client pour qu'elle reflète adéquatement la situation propre au client.
2. *Période de mise en œuvre du modèle d'information sur la relation avec les clients pour les comptes existants* – Une période de mise en œuvre plus longue pour les comptes existants réduira les coûts de la conformité initiale.

L'effet en termes de coûts et de systèmes pour les exigences de rapport sur le rendement dépendra des facteurs suivants :

1. *Exigences de données pour les rapports* – Les courtiers membres devront entreposer davantage de renseignements historiques pour produire les rapports.



2. *Exigences de calculs pour les rapports* – Les coûts augmenteront vraisemblablement lorsqu'un plus grand nombre de calculs devront être effectués pour produire le rapport.

Les coûts engagés peuvent également différer d'un courtier membre à l'autre puisque de nombreuses sociétés fournissent déjà au moins une partie de l'information requise suivant les nouvelles normes minimales. L'effet sur un courtier membre particulier ne peut être déterminé avec précision que par une évaluation spécifique de la société, mais peut comprendre les coûts associés à la production de documents (y compris l'impression et la mise à la poste) et l'imposition de nouvelles exigences de surveillance et de conformité.

Comme il est mentionné précédemment, une période de transition suffisamment longue sera prévue pour permettre aux courtiers membres d'apporter les changements nécessaires aux systèmes. L'OCRCVM continuera de consulter les courtiers membres dans l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre.

Mis à part les questions décrites précédemment, on ne s'attend pas à ce que les courtiers membres aient à subir d'autres effets importants au niveau des systèmes technologiques en raison des règles et des modifications proposées. De plus, on ne prévoit pas d'autres répercussions importantes sur les courtiers membres ou les courtiers non membres, la structure du marché ou la concurrence.

On estime que les avantages associés aux exigences proposées surpassent de loin les coûts additionnels que subiront les courtiers membres. Les règles et les modifications proposées ne créent pas une entrave à la concurrence ou à l'innovation qui serait inutile ou inappropriée à la réalisation des objectifs de réglementation de l'OCRCVM. Les règles et les modifications proposées n'imposent pas de coûts ou de restrictions aux activités des participants du marché qui sont disproportionnés par rapport aux objectifs réglementaires recherchés.

Le conseil de l'OCRCVM a déterminé que les règles et les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public.

Date de prise d'effet prévue et plan de mise en œuvre

L'OCRCVM prévoit que les règles et les modifications proposées prendront effet à une date que le personnel de l'OCRCVM déterminera après avoir été avisé de l'approbation des commissions des valeurs mobilières provinciales pertinentes.

Comme il est mentionné précédemment, des périodes de transition pour certaines des exigences suivant les règles et les modifications proposées s'appliqueront également.



Classification des règles et des modifications et dépôt dans d'autres territoires

L'OCRCVM a déterminé que les règles et les modifications proposées sont des règles nécessitant des commentaires du public et a demandé que les règles et les modifications proposées soient publiées pour commentaires.

Les règles et les modifications proposées seront déposées auprès des autorités de reconnaissance de l'OCRCVM, conformément à l'Article 3 du protocole d'examen conjoint des règles figurant dans l'ordonnance de reconnaissance de l'OCRCVM.

Demande de commentaires de la part du public

Les commentaires doivent être rédigés par écrit. Un exemplaire de chaque lettre de commentaires devrait être remis dans les 90 jours de la publication du présent avis, adressé à l'attention de :

Mark Stechishin
Avocat aux politiques
Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
122 King Street West, bureau 1600
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

Un deuxième exemplaire devrait être adressé à l'attention de :

Directeur de la réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West
19e étage, succursale 55
Toronto (Ontario)
M5H 3S8

Il est signalé aux personnes qui présentent des commentaires que leur lettre de commentaires sera affichée sur le site Internet de l'OCRCVM (www.ocrcvm.ca à la rubrique « Réglementation de l'OCRCVM – Règles régissant les courtiers membres – Propositions en matière de politique réglementaire et lettres de commentaire reçues »).

**Annexes**

Annexe 1 – Modifications proposées – Nouvelle règle XX00 – Information sur la relation avec les clients;

Annexe 2 – Modifications proposées – Nouvelle règle XX00 – Conflits d'intérêts;

Annexe 3 – Modifications proposées – Copie soulignée de la règle 1300 modifiée – Contrôle des comptes;

Annexe 4 – Modifications proposées – Modification de l'article 1 de la Règle 200 – Registres obligatoires;

Annexe 5 – Projet de note d'orientation.



Annexe 1

MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES POUR LES COURTIER MEMBRES DE L'OCRCVM – DISPOSITIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE RELATION AVEC LES CLIENTS

MODIFICATIONS PROPOSÉES – NOUVELLE RÈGLE XX00 – INFORMATION SUR LA RELATION

1. La nouvelle Règle XX00 est adoptée dans la forme suivante :

XX01. Objectif des obligations d'information

- (1) La présente Règle établit les exigences minimales concernant l'information devant être donnée à un client qui est un particulier sur la relation avec les clients au moment de l'ouverture d'un ou de plusieurs comptes. La présente Règle ne s'applique pas aux comptes de clients institutionnels.

L'information sur la relation avec les clients est une communication écrite du courtier membre au client qui décrit :

- les produits et les services qu'offre le courtier membre;
- la nature du compte et son mode de fonctionnement;
- les responsabilités du courtier membre envers le client.

Toute mention dans la présente Règle décrivant les obligations du courtier membre associées aux services fournis aux comptes avec conseils et aux comptes gérés s'applique également aux personnes autorisées d'un courtier membre fournissant des services à de tels comptes.

La présente Règle doit être lue en parallèle avec :

- les articles 1 et 2 de la Règle 1300 - Connaissance du client, convenance et surveillance
- les articles 3 à 21 de la Règle 1300 – Comptes carte blanche et comptes gérés;
- la Règle 2500 – Normes minimales de surveillance des comptes au détail;
- la Règle 3200 – Normes minimales pour les courtiers membres qui désirent obtenir l'approbation en vertu du paragraphe 1(s) de la Règle 1300 pour une dispense de l'obligation de convenance visant les



Annexe 1

opérations qui ne font pas l'objet d'une recommandation du courtier membre.

XX02. Définition des types de comptes

- (1) Un « compte avec conseils » est un compte pour lequel le client est responsable des décisions de placement, mais peut se fonder sur les conseils que lui donne un représentant inscrit. Le représentant inscrit est responsable des conseils qu'il donne. Lorsqu'il donne des conseils, le représentant inscrit doit faire preuve d'un degré de prudence approprié, présenter des recommandations de placement convenant au client et fournir des conseils en placement impartiaux.
- (2) Un « compte sans conseils » est un compte ouvert conformément aux exigences relatives aux « services d'opérations exécutées sans conseils » énoncées dans la Règle 3200.
- (3) Un « compte géré » est un compte défini à l'article 3 de la Règle 1300.

XX03. Types de documents d'information

- (1) Les courtiers membres peuvent soit fournir un document d'information sur la relation avec les clients personnalisé à chacun de leurs clients, soit fournir un document d'information sur la relation avec les clients normalisé adapté aux différentes catégories de clients.
- (2) S'il fournit à un client un document d'information sur la relation avec les clients normalisé, le courtier membre doit établir si l'information convient à ce client. Plus précisément, le document doit décrire avec exactitude :
 - (a) la relation que le client a amorcée à l'ouverture du compte avec le courtier membre;
 - (b) les services de conseils, de vérification de la convenance des placements et d'information sur le rendement de ces placements que recevra le client de la part du courtier membre.
- (3) Lorsqu'un client détient plusieurs comptes, le courtier membre peut lui fournir un document d'information regroupant ses comptes à la condition d'avoir déterminé qu'une telle information regroupée convient au client compte tenu des circonstances pertinentes, notamment de la nature des comptes.

**Annexe 1****XX04. Mode de présentation de l'information**

- (1) Le mode de présentation de l'information sur la relation avec les clients n'est pas prescrit; toutefois le document d'information :
 - (a) doit être présenté au client par écrit;
 - (b) doit être rédigé en termes simples choisis pour communiquer l'information au client de manière efficace;
 - (c) doit comprendre tout le contenu requis énoncé à l'article XX05 ou, lorsque le courtier membre a fourni par ailleurs une information précise au client, une description générale et un renvoi à ces autres documents d'information comprenant l'information requise.
- (2) Les courtiers membres peuvent choisir de présenter l'information sur la relation avec les clients dans un document distinct ou de l'intégrer à un autre document remis au client à l'ouverture d'un compte.

XX05. Contenu du document d'information

- (1) Le document d'information sur la relation avec les clients doit être intitulé « Information sur la relation avec les clients ».
- (2) Sous réserve des paragraphes (3) et (4), le document d'information sur la relation avec les clients doit comporter l'information suivante :
 - (a) une description des types de produits et de services qu'offre le courtier membre;
 - (b) une description de la relation en fonction du compte;
 - (c) une description du moyen utilisé par le courtier membre pour évaluer la convenance des placements, notamment :
 - (i) une description de l'approche utilisée par le courtier membre pour évaluer la situation financière du client, ses objectifs de placement, sa tolérance au risque et ses connaissances en matière de placement, ainsi qu'une déclaration selon laquelle le client recevra une copie de l'information sur le client recueillie auprès du client et consignée à l'ouverture du compte et lorsque des changements importants sont apportés à cette information;



Annexe 1

- (ii) une déclaration indiquant que le courtier membre évaluera la convenance des placements dans le compte du client chaque fois :
 - (A) qu'une opération est acceptée,
 - (B) qu'une recommandation est faite,
 - (C) que des titres sont transférés ou déposés dans le compte,
 - (D) que le représentant inscrit, le représentant en placement ou le gestionnaire de portefeuille responsable du compte est remplacé;
 - (E) qu'un changement important est apporté à l'information sur le client;
- (iii) une déclaration indiquant si la convenance des placements détenus dans le compte sera réévaluée dans le cas d'autres événements déclencheurs qui ne sont pas décrits au paragraphe 1(r) de la Règle 1300 et, en particulier, dans le cas d'importantes fluctuations du marché;
- (d) Une description des rapports portant sur les comptes des clients que le courtier membre produira, notamment :
 - (i) un relevé indiquant la date d'envoi au client des avis d'exécution d'opérations et des relevés de compte;
 - (ii) une description des obligations minimales du courtier membre concernant la fourniture au client d'information sur le rendement de son compte et une déclaration indiquant la date à laquelle le client recevra de l'information sur le coût des positions dans son compte et les opérations dans son compte;
 - (iii) une déclaration indiquant si l'information à donner sur le taux de rendement du compte fait partie des services offerts au client;
- (e) une déclaration indiquant les conflits d'intérêts du courtier membre ou des personnes autorisées et attestant que tout conflit



Annexe 1

d'intérêts futur qui n'aura pas été évité sera communiqué au client dès qu'il surviendra;

- (f) une description de tous les frais d'administration et charges reliés au compte que le client devra ou pourrait engager pour le maintien général du compte;
 - (g) une description de tous les coûts liés à l'acquisition ou à la détention de placements que le client devra ou pourrait engager, par type de produit de placement;
 - (h) une liste des documents devant être fournis au client relativement au compte;
 - (i) une description des mesures que prend le courtier membre pour traiter les plaintes et une déclaration selon laquelle le client recevra à l'ouverture de son compte une brochure décrivant les directives approuvées par l'OCRCVM pour le traitement des plaintes.
- (3) Dans le cas de comptes sans conseils, le courtier membre n'est pas tenu de fournir l'information sur la relation avec les clients exigée au paragraphe 2(c), pourvu que l'information soit faite conformément aux exigences de la Règle 3200.
- (4) Dans le cas des comptes gérés, l'information requise mentionnée à l'alinéa 2(c)(iii) ne s'applique pas et l'information sur la relation avec les clients fournie par le courtier membre doit comprendre une déclaration selon laquelle le maintien de la convenance est assuré dans le cadre des services offerts pour les comptes gérés.

XX06. Examen des documents d'information

- (1) Selon l'article 2 de la Règle 1300, les documents d'information sur la relation avec les clients qui sont remis au client doivent être approuvés par un associé, un administrateur, un dirigeant ou un responsable désigné. Cette approbation doit être obtenue quel que soit le type de document d'information remis au client. S'il s'agit d'un document normalisé, il doit être approuvé par le siège social, et le responsable chargé de l'approbation des nouveaux comptes doit voir à ce que chaque client reçoive le bon document. Si le document d'information est personnalisé pour chaque client, il doit être approuvé dans chaque cas par le responsable désigné.

**Annexe 1****XX07. Confirmation de la réception par le client de l'information**

- (1) Le courtier membre doit conserver une piste de vérification permettant de confirmer que l'information a été transmise au client. Un accusé de réception signé par le client est recommandé mais non exigé. Si la signature du client n'est pas obtenue, il faut consigner d'une autre manière que l'information a été transmise au client.



Annexe 2

MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES POUR LES COURTIER MEMBRES DE L'OCRCVM – DISPOSITIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE RELATION AVEC LES CLIENTS

MODIFICATIONS PROPOSÉES – NOUVELLE RÈGLE XX00 – CONFLITS D'INTÉRÊTS

1. La nouvelle Règle XX00 est adoptée dans la forme suivante :

« **XX01. Obligation de déceler les conflits d'intérêts**

- (1) Chaque courtier membre et, s'il y a lieu, chaque personne autorisée doit faire preuve de diligence raisonnable pour déceler des conflits éventuels entre les intérêts du courtier membre ou de la personne autorisée et les intérêts du client.
- (2) Lorsqu'une personne autorisée apprend l'existence d'un conflit d'intérêts réel ou éventuel, elle doit en avertir sans délai le courtier membre.

XX02. Évitement des conflits d'intérêts

- (1) Le courtier membre doit étudier toutes les conséquences possibles d'un conflit d'intérêts réel ou éventuel, et tout conflit d'intérêts qui ne peut être réglé au mieux des intérêts du client doit être évité.

XX03. Règlement des conflits d'intérêts

- (1) Le courtier membre et, s'il y a lieu, la personne autorisée, sont tenus de régler le conflit d'intérêts réel ou éventuel :
 - (a) d'une manière juste, équitable et transparente,
 - (b) en exerçant leur jugement de façon responsable et en ne tenant compte que de l'intérêt du ou des clients.

XX04. Communication des conflits d'intérêts

- (1) S'il ne peut être évité, le conflit d'intérêts doit être communiqué au client dans tous les cas où il est raisonnable de supposer que le client le jugerait important :
 - (a) avant l'ouverture du compte, s'il s'agit d'un nouveau client;

**Annexe 2**

- (b) dès qu'il survient ou, dans le cas d'un conflit d'intérêts relié à une opération, avant de réaliser l'opération avec le client, s'il s'agit d'un client existant.

XX05. Politiques et procédures concernant les conflits d'intérêts

- (1) Chaque courtier membre doit établir et maintenir des politiques et des procédures écrites à suivre sur la façon de repérer, d'éviter, de communiquer et de régler les cas de conflits d'intérêts. »



Annexe 3

**MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES POUR LES COURTIER MEMBRES DE
L'OCRCVM – DISPOSITIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE RELATION
AVEC LES CLIENTS**

COPIE SOULIGNÉE DE LA RÈGLE 1300 MODIFIÉE – CONTRÔLE DES COMPTES

1. L'article 1 de la Règle 1300 est modifié de la façon suivante :

« Obligation d'évaluer la convenance en général de l'ordre à son acceptation »

- (p) Sous réserve des alinéas paragraphes 1(tr) et (us) de la présente Règle 1300, le courtier membre doit est tenu de faire preuve de la diligence voulue pour veiller à ce que l'acceptation d'un ordre d'un client convienne à ce client compte tenu de facteurs tels que la situation financière du client, ses connaissances en matière de placement, ses objectifs de placement, de même que sa tolérance à l'égard du au risque et les placements dans le compte de ce client.

Obligation d'évaluer l'évaluation de la convenance requise en cas de formulation de d'une recommandation

- (q) Lorsqu'il recommande à un client l'achat, la vente, l'échange ou la détention d'un titre, le courtier membre doit faire preuve de la diligence voulue pour veiller à ce que la recommandation convienne à ce client, compte tenu de facteurs tels que la situation financière du client, ses connaissances en matière de placement, ses objectifs de placement, de même que sa tolérance à l'égard du au risque et les placements dans le compte de ce client.

Obligation d'évaluer la convenance de positions sur titres dans un compte dans certains cas précis

- (r) Sous réserve des paragraphes 1(t) et (u) de la Règle 1300, le courtier membre est tenu de faire preuve de la diligence voulue pour veiller à ce que les positions sur titres dans le compte d'un client conviennent à ce client compte tenu de facteurs tels que la situation financière du client, ses connaissances en matière de placement, ses objectifs de placement et sa tolérance au risque, lorsque survient un (ou plusieurs) des événements déclencheurs suivants :

- (i) Des titres sont reçus dans le compte du client par voie de dépôt ou de transfert;



Annexe 3

- (ii) Le représentant inscrit, le représentant en placement ou le gestionnaire de portefeuille responsable du compte est remplacé;
- (iii) Il est survenu, dans la situation personnelle ou les objectifs du client, un changement important qui entraîne des modifications à l'information sur le client qu'a recueillie le courtier membre.

Convenance des placements dans les comptes de clients

- (s) Afin de satisfaire aux obligations prévues aux paragraphes 1(p), (q) et (r) de la Règle 1300, le courtier membre doit faire preuve de la diligence voulue pour veiller à ce que :
 - (i) la convenance de la totalité des positions sur titres dans le compte d'un client soit examinée lorsque l'évaluation de cette convenance est requise;
 - (ii) le client en soit dûment avisé, une fois que l'évaluation de cette convenance a été exécutée.

Évaluation de la convenance non requise

- (t) Dans la mesure où il n'a formulé aucune recommandation à un client, un courtier membre qui a demandé et qui a reçu l'approbation requise de la Société aux termes de l'alinéa 1(t) de la présente Règle n'est pas tenu de se conformer aux exigences de l'article 1(p) de la présente Règle et d'évaluer la convenance de l'ordre d'un client au moment de l'acceptation de l'ordre.
- (u) Le courtier membre qui exécute une opération selon les instructions d'un autre courtier membre, d'un gestionnaire de portefeuille, d'un conseiller en placement, d'un limited market dealer, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un assureur aux termes de l'article I.B. 3 de la Règle 2700 n'est pas tenu de se conformer aux exigences de l'alinéa 1(p) de la présente Règle.

Approbation de la Société

- (v) La Société, à sa discrétion, n'accorde cette approbation que lorsqu'elle est convaincue que le courtier membre se conformera aux principes directeurs et aux procédures décrites dans la Règle 3200. La demande d'approbation doit être accompagnée d'une copie des principes directeurs et procédures du courtier membre. À la suite de cette approbation. Tout changement important apporté aux principes directeurs et procédures du courtier membre doit être promptement soumis à la Société. »

**Annexe 3**

2. Les renvois aux paragraphes 1(p) et (t) de la Règle 1300 figurant à l'article 1 de la Règle 1300 et à la Règle 3200 sont abrogés et remplacés par les renvois suivants :
 - (a) les renvois au paragraphe 1(p) actuel de la Règle 1300 sont abrogés et remplacés par les renvois aux nouveaux paragraphes 1(p) et (r) de la Règle 1300;
 - (b) les renvois au paragraphe 1(t) actuel de la Règle 1300 sont abrogés et remplacés par des renvois au nouveau paragraphe 1(v).



Annexe 4

**MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES POUR LES COURTIER MEMBRES DE
L'OCRCVM – DISPOSITIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MODÈLE DE RELATION
AVEC LES CLIENTS**

**MODIFICATIONS PROPOSÉES – MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 de la Règle 200 –
REGISTRES OBLIGATOIRES**

1. L'article 1 de la Règle 200 est modifié par le changement de la numérotation des paragraphes 1(d) à (n) de la Règle 200, qui deviennent les paragraphes 1(g) à (q) de la Règle 200.
2. L'article 1 de la Règle 200 est modifié par l'ajout des nouveaux paragraphes 1(d), (e) et (f) suivants de la Règle 200 :
 - « (d) un rapport sur le coût des positions sur titres des comptes à l'intention de tous ses clients (autres que ses clients institutionnels) présentant en détail les renseignements suivants :
 - (1) Pour toutes les nouvelles positions sur titres acquises dans le compte à compter de la dernière des dates suivantes :
 - (i) [la date d'entrée en vigueur],
 - (ii) la date d'ouverture du compte,
 - (iii) la date à laquelle le compte a été transféré au courtier membre, le cas échéant,

le coût initial de la position.
 - (2) Pour toutes les positions sur titres en cours dans le compte en date du [date d'entrée en vigueur du nouveau paragraphe], le coût initial de chaque position.

Lorsque le courtier membre ne dispose pas de renseignements sur le coût initial, il peut choisir d'indiquer des renseignements sur la valeur de marché en date du [date d'entrée en vigueur du nouveau paragraphe] ou d'une date antérieure (désignée la « valeur de marché ponctuelle ») plutôt que des renseignements sur le coût initial, à la condition de le faire pour tous les comptes et à la même date.

Dans le cas d'un compte qui lui a été transféré, le courtier membre peut indiquer la valeur de marché des positions à la date à laquelle il a reçu le compte transféré (également désignée la « valeur de marché ponctuelle ») plutôt que le coût initial.



Annexe 4

Le courtier membre doit indiquer, pour chaque position sur titres, la valeur de marché courante à la date du rapport, aux fins de comparaison du coût. Il doit indiquer le point de départ de l'évaluation du coût de chaque position (soit le coût initial soit la valeur de marché ponctuelle).

Le courtier membre doit envoyer à ses clients au moins une fois par année un rapport sur le coût des positions sur titres dans leurs comptes.

- (e) Dans le cas des comptes qui ne sont pas détenus par des clients institutionnels, des renseignements sur le rendement des comptes des clients donnant le revenu et les gains en capital annuels et cumulatifs réalisés et non réalisés de ces comptes. Le courtier membre doit envoyer à ses clients au moins une fois par année ces renseignements sur le rendement du compte.
- (f) Si le courtier membre les transmet, des rapports sur le rendement des comptes des clients présentant en détail le taux de rendement composé annualisé des comptes.

Renseignements sur le taux de rendement composé annualisé des comptes

Lorsque le courtier membre transmet à ses clients des renseignements sur le taux de rendement composé annualisé de leurs comptes, il doit indiquer le rendement des comptes pour les dernières périodes de dix, de cinq, de trois ans et d'un an. Dans le cas d'un compte ouvert depuis plus d'un an mais moins de dix ans, le courtier membre doit indiquer le taux de rendement composé annualisé du compte depuis son ouverture. Dans le cas d'un compte ouvert depuis moins d'un an, le courtier membre n'est pas tenu d'indiquer le taux de rendement composé annualisé du compte. La méthode de calcul employée pour établir le taux de rendement composé annualisé doit être une méthode jugée acceptable par la Société.

S'il transmet à ses clients un rapport présentant des renseignements sur le taux de rendement composé annualisé de leurs comptes, le courtier membre doit transmettre ce rapport au moins une fois par année. »

3. Le Guide d'interprétation de l'article 1 de la Règle 200 est modifié par le changement de la numérotation des paragraphes 1(d) à (n) actuels de la Règle 200, qui deviennent les paragraphes 1(g) à (q).
4. Le Guide d'interprétation de l'article 1 de la Règle 200 est modifié par l'ajout des nouveaux paragraphes 1(d) à (f) suivants :



Annexe 4

(d) «**rapport sur le coût des positions sur titres dans les comptes des clients**»

Le rapport doit indiquer toutes les positions sur titres dans les comptes d'un client que détient le courtier membre pour le client en tant que prête-nom ou qu'il détient physiquement au nom du client, et toutes les positions sur titres dans les comptes d'un client pour lesquelles le membre continue de recevoir une rémunération, sous réserve des exceptions décrites ci-dessous.

Si, comme le prévoit l'alinéa 1(d)(2) de la Règle 200, le courtier membre ne dispose pas des renseignements sur le coût initial d'une position sur titres et ne peut déterminer facilement la valeur de marché ponctuelle de la position sur titres, le courtier membre ne doit pas indiquer le coût de la position sur titres dans le rapport.

Si le courtier membre détermine qu'une position acheteur sur un titre donné n'est pas facilement négociable, il ne doit pas en indiquer la valeur de marché courante dans le rapport. Le courtier membre doit toutefois, dans un tel cas, préciser dans le rapport sur le coût des positions sur titres du client que l'information n'a pas été donnée et en indiquer la raison.

L'information figurant dans le rapport sur le coût des positions sur titres du client peut être donnée au client sous forme soit de montants globaux, soit de montants par titre.

Le rapport sur le coût des positions sur titres du client peut être intégré au relevé de compte du client mentionné au paragraphe 2(c) de la Règle 100 ou être donné au client sous forme de document distinct.

(e) «**Renseignements sur le rendement cumulatif des comptes**»

Les renseignements sur le rendement cumulatif d'un compte doivent porter sur toutes les positions sur titres dans le compte d'un client que détient le courtier membre pour le client en tant que prête-nom ou qu'il détient physiquement au nom du client, et sur toutes les positions sur titres dans le compte d'un client pour lesquelles le courtier membre continue de recevoir une rémunération, sous réserve des exceptions décrites ci-dessous.

Si le courtier membre détermine qu'une ou plusieurs positions sur un titre donné ne sont pas facilement négociables, il ne doit pas inclure ces positions dans le calcul du rendement cumulatif du compte. Dans un tel cas, le courtier membre doit préciser dans les renseignements sur le rendement cumulatif du



Annexe 4

compte les positions qui ont été exclues du calcul et indiquer la raison de leur exclusion.

Le courtier membre peut à son gré fournir à ses clients des renseignements sur le rendement cumulatif du compte de l'ensemble de leur portefeuille (c'est-à-dire l'ensemble des positions sur titres dans leurs comptes et des soldes créditeurs ou débiteurs de leurs comptes).

Le courtier membre peut à son gré fournir plutôt à ses clients des renseignements sur le rendement cumulatif de leurs comptes en faisant la distinction entre les positions sur titres de comptes avec conseils et celles de comptes sans conseils.

Les renseignements sur le rendement cumulatif d'un compte peuvent être intégrés au relevé de compte du client mentionné au paragraphe 2(c) de la Règle 100 ou être donnés au client dans un document distinct.

(f) **« Renseignements sur le taux de rendement composé annualisé des comptes »**

Lorsque les renseignements sur le taux de rendement composé annualisé d'un compte sont transmis au client, ils doivent porter sur toutes les positions sur titres dans le compte du client que détient le courtier membre pour le client en tant que prête-nom ou qu'il détient physiquement au nom du client, et sur toutes les positions sur titres dans le compte du client pour lesquelles le courtier membre continue de recevoir une rémunération, sous réserve des exceptions décrites ci-dessous.

Si le courtier membre détermine qu'une ou plusieurs positions sur un titre donné ne sont pas facilement négociables, il ne doit pas inclure ces positions dans le calcul du taux de rendement composé annualisé du compte. Dans un tel cas, le courtier membre doit préciser dans les renseignements sur le taux de rendement composé annualisé du compte les positions qui ont été exclues du calcul et indiquer la raison de leur exclusion.

Le courtier membre peut à son gré fournir à ses clients des renseignements sur le taux de rendement composé annualisé de l'ensemble de leur portefeuille (c'est-à-dire l'ensemble des positions sur titres dans leurs comptes et des soldes créditeurs ou débiteurs de leurs comptes).

Le courtier membre peut à son gré fournir plutôt à ses clients des renseignements sur le taux de rendement composé annualisé de leurs comptes

**Annexe 4**

en faisant la distinction entre les positions sur titres de comptes avec conseils et celles de comptes sans conseils.

Les renseignements sur le taux de rendement composé annualisé d'un compte peuvent être intégrés au relevé de compte du client mentionné au paragraphe 2(c) de la Règle 100 ou être donnés au client dans un document distinct. »

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Note d'orientation

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne:
Affaires juridiques et conformité
Détail
Haute direction

Personne-ressource :

Mark Stechishin
Avocat aux politiques
416-943-5878
mstechishin@iiroc.ca

Avis n°09-xxxx]
[Date]

Modèle de relation client-conseiller

Introduction

Le présent avis présente des directives aux courtiers membres au sujet de la conformité aux nouvelles exigences présentées dans le projet de modèle de relation client-conseiller (MRCC). Les nouvelles règles et les modifications suivant le projet de MRC visent les points suivants :

- Information sur la relation avec les clients;
- Gestion et divulgation de conflits d'intérêts;
- Convenance du compte;
- Rapport sur le rendement du compte.

Bien que chacune de ces questions puisse être prise séparément, l'intention du projet de MRCC est que les différents éléments s'inscrivent dans le cadre plus large du MRCC en combinaison avec les règles existantes. Pour l'essentiel, chacune des exigences fait partie de l'obligation fondamentale plus étendue qui incombe au courtier membre et à ses représentants suivant la Norme canadienne 31-105 de traiter avec le client avec honnêteté, équité et bonne foi.

Dans la mesure du possible, les nouvelles exigences au titre du MRCC ont été créées dans l'intention de permettre aux courtiers membres de tirer profit des processus existants. Toutefois, certains aspects obligeront les courtiers membres à élaborer de nouveaux systèmes, qui peuvent présenter certains problèmes importants à résoudre au niveau de l'exploitation. Par conséquent, tout en tenant compte des commentaires des courtiers membres et des



Annexe 5

autres participants du secteur, le personnel de l'OCRCVM a conçu un plan de transition pour la mise en œuvre des règles en matière de MRCC et des modifications. La description des périodes de transition approuvées par le conseil de l'OCRCVM est jointe à l'annexe 1 du présent avis. **[NDLR : à déterminer à la suite des consultations]**

Information sur la relation avec le client

La règle XX00 établit des normes minimales relatives à l'information sur la relation client/société que les courtiers membres doivent remettre à leurs clients au moment de l'ouverture du compte. La justification en termes de politique sous-jacente à la règle est que tous les clients devraient avoir une bonne compréhension de ce à quoi ils souscrivent lorsqu'ils ouvrent un compte.

L'information sur la relation avec le client doit comprendre une description des produits et services du courtier membre, de la nature du compte et des responsabilités du courtier membre. Le personnel s'attend à ce que de nombreux courtiers membres fournissent des renseignements à caractère commercial notamment sur les produits et services offerts. Toutefois, afin d'avoir une image plus complète et équilibrée, le client devrait également être informé des limitations spécifiques ainsi que des responsabilités du courtier membre qui peuvent exister pour les différentes catégories de comptes (par exemple, un compte d'exécution par opposition à un compte avec conseils). L'information sur la relation aidera les clients à comprendre :

- pourquoi l'information qu'ils fournissent au courtier membre est importante;
- à quel niveau de service ils peuvent s'attendre une fois le compte ouvert;
- quelle information le courtier membre fournira au client au sujet de l'état de son compte.

Bien que les courtiers membres utilisent une variété de modèles d'affaires, le personnel de l'OCRCVM s'attend à ce que lors d'une rencontre typique avec le client, le représentant inscrit s'assoira avec celui-ci pour examiner les documents d'ouverture du compte. Le représentant recueillera l'information nécessaire sur le client, remplira les formulaires de demande d'ouverture de compte et obtiendra les signatures requises du client. Le client devrait alors recevoir un exemplaire des formulaires et des documents d'information. Idéalement, pendant ce processus, le client soulèvera des questions et le représentant donnera des réponses explicites. Toutefois, plusieurs clients ne participent pas pleinement à la discussion ou peuvent être intimidés par le processus. Par conséquent, il quitte le bureau du représentant sans avoir obtenu l'information pertinente. Le but de l'information sur la relation avec le client est de s'assurer que tous les clients ont des réponses à quelques questions de base sur la relation en fonction du compte, que le client soulève de telles questions ou non avec son représentant.



Annexe 5

La règle prévoit un certain degré de flexibilité quant à la forme et au fond de l'information sur la relation avec le client, mais cette information doit dans tous les cas être écrite et en langage clair et contenir tous les éléments requis exposés à l'article XX05. La règle permet que de l'information standardisée soit remise à un groupe de clients particulier, ou à tous les clients. Lorsque la règle exige que le courtier membre indique quels services facultatifs il peut offrir, les coûts associés à de tels services doivent être donnés. **[NDLR : les courtiers membres voudraient-ils que la note d'orientation soit accompagnée d'un modèle de document d'information à fournir sur la relation avec le client?]**

L'information exigée suivant les paragraphes (e), (f), (h) et (i) de l'article XX05 est déjà exigée suivant d'autres règles. Dès lors, les courtiers membres peuvent grouper dans un seul envoi cette information avec le reste de l'information sur la relation avec le client. Ou encore, la règle permet aux courtiers membres d'avoir recours à leurs procédures existantes pour remettre cette information. Dans de tels cas, l'information sur la relation avec le client que fournit le courtier membre doit comprendre une description générale de l'information et un renvoi aux autres documents d'information dans lesquels figure l'information requise.

Comme il est mentionné dans l'introduction du présent avis, les exigences d'information sur la relation avec le client devraient être prises en considération dans le contexte d'autres règles de conduite des affaires. L'un des éléments fondamentaux de la relation de conseil est l'obligation pour le courtier de respecter les exigences de convenance des placements figurant à l'article 1 de la Règle 1300. Par conséquent, le personnel s'attend à ce que le courtier membre fournisse une explication complète, claire et rationnelle de son obligation de convenance à l'égard de l'information sur la relation avec le client. De plus, le client devrait être au courant si l'obligation comporte des limitations et si des examens de la convenance du compte seront effectués dans d'autres situations que celles énumérées dans la règle. En particulier, la règle exige que le client soit informé si le courtier membre prendra une mesure en réponse à des fluctuations importantes du marché.

Les obligations des courtiers membres de fournir certains renseignements spécifiques concernant la convenance ne seront pas les mêmes pour les comptes sans conseils ou les comptes gérés, puisqu'il n'y a pas d'obligations de convenance concernant le service d'exécution sans conseils et que les comptes gérés doivent être contrôlés et supervisés conformément aux normes spécifiques imposées par la Règle 1300 et la Règle 2500. Mis à part ces exceptions limitées concernant les comptes sans conseils et les comptes gérés, tous les éléments requis énumérés à la Règle XX00 doivent être traités dans l'information sur la relation avec le client du courtier membre.

Au-delà du contenu requis indiqué à la Règle XX00, le courtier membre peut également choisir d'inclure d'autres données dans l'information sur la relation avec le client. En



Annexe 5

consultant les courtiers membres dans le processus d'établissement des règles, le personnel a remarqué que certains courtiers membres recommandent actuellement à leurs clients des démarches à prendre pour maintenir une relation fructueuse avec la société. Ces démarches comprennent les suivantes :

- Examiner avec soin et sans délai tous les documents fournis par le courtier membre qui se rapportent au fonctionnement du compte, aux recommandations de placement dans le compte, aux opérations de placement dans le compte et aux avoirs dans le compte. Devraient être inclus l'information sur le client que le courtier membre obtient pour le compte; la déclaration de conflits d'intérêts, la description de tous les coûts afférents aux opérations et frais de services du compte; les avis d'exécution; et les relevés de compte.
- Informer rapidement le courtier membre des changements à sa situation personnelle ou à ses objectifs qui peuvent avoir un effet important sur l'exactitude de l'information sur le client conservée par le courtier membre pour le compte.
- Informer sans délai le courtier membre de tout avis d'exécution ou état de compte qui contient des erreurs.
- Poser des questions de façon proactive et demander des renseignements sur le compte.
- Communiquer avec le courtier membre immédiatement s'il n'est pas satisfait de la façon dont les affaires sont traitées dans le compte.

Les courtiers membres sont tenus de fournir l'information sur la relation à tous les clients. On s'attend à ce que les nouveaux clients reçoivent l'information au moment de l'ouverture du compte. Le personnel reconnaît que la distribution de l'information aux clients existants présente des problèmes logistiques importants et, par conséquent, alloue une période de transition de trois ans pour la remise de l'information aux clients existants. Cette approche s'harmonise aux attentes actuelles concernant la mise à jour des comptes clients.

Advenant des changements majeurs dans l'information sur la relation avec le client, on s'attend à ce que le courtier membre remette en temps opportun un avis au client l'informant des changements. Ceci peut se faire en incluant la description de l'information mise à jour dans une communication régulière aux clients, comme le relevé du client.

Comme il est mentionné à l'article XX07, les courtiers membres sont tenus de garder une piste de vérification pour prouver que l'information sur la relation a été remise aux clients. La meilleure pratique serait de faire signer aux clients un accusé de réception. Ou encore, les courtiers membres pourraient avoir recours à d'autres méthodes comme la confirmation négative, à la condition que la conformité à l'exigence de base puisse être prouvée par le courtier membre.



Annexe 5

Les courtiers membres peuvent également respecter les exigences de livraison concernant l'information initiale et les mises à jour ultérieures par voie électronique. Les courtiers membres qui ont l'intention d'utiliser la livraison électronique de l'information devraient respecter les exigences mentionnées dans l'avis de réglementation aux membres MR-008 de l'ACCOVAM.

Conflits d'intérêts

Les règles de l'OCRCVM comportent un certain nombre de dispositions qui se rapportent à des situations précises de conflits d'intérêts. D'une façon générale, la nouvelle Règle exige que les courtiers membres se dotent de politiques et de procédures écrites permettant de reconnaître, d'éviter, de déclarer et de régler les conflits. Lorsque le conflit d'intérêts entre le client et le courtier membre ne peut être évité, le conflit doit être déclaré et réglé au mieux des intérêts du client.

Comme pour les autres éléments du projet de MRCC, la règle devrait être lue à la lumière des exigences de base pour la conduite des affaires consistant à traiter avec le client avec honnêteté, équité et de bonne foi. L'intention est de clarifier pour les courtiers membres la façon dont ces principes de base peuvent être respectés lors de l'examen de conflits. La règle ne devrait pas être interprétée comme obligeant les courtiers membres à identifier et à éliminer chaque conflit imaginable, ou comme empêchant les courtiers membres de profiter de leurs activités commerciales régulières.

La Règle a été rédigée de manière à faire ressortir les éléments que les courtiers membres doivent prendre en considération pour régler les conflits. Le courtier membre doit déployer des efforts raisonnables pour reconnaître les conflits d'intérêts réels ou potentiels susceptibles de survenir dans le cours normal des activités. Si un conflit ne peut pas être réglé au mieux des intérêts du client, il doit être évité. Si le courtier membre juge qu'un conflit ne doit pas faire l'objet d'une interdiction, il doit s'assurer que le conflit est réglé conformément à la Règle XX03. Tout conflit important qui n'a pu être évité doit être déclaré.

La déclaration est fondamentale pour régler un conflit d'intérêts important. La déclaration doit être opportune et significative pour le client. L'article XX04 (1) exige que les courtiers membres fassent une déclaration dans tous les cas où il existe une probabilité raisonnable que le client considère que le conflit d'intérêts est important. La déclaration doit être faite avant que le produit ou le service faisant l'objet du conflit soit vendu ou fourni au client. De plus, l'information devrait être suffisante pour que le client puisse comprendre les conflits spécifiques. Un formulaire d'information universel indiquant simplement que des conflits peuvent se produire ne suffira pas pour que soit respectée l'obligation du courtier membre de répondre à des conflits en bonne et due forme.

Dans quelques cas, la divulgation d'un conflit combinée à un consentement éclairé (qui peut être exprès ou implicite, selon les circonstances) peut être suffisante pour l'acquittement par



Annexe 5

le courtier membre de son obligation de régler le conflit. Le fait que le courtier membre et ses représentants gagnent des commissions sur les opérations recommandées constitue un conflit qui survient tous les jours dans le cours normal des activités. Cependant, comme les clients s'attendent généralement à ce qu'il y ait un coût rattaché à l'exploitation d'un compte, le conflit peut être réglé de manière appropriée simplement en divulguant le montant des frais et des commissions qui sont exigés.

Dans d'autres cas, pour traiter un conflit de manière appropriée, le courtier membre peut être tenu d'adopter des politiques et des procédures, qui s'ajoutent à l'exigence de déclaration. À titre d'exemple, le projet de Règlement 31-103 obligera les personnes inscrites à signer une entente écrite et à faire certaines déclarations avant de s'engager à faire des recommandations à un client. D'autres types d'opérations financières personnelles, lorsqu'elles sont autorisées, peuvent aussi nécessiter des mesures supplémentaires, comme exiger du client qu'il obtienne des conseils indépendants avant de conclure une opération.

Tel qu'indiqué à l'article XX02 de la Règle, il peut arriver que les intérêts des parties soient inconciliables, auquel cas on s'attend à ce que le courtier membre interdise ce genre d'opérations. Tel que noté dans des mesures d'application antérieures, les formations d'instruction ont jugé que la pratique qui consiste pour un représentant inscrit à emprunter de l'argent à un client est inconvenante et préjudiciable à l'intérêt du public. Ce genre d'activité doit être interdit, même lorsque le montant du prêt semble peu important pour un client donné.

Convenance du compte

La Règle 1300 a été modifiée afin que les obligations de convenance du courtier membre ne se limitent pas simplement à l'exigence d'évaluer la convenance de l'opération au moment où celle-ci est recommandée. Le but est de fournir aux épargnants une plus grande protection dans des situations où le profil de risque du client a tendance au fil du temps à ne plus correspondre au portefeuille du compte. L'alinéa 1(r) de la Règle 1300 exige que la convenance du compte soit examinée lorsque l'un ou l'autre des événements déclencheurs supplémentaires se produit :

- des titres sont transférés ou déposés dans le compte,
- un représentant du compte est remplacé, ou
- un changement important est apporté à l'information sur le client.

Le personnel s'attend généralement à ce que tous les examens de la convenance du compte requis par la Règle 1300 soient réalisés en temps opportun. Dans la plupart des cas, ceci signifie que l'examen devrait être terminé dans un délai de un jour après que le courtier membre ou son représentant a connaissance du fait que l'un des événements déclencheurs énumérés dans la règle s'est produit. Si nécessaire dans une situation donnée, comme un



Annexe 5

transfert d'un bloc de comptes à un nouveau conseiller, une norme de « délai raisonnable » s'appliquerait. Quoi qu'il en soit, l'examen de la convenance du compte requis devrait être terminé avant toute opération ultérieure sur le compte.

Le personnel ne s'attend pas à ce que les courtiers membres effectuent des examens lorsque la modification de l'information sur le client n'est pas importante ou que le courtier membre n'a pas connaissance du changement dans les circonstances. Les politiques et les procédures du courtier membre devraient traiter de la question d'importance et des façons d'encourager les clients à fournir des mises à jour de l'information sur le client.

Le personnel est en train d'étudier d'autres changements à apporter aux exigences de convenance et de fournir des directives quant à ses attentes à l'égard de la conformité du courtier membre. À certains égards, ces changements s'inspireront des modifications proposées dans le cadre du projet de MRCC (comme l'exigence de remettre à chaque client un exemplaire de leur information sur le client et l'exigence de surveiller la conformité aux nouvelles exigences de convenance). Des directives supplémentaires à l'intention des courtiers membres seront fournies dans le cadre de ce projet.

Rapports sur le rendement

L'une des parties les plus importantes du projet de MRCC est la création de nouvelles normes pour les rapports sur le rendement. Bon nombre de courtiers membres fournissent, depuis un certain temps, des rapports sur le rendement aux clients dans le cadre du service à la clientèle. Les modifications de l'article 1 de la Règle 200 exigent maintenant que certains renseignements sur le rendement de base soient fournis à tous les clients, puisque chaque client devrait avoir suffisamment d'information pour déterminer s'il a gagné ou perdu de l'argent sur ses placements dans le compte. Plus spécifiquement, les courtiers membres doivent maintenant fournir de l'information sur le coût des positions sur titres et des rapports sur les opérations dans le compte.

Le personnel a pris note de différentes questions au niveau de l'exploitation se rapportant aux rapports sur le rendement, et en a discuté en profondeur dans le processus d'établissement des règles. De nombreuses questions ont été portées à l'attention du personnel au sujet des problèmes éventuels concernant la qualité et la disponibilité de données historiques. Afin d'éliminer ces questions, l'article 1 de la Règle 200 permet au courtier membre de déclarer l'information requise à la date de mise en œuvre de la règle.

Comme il est mentionné dans le guide d'interprétation de l'article 1 de la Règle 200, lorsque le courtier membre a déterminé qu'une position sur titres acheteur particulière n'est pas facilement vendable, ou que la valeur au marché à un moment déterminé pour un titre ne peut être facilement établie, l'information sur les coûts ne doit pas être communiquée pour de tels titres et le client devrait être informé de la raison pour laquelle l'information n'est pas communiquée.



Annexe 5

Dans certaines situations comme par exemple lorsque les titres ont fait l'objet d'une réorganisation, l'information sur les coûts pour les titres déjà fournie aux clients peut faire l'objet de rajustements ultérieurs. Dans de tels cas, la règle générale à suivre serait d'ajuster le coût du titre à la lumière de l'information fournie par l'émetteur. Les courtiers membres peuvent communiquer avec le personnel de l'OCRCVM concernant des questions propres à certaines situations, au besoin.

Suivant l'article 1(e) de la Règle 200, l'information sur les opérations dans le compte doit être fournie à tous les clients de détail au moins une fois par année. Pour respecter l'exigence, les courtiers membres doivent divulguer les gains en capital réalisés et non réalisés cumulatifs sur le compte du client. Encore une fois, on s'attend à ce que cette information soit communiquée de façon prospective afin d'éviter les problèmes de données historiques.

L'OCRCVM ne rend pas obligatoire la remise d'information sur le taux de rendement du compte aux clients de détail suivant les modifications apportées au MRCC. Toutefois, aux termes de l'alinéa 1(f) de la Règle 200, lorsqu'un courtier membre choisit de donner de l'information sur le taux de rendement aux clients de détail, l'information doit être communiquée pour des périodes de un an, de trois ans, de cinq ans et de dix ans et doit être calculée conformément à une méthode que l'OCRCVM juge acceptable.

Aux fins de la Règle, les courtiers membres sont avisés que les méthodes de pondération en fonction de la valeur en dollars et de pondération en fonction du temps sont acceptables pour l'OCRCVM. Plus précisément, elle accepte les méthodes de Dietz et de Dietz modifiées, la méthode d'évaluation quotidienne et toute autre méthode autorisée suivant les Global Investment Performance Standards homologués par l'Institut de CFA.

Le personnel de l'OCRCVM a l'intention de continuer à examiner les questions de coûts et de mise en œuvre entourant les rapports sur le taux de rendement dans le but d'exiger que cette information soit fournie aux clients à un moment donné à l'avenir. Nous continuerons de travailler avec les sociétés membres de l'OCRCVM afin de comprendre les entraves existantes à la remise de cette information aux clients de détail et de les éliminer.

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**IMPLANTATION D'UN ALGORITHME D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX
IMPLICITES POUR LES CONTRATS À TERME SUR
ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)**

MODIFICATIONS AUX ARTICLES 6303, 6369, 6381 ET 6383 À 6385,
ABROGATION DE L'ARTICLE 6382 ET AJOUT DE L'ARTICLE 6369A
DE LA RÈGLE SIX DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

ET

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION
D'OPÉRATIONS ET AUX PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE
RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR
CONTRATS À TERME

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux Règles, Politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24)*.

FAIT à MONTRÉAL le 23 AVRIL 20 09 .

(s) *Glenn Goucher*

Glenn Goucher
Vice-président principal, Marchés financiers
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.